



# HEURTEY PETROCHEM

Société anonyme au capital de 240.000 euros  
Siège social : 8, Cours Louis Lumière  
94300 Vincennes  
442 861 191 R.C.S Créteil

## DOCUMENT DE BASE



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 23 mai 2006 sous le numéro I.06-071, conformément aux dispositions des articles 211-1 à 216-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Cet enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

*Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais au siège social de Heurtey Petrochem, 8 Cours Louis Lumière 94300 VINCENNES, ainsi qu'en version électronique sur les sites Internet de Heurtey Petrochem ([www.heurtey.com](http://www.heurtey.com)), et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).*



## TABLES DES MATIERES

<b>REMARQUES GENERALES</b>	<b>9</b>
<b>I PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE</b>	<b>10</b>
<b>I.1 Responsable du document de base</b>	<b>10</b>
<b>I.2 Attestation du responsable du document de base</b>	<b>10</b>
<b>II CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	<b>11</b>
<b>II.1 Commissaires aux comptes titulaires</b>	<b>11</b>
<b>II.2 Commissaires aux comptes suppléants</b>	<b>11</b>
<b>II.3 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés</b>	<b>11</b>
<b>III INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	<b>12</b>
<b>III.1 Présentation des informations financières historiques</b>	<b>12</b>
<b>IV FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>16</b>
<b>IV.1 Risques liés à l'activité de la Société</b>	<b>16</b>
IV.1.1 Risques liés à la concurrence	16
IV.1.2 Risques liés à la sous-traitance	16
IV.1.3 Risques liés aux stocks	17
IV.1.4 Risques technologiques	17
IV.1.5 Risques liés à l'utilisation de procédés	17
IV.1.6 Risques liés aux systèmes d'information	17
IV.1.7 Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à une forte croissance de la demande	18
IV.1.8 Risques liés aux transports	18
IV.1.9 Risques liés à l'évolution du coût des matières premières et des fournitures ainsi qu'aux marges de raffinage	19
IV.1.10 Risques liés à la clientèle	19
IV.1.11 Risques liés au dédouanement	20
IV.1.12 Dépendances à l'égard des dirigeants et collaborateurs clés	20
IV.1.13 Dépendance à l'égard des principaux actionnaires	20
IV.1.14 Risques liés à l'évolution de l'industrie pétrolière et chimique	20
IV.1.15 Risques liés au maintien des cautions bancaires	21
<b>IV.2 Risques liés à l'exécution des contrats</b>	<b>22</b>
<b>IV.3 Risques juridiques</b>	<b>22</b>
<b>IV.4 Risques Industriels et Environnementaux</b>	<b>23</b>
IV.4.1 Risques industriels	23
IV.4.2 Risques Environnementaux	23
<b>IV.5 Risques de liquidité</b>	<b>23</b>
<b>IV.6 Risques de marché</b>	<b>23</b>
IV.6.1 Risques de taux	23

IV.6.2	Risques de change	23
IV.6.3	Risques sur actions	24
IV.6.4	Informations relatives aux dérivés de crédit	24
<b>IV.7</b>	<b>Risques d'acquisitions</b>	<b>24</b>
<b>IV.8</b>	<b>Assurance et couverture des risques</b>	<b>25</b>
<b>IV.9</b>	<b>Méthode de provisionnement</b>	<b>27</b>
IV.9.1	Provision sur affaires	27
IV.9.2	Autres provisions	27
<b>V</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE</b>	<b>28</b>
<b>V.1</b>	<b>Renseignements sociaux</b>	<b>28</b>
V.1.1	Dénomination sociale de la Société	28
V.1.2	Lieu et numéro d'identification de la Société	28
V.1.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	28
V.1.4	Siège social et forme juridique de la Société	28
V.1.5	Exercice social de la Société	28
V.1.6	Le métier de la société	28
V.1.7	Evénements importants dans le développement de la Société	34
V.1.8	Perspectives	37
<b>V.2</b>	<b>Investissements</b>	<b>38</b>
V.2.1	Principaux investissements réalisés	38
V.2.2	Principaux investissements en cours	38
V.2.3	Investissements futurs devant être réalisés	38
<b>VI</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITES</b>	<b>39</b>
<b>VI.1</b>	<b>Un métier lié à la transformation des hydrocarbures</b>	<b>39</b>
VI.1.1	Les étapes de transformation des molécules d'hydrocarbures	39
VI.1.2	Le savoir-faire et positionnement stratégique d'Heurtey Petrochem	40
<b>VI.2</b>	<b>Le raffinage de pétrole</b>	<b>42</b>
VI.2.1	L'insuffisance des capacités actuelles de raffinage	42
VI.2.2	L'inadaptation des capacités à la demande-les besoins de modernisation	44
VI.2.3	L'offre d'Heurtey Petrochem	46
VI.2.4	Le positionnement face à la concurrence	48
<b>VI.3</b>	<b>La pétrochimie</b>	<b>48</b>
VI.3.1	Contexte général de la pétrochimie	48
VI.3.2	Forte hausse de la production d'éthylène/propylène	49
VI.3.3	L'offre d'Heurtey Petrochem	51
VI.3.4	Le positionnement face à la concurrence	53
<b>VI.4</b>	<b>Les principales sociétés cotées intervenant sur le marché des fours</b>	<b>53</b>
<b>VI.5</b>	<b>L'organisation d'Heurtey Petrochem</b>	<b>54</b>
VI.5.1	Description des principales phases d'un projet	54
VI.5.2	La place centrale des bureaux d'études	56
VI.5.3	Des relations solides avec les fournisseurs	57
VI.5.4	Livraison et installation	58
VI.5.5	Les systèmes d'information	58
VI.5.6	L'organigramme opérationnel et les implantations	59
<b>VI.6</b>	<b>La stratégie d'Heurtey Petrochem</b>	<b>59</b>

VI.6.1	Renforcer sa position d'acteur indépendant pour bénéficier de la croissance des marchés et offrir de nouveaux services	59
VI.6.2	Elargir sa couverture géographique	60
VI.6.3	Développer une stratégie de niche sur des marchés connexes au raffinage	60
<b>VII</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>65</b>
<b>VII.1</b>	<b>Organigramme</b>	<b>65</b>
VII.1.1	Organigramme du groupe	65
VII.1.2	Les filiales de la Société	65
<b>VII.2</b>	<b>Les relations entre la Société et ses filiales</b>	<b>68</b>
VII.2.1	Direction des filiales	68
VII.2.2	Contrôle de Gestion	69
VII.2.3	Opérations avec les apparentés	69
<b>VIII</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES</b>	<b>70</b>
<b>VIII.1</b>	<b>Descriptif actuel</b>	<b>70</b>
<b>VIII.2</b>	<b>Question environnementale</b>	<b>70</b>
<b>IX</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	<b>71</b>
<b>IX.1</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004</b>	<b>71</b>
IX.1.1	Carnet de commandes et enregistrement de commandes	71
IX.1.2	Comptes de résultat consolidés du Groupe– Exercices 2003 et 2004	72
<b>IX.2</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005</b>	<b>76</b>
IX.2.1	Carnet de commandes et enregistrements de commandes	76
IX.2.2	Comptes de résultat consolidés du Groupe – Exercices 2004 et 2005	77
<b>X</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>80</b>
<b>X.1</b>	<b>Les capitaux de la société</b>	<b>80</b>
<b>X.2</b>	<b>Source, montant et description des flux de trésorerie de la Société</b>	<b>80</b>
X.2.1	Comparaison au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004	80
X.2.2	Comparaison au 31 décembre 2004 et 2003	81
<b>X.3</b>	<b>La structure de financement de la Société et ses conditions d'emprunt</b>	<b>83</b>
<b>X.4</b>	<b>Les restrictions relatives à l'utilisation des capitaux de la Société</b>	<b>83</b>
<b>X.5</b>	<b>Les sources de financements relatives aux investissements futurs de la Société et à ses immobilisations</b>	<b>83</b>
<b>XI</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>84</b>
<b>XI.1</b>	<b>Recherche et Développement (R &amp; D)</b>	<b>84</b>
<b>XI.2</b>	<b>Brevets et licences</b>	<b>85</b>

<b>XII</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	<b>86</b>
<b>XIII</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b>	<b>87</b>
<b>XIV</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	<b>88</b>
<b>XIV.1</b>	<b>Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	<b>88</b>
<b>XIV.2</b>	<b>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale</b>	<b>91</b>
<b>XV</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES</b>	<b>92</b>
<b>XV.1</b>	<b>Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux</b>	<b>92</b>
<b>XV.2</b>	<b>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers</b>	<b>92</b>
<b>XV.3</b>	<b>Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages</b>	<b>93</b>
<b>XVI</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>94</b>
<b>XVI.1</b>	<b>Direction de la Société</b>	<b>94</b>
<b>XVI.1.1</b>	<b>Direction de la Société jusqu'au 16 mai 2006</b>	<b>94</b>
<b>XVI.1.2</b>	<b>Direction de la Société à compter du 16 mai 2006</b>	<b>94</b>
<b>XVI.2</b>	<b>Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration et la Société</b>	<b>94</b>
<b>XVI.3</b>	<b>Les comités spécialisés</b>	<b>95</b>
<b>XVI.4</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>96</b>
<b>XVII</b>	<b>SALARIES</b>	<b>97</b>
<b>XVII.1</b>	<b>Effectifs</b>	<b>97</b>
<b>XVII.2</b>	<b>Participation et stock options</b>	<b>97</b>
<b>XVII.2.1</b>	<b>Participation</b>	<b>97</b>
<b>XVII.2.2</b>	<b>Stock Options</b>	<b>98</b>
<b>XVII.3</b>	<b>Participations des salariés dans le capital de la Société</b>	<b>98</b>
<b>XVIII</b>	<b>- PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>99</b>
<b>XVIII.1</b>	<b>Actionnaires significatifs non représentés au sein du conseil d'administration</b>	<b>99</b>
<b>XVIII.2</b>	<b>Répartition des droits de vote des principaux actionnaires</b>	<b>99</b>
<b>XVIII.3</b>	<b>Contrôle de la Société</b>	<b>100</b>
<b>XVIII.4</b>	<b>Accords pouvant entraîner un changement de contrôle</b>	<b>100</b>

<b>XIX</b>	<b>- OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	<b>101</b>
XIX.1	Rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	101
XIX.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004	101
XIX.3	Rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003	102
<b>XX</b>	<b>- INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE</b>	<b>103</b>
<b>XX.1</b>	<b>Informations financières historiques</b>	<b>103</b>
XX.1.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2005	103
XX.1.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2004	125
XX.1.3	Comptes consolidés au 31 décembre 2003	139
XX.1.4	Complément d'informations concernant l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2005	152
<b>XX.2</b>	<b>Informations financières pro forma</b>	<b>152</b>
<b>XX.3</b>	<b>Etats financiers</b>	<b>152</b>
<b>XX.4</b>	<b>Vérification des informations financières historiques</b>	<b>152</b>
XX.4.1	Exercice clos le 31 décembre 2005	152
XX.4.2	Exercice clos le 31 décembre 2004	153
XX.4.3	Exercice clos le 31 décembre 2003	154
<b>XX.5</b>	<b>Date des dernières informations financières</b>	<b>155</b>
<b>XX.6</b>	<b>Informations financières intermédiaires</b>	<b>155</b>
<b>XX.7</b>	<b>Politique de distribution de dividendes</b>	<b>155</b>
<b>XX.8</b>	<b>Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	<b>156</b>
XX.8.1	Actions en cours	156
XX.8.2	Autres procédures	157
<b>XX.9</b>	<b>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</b>	<b>157</b>
<b>XXI</b>	<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>158</b>
<b>XXI.1</b>	<b>Capital social</b>	<b>158</b>
XXI.1.1	Montant du capital social	158
XXI.1.2	Titres non représentatifs du capital	158
XXI.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société elle-même, en son nom, ou par ses filiales	158
XXI.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	158
XXI.1.5	Informations relatives aux conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	159
XXI.1.6	Options ou accords portant sur le capital de la Société	159
XXI.1.7	Evolution du capital social	159
<b>XXI.2</b>	<b>Acte constitutif et statuts</b>	<b>160</b>
XXI.2.1	Objet social (article 2 des statuts)	160
XXI.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	161
XXI.2.3	Transmission des actions, droits et obligations attachés aux actions de la Société (articles 9, 10 et 12 des statuts)	165

XXI.2.4	Assemblées générales d'actionnaires	166
XXI.2.5	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	167
XXI.2.6	Franchissement de seuils statutaires (article 8.3 des statuts)	167
<b>XXII</b>	<b>- CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>169</b>
<b>XXIII</b>	<b>- INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>	<b>170</b>
<b>XXIV</b>	<b>- DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>171</b>
<b>XXV</b>	<b>- INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>172</b>
<b>GLOSSAIRE</b>		<b>173</b>

## REMARQUES GENERALES

Dans le présent document de base, les termes « Heurtey Petrochem » ou la « Société » désignent la société Heurtey Petrochem.

Le terme « Groupe » utilisé dans le présent document de base désigne Heurtey Petrochem et les filiales dont elle détient au moins 50% du capital (voir chapitre 7 du présent document de base).

Le présent document de base contient des indications sur les objectifs, perspectives, et axes de développement de Heurtey Petrochem notamment dans ses Chapitres V, VI et XII. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document de base visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations de Heurtey Petrochem soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés dans le Chapitre IV. Heurtey Petrochem ne prend pas l'engagement de mettre à jour ces déclarations prospectives ou ces informations contenues dans le document de base, sous réserve du respect des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'AMF relatifs à l'information permanente.

# I Personnes responsables du document de base

---

## I.1 Responsable du document de base

Michel PINGEOT, Président Directeur Général de Heurtey Petrochem.

## I.2 Attestation du responsable du document de base

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Les informations financières historiques présentées dans le document de base ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice 2004 figurant au paragraphe 20.4.2 du document de base comporte une observation qui attire l'attention sur (i) le paragraphe « Principes comptables et méthodes d'évaluations » de l'annexe qui expose un changement dans les modalités d'application de la méthode de détermination du résultat sur affaires, et (ii) le paragraphe 4.9 de l'annexe concernant la correction au bilan d'ouverture (1er janvier 2004) de la valeur des stocks et encours de production relatifs au contrat ESSAR et la constatation d'une provision dépréciant totalement ces valeurs ».

Michel PINGEOT  
Président - Directeur Général

## II Contrôleurs légaux des comptes

---

### II.1 Commissaires aux comptes titulaires

---

Conseil Audit & Synthèse Commissariat aux Comptes 21, rue d'Artois 75008 PARIS Représenté par Jean-François NADAUD	PINCON Edouard 223, rue de l'Université 75007 PARIS
---	---

---

***Date de première nomination :***

Nommé dans les statuts à la création de la société en date du 17 juillet 2002.

***Date de première nomination :***

Nommé par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2004.

***Date d'expiration du mandat :***

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

***Date d'expiration du mandat :***

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

---

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

### II.2 Commissaires aux comptes suppléants

---

Monsieur CANAC Yves 21, rue d'Artois 75008 PARIS	Monsieur SERVANS Jean Noël 21, rue d'Artois 75008 PARIS
--	---

---

***Date de première nomination :***

Nommé dans les statuts à la création de la société en date du 17 juillet 2002.

***Date de première nomination :***

Nommé par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2004.

***Date d'expiration du mandat :***

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

***Date d'expiration du mandat :***

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

---

### II.3 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant.

### III Informations financières sélectionnées

---

#### III.1 Présentation des informations financières historiques

Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont issues des comptes consolidés de la Société pour les exercices clos aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005.

##### Données consolidées

En KEUR	2003	2004	2005
Production (chiffre d'affaires)	51.041	32.764	44.697
Dont Export	48.129	22.460	40.974
% Export	94,3%	68,6%	91,7%

En KEUR	Au 31 mars 2005	Au 31 mars 2006
Production (chiffre d'affaires)	8.441	14.158
Dont Export	8.031	12.955
% Export	95,1%	91,5%

##### Comptes de Résultats consolidés

En KEUR	2003	2004	2005
Produits d'exploitation	51.592	33.655	45.190
Charges d'exploitation	-49.398	-33.483	-44.495
<b>Résultat Exploitation</b>	<b>2.194</b>	<b>172</b>	<b>695</b>
Résultat Financier	-969	-75	96
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>1.225</b>	<b>97</b>	<b>791</b>
Résultat Exceptionnel	458	-445	-2
Impôt sur les sociétés	-349	28	-281
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>1.334</b>	<b>-320</b>	<b>508</b>
Reprise d'écarts d'acquisition négatifs	1.182	263	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>2.516</b>	<b>-57</b>	<b>508</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>2.498</b>	<b>-59</b>	<b>511</b>

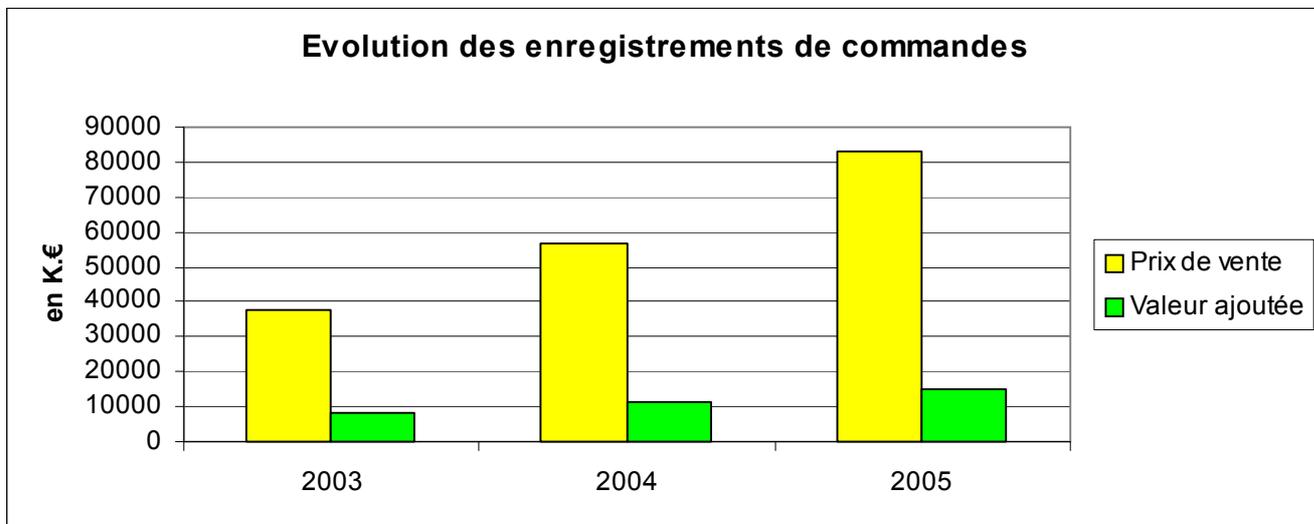
## Bilans Consolidés

En KEUR	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Immobilisations incorporelles	102	313	915
Immobilisations corporelles	542	494	687
Immobilisations financières	2 409	2 018	897
<b>Total actif Immobilisé</b>	<b>3 053</b>	<b>2 825</b>	<b>2 499</b>
Travaux en cours	11 932	719	0
Créances Clients	12 901	10 770	18 939
Autres créances	1 019	1 378	1 813
Compte de régularisation	39	77	43
Disponibilités	4 382	2 838	5 025
<b>Total actif circulant</b>	<b>30 273</b>	<b>15 782</b>	<b>25 820</b>
<b>Total Actif</b>	<b>33 326</b>	<b>18 607</b>	<b>28 319</b>

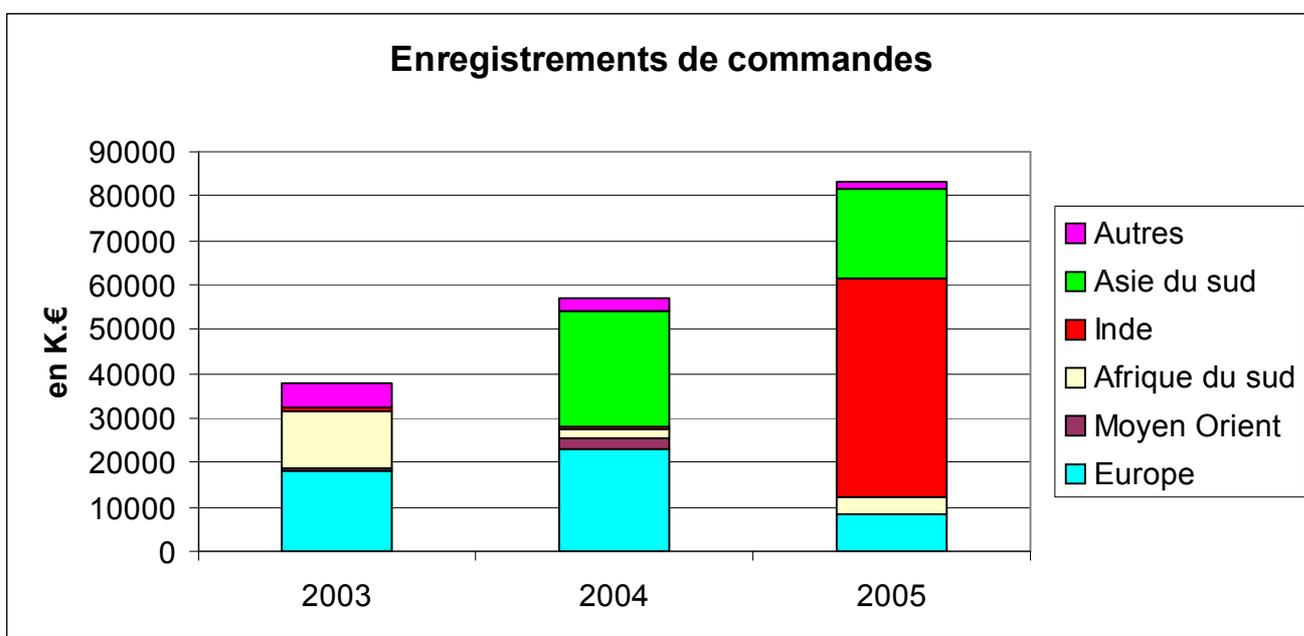
En KEUR	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 533</b>	<b>2 479</b>	<b>2 997</b>
Intérêts minoritaires	119	5	10
Ecart d'acquisition négatif	567	0	0
Provision pour risques et charges	757	439	415
Emprunts obligataires convertibles	1 000	1 000	1 000
<b>Total capitaux permanents</b>	<b>4 976</b>	<b>3 923</b>	<b>4 422</b>
Emprunts & dettes bancaires	27	3 354	3 618
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	24 688	9 042	13 375
Dettes fiscales et sociales	1 763	1 528	1 921
Autres dettes et comptes de régularisation	1 872	760	4 983
<b>Total Passif</b>	<b>33 326</b>	<b>18 607</b>	<b>28 319</b>

### Evolution des enregistrements de commandes sur les trois dernières années

Les « enregistrements de commandes » correspondent au montant total des commandes clients ou avenants enregistrés sur l'année en cours. Ces enregistrements traduisent la capacité du Groupe à signer des commandes et constituent la « réserve » de travail à réaliser. Plus le montant des enregistrements est important sur une année, plus le chiffre d'affaires à venir est important.



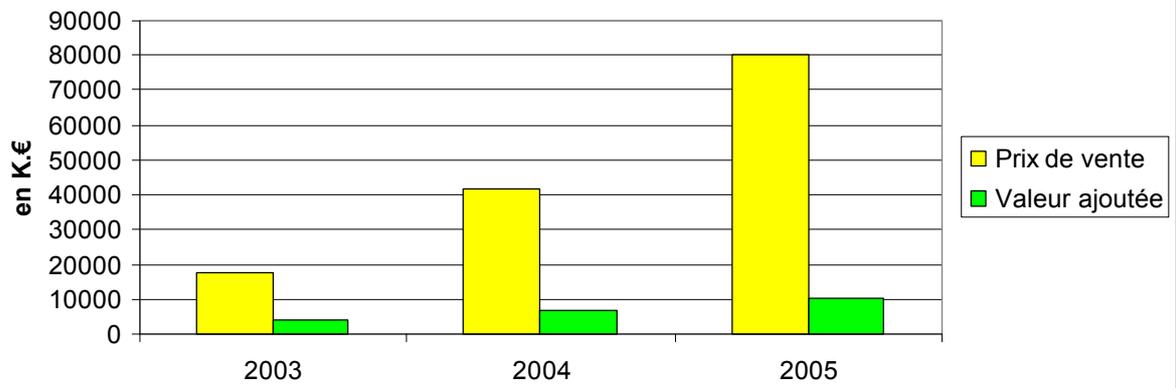
#### Répartition des enregistrements de commandes par zones géographiques



#### Evolution du carnet de commande en fin d'exercice sur les trois dernières années

Le « carnet de commandes » correspond au chiffre d'affaires restant à réaliser à une date donnée. Le carnet de commandes en début d'année fournit une visibilité pour le chiffre d'affaires dans la mesure où les projets se réalisent dans des délais connus et contrôlés.

### Evolution du carnet de commande en fin d'exercice



## IV Facteurs de risques

---

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de Heurtey Petrochem. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur Heurtey Petrochem, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur Heurtey Petrochem, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.*

### IV.1 Risques liés à l'activité de la Société

#### IV.1.1 Risques liés à la concurrence

Les marchés sur lesquels intervient Heurtey Petrochem sont principalement ceux du raffinage, de la pétrochimie et de l'hydrogène. D'après les observations réalisées par la Société, une dizaine d'acteurs se répartissent presque 60% de ces marchés, dans le cadre d'une concurrence pouvant être qualifiée de stable, en raison des critères contraignants de qualification auprès de la clientèle.

Dans cet environnement concurrentiel, la Société occupe une place particulière en raison de sa taille humaine et d'un savoir-faire développé et reconnu. La Société estime disposer aujourd'hui de nombreux atouts tant en termes d'expertise technique, de reconnaissance que de rayonnement géographique en raison d'une présence mondiale forte au travers de filiales et d'agents locaux. Ces éléments permettent à la Société de conserver et de conforter sa position concurrentielle actuelle et de pouvoir réagir aux évolutions du marché.

Néanmoins, la conclusion des contrats par la Société s'effectue en majorité dans le cadre d'un processus concurrentiel d'appel d'offres. A cet égard, bien que les facteurs de qualité, de performance et de réputation influent sensiblement sur la décision finale de sélection par les clients, le critère du prix reste déterminant. En conséquence, une intensification de la concurrence pourrait entraîner une baisse des prix proposés aux clients, et ainsi avoir une influence négative sur le chiffre d'affaire de la Société, ses marges et son résultat.

Les exigences des donneurs d'ordre en termes de qualification et de références limitent l'entrée de nouveaux concurrents.

#### IV.1.2 Risques liés à la sous-traitance

Dans le cadre de son activité, les sous-traitants de la Société se voient confier, notamment, la fabrication des fours ou de certaines parties des équipements, la fourniture de matières et d'instrumentation, des prestations de montage, ainsi que la réalisation d'études (voir le tableau au paragraphe VI.1.3 du présent document de base, présentant la répartition des dix premiers fournisseurs en fonction des achats consommés et du chiffre d'affaires). La société roumaine Béta SA est aujourd'hui le premier sous-traitant pour la fabrication des modules de fours.

La Société en tant que concepteur et fabricant d'équipements intervient dans le cadre de contrats clés en main. A cet égard, la Société est exposée à un risque d'augmentation de ses coûts dans l'hypothèse où l'un de ses sous-traitants serait défaillant, en raison de répercussions potentielles sur les termes de ses engagements auprès du client final. Toutefois, la responsabilité des sous-traitants se trouve encadrée par des garanties contractuelles et notamment par la délivrance par ces derniers de cautions bancaires au profit d'Heurtey Petrochem.

Par ailleurs, les engagements des contreparties intervenant pour la sous-traitance par la Société de certaines de ses activités sont définis dans le cadre contractuel de conditions générales établies par Heurtey Petrochem, en fonction des conditions particulières du client final de l'opération concernée.

Pour faire face aux risques mentionnés ci-dessus, la Société a diversifié ses sources à la fois pour la fourniture des équipements et la fabrication de ses fours.

#### ***IV.1.3 Risques liés aux stocks***

Heurtey Petrochem ne détient pas de stocks et par la-même n'est pas exposée à des risques sur stocks.

Les travaux réalisés par la Société dans le cadre de contrats en cours ne génèrent pas de risque particulier en dehors des cas de survenance d'événements de force majeure.

#### ***IV.1.4 Risques technologiques***

Pour son activité de conception et de réalisation de fours de procédé, Heurtey Petrochem ne possède pas de technologies « clés » dont elle aurait la seule maîtrise. Heurtey Petrochem a développé en interne ses outils (programmes informatiques) qui traduisent son savoir-faire. Le principal risque technologique identifié pourrait provenir de l'obsolescence des outils internes ou de leur inadaptation à une évolution importante de marché, et de la perte de savoir-faire.

Pour limiter les risques technologiques, Heurtey Petrochem a, dès son origine, consacré une part importante de ses investissements dans l'acquisition des logiciels de calcul et de dessin spécialisés et le développement interne des outils informatiques pour accompagner son activité.

#### ***IV.1.5 Risques liés à l'utilisation de procédés***

Pour son activité de conception et de réalisation de fours de procédé, Heurtey Petrochem utilise des technologies développées par d'autres sociétés à qui elle verse des royalties en les combinant à ses propres technologies. Cette stratégie pourrait rendre Heurtey Petrochem dépendant du bon vouloir des propriétaires de ces procédés. Cependant, Heurtey Petrochem maîtrise l'ensemble des procédés ce qui lui permet de choisir le procédé le plus adapté aux caractéristiques du projet et de ne pas être lié à un seul procédé.

#### ***IV.1.6 Risques liés aux systèmes d'information***

Comme toute entreprise disposant d'un réseau informatique, la Société est exposée à un risque permanent de piratage de ses données ou d'atteinte à l'intégrité de son système d'information.

Heurtey Petrochem s'est dotée de moyens adaptés pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques, et a mis en place une veille technologique à l'égard des problématiques de sécurité.

A cet égard, les moyens de sécurisation du système informatique déployés par Heurtey Petrochem afin de limiter les risques susmentionnés sont les suivants :

- la mise en place de « *firewalls* » pour le réseau et sur chaque site de la Société. Le réseau du siège social est scindé en deux zones de sécurité de niveaux différents : les postes reliés à l'extérieur sont isolés et les ports de communication sont délivrés de façon contrôlée; les postes rattachés au réseau local ne peuvent permettre une entrée externe ;
- la mise en place de sauvegardes systématiques et d'un mot de passe unique par utilisateur pour l'ensemble des logiciels ;
- la mise en place de systèmes anti-virus de messagerie, des postes, et des serveurs (*antispam*);
- des systèmes de disques durs fonctionnant en parallèle (*mirroring*).

La Société dispose également d'un double système de sauvegarde des données :

- une sauvegarde sur chaque site d'exploitation doublée de deux disques durs ;
- un système de sauvegarde au siège social, via un lecteur de bande, des données techniques des filiales.

Néanmoins, malgré l'ensemble des protections visées ci-dessus, en cas d'endommagement significatif du système d'information d'Heurtey Petrochem, son organisation logistique ainsi que sa capacité à gérer ses affaires courantes s'en trouveraient affectées, ce qui pourrait avoir une influence négative sur les résultats opérationnels de la Société.

#### ***IV.1.7 Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à une forte croissance de la demande***

La Société connaît actuellement une croissance soutenue qui se traduit par une augmentation constante du volume d'affaires en France et au sein de ses filiales implantées à l'étranger. Le maintien d'une telle croissance dépend en partie de la capacité de la Société à gérer efficacement celle-ci, et à faire les investissements humains, techniques et technologiques nécessaires.

La récente structuration de la filiale en Inde, et le plan de recrutement mis en place depuis 18 mois, traduisent la volonté d'augmenter les ressources du Groupe pour faire face à la forte croissance et l'évolution géographique du marché.

Heurtey Petrochem a aussi décidé d'améliorer le système d'information interne dans l'optique de mieux contrôler la gestion des projets sur les plans techniques et financiers.

La décision d'investir dans un nouvel outil ERP a été prise fin 2005. Ce nouvel outil sera mis en place fin 2006 au sein du siège social de la Société, et sera progressivement étendu à toutes les filiales de manière à accompagner le développement de leurs activités.

Les plans de structuration cités ci-dessus et la consolidation récente du contrôle de gestion, notamment au travers du recrutement d'un contrôleur de gestion dédiée aux filiales, permettent de répondre à la forte croissance attendue.

#### ***IV.1.8 Risques liés aux transports***

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec les trois premiers transporteurs auxquels la Société a eu recours au titre des trois derniers exercices :

Transporteurs	% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2005	% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004	% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2003
Transporteur 1	1,5%	4,8%	1,3%
Transporteur 2	1,2%	0,2%	0,1%
Transporteur 3	0,4%	0,1%	NS

Dans le cadre de la réalisation de ses contrats, la Société est amenée à recourir à des moyens de transports spécifiques, terrestres ou maritimes. Une augmentation du coût de ces moyens de transport, ainsi que la survenance d'incidents graves qui ne seraient pas couverts par une police d'assurance idoine seraient susceptibles d'avoir une influence négative sur les résultats de la Société.

Afin de minimiser ce risque, la Société a mis en œuvre une politique de diversification de ses transporteurs.

#### ***IV.1.9 Risques liés à l'évolution du coût des matières premières et des fournitures ainsi qu'aux marges de raffinage***

La majorité des contrats clés en main ou au forfait de la Société ne contiennent, de façon habituelle dans la secteur d'activité d'Heurtey Petrochem, aucune clause de révision de prix. En conséquence, toute variation conjoncturelle du prix des matières premières utilisées pour la fabrication des équipements se traduira par un impact, positif ou négatif, sur les coûts de leur réalisation. Une hausse du prix des matières premières pourrait ainsi avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaire et les résultats de la Société, en particulier dans le cadre de contrats en cours ou d'appels d'offres auxquels une réponse aura déjà été soumise.

Pour faire face à ces risques, Heurtey Petrochem procède de la manière suivante :

- les offres émises par Heurtey Petrochem sont basées sur une période de validité relativement courte (60 jours) ;
- jusqu'à la signature d'un contrat Heurtey Petrochem a le loisir d'actualiser son prix en fonction des prix du marché ;
- dès la mise en vigueur du contrat Heurtey Petrochem procède très rapidement à la passation des principales commandes de matériel (tubes, pièces moulées, équipement...) et fabrication pour ainsi figer les prix.

La diversification des sources d'approvisionnement de la Société est un facteur supplémentaire qui minimise ces risques.

Concernant les marges de raffinage, celles-ci sont passées d'après Oil Market Report de 1,72 dollars américains par baril en 1997 à 0,7 dollar américain en 1999, 2,05 dollars américains en 2001, 2,34 dollars américains en 2003, et 4,71 dollars américains en 2005. L'évolution de ces marges n'a pas eu d'impact significatif sur les marges d'Heurtey Petrochem.

L'exposition de la Société au cours du pétrole est à cet égard limitée. Cette faible corrélation provient du fait qu'en tant que produit de première nécessité, le pétrole engendre en permanence une activité de raffinage permettant ainsi à Heurtey Petrochem de maintenir ses interventions dans ce secteur. Par ailleurs, un cours élevé du pétrole favorise sa rentabilité et suscite ainsi des opportunités d'investissements favorables à la Société. Seule une baisse très importante du cours du pétrole abaissant le prix du baril sous les 15 dollars américains serait susceptible de pouvoir remettre en cause de nouveaux investissements des grands groupes industriels. Cette baisse n'entraînerait cependant pas de l'avis de la Société une diminution de l'activité récurrente du raffinage, portée par une consommation de pétrole stable voire en hausse.

#### ***IV.1.10 Risques liés à la clientèle***

Les clients du Groupe sont essentiellement des pétroliers raffineurs et des pétrochimistes de grande notoriété ainsi que des sociétés d'ingénierie mondiales.

Le risque d'insolvabilité de ces clients reste faible en dehors de risques géopolitiques et sociaux pouvant les affecter dans leur pays d'implantation, risques par ailleurs parfois couverts par des polices d'assurances spécifiques (telles que celles délivrées par la Coface ou des établissements étrangers similaires). Dans certains cas, le Groupe peut être amené à travailler avec des clients ne bénéficiant pas de telles couvertures de risques. Ces cas restent cependant limités et doivent être autorisés par la Direction au vu d'une analyse financière complémentaire et peut donner lieu à l'émission d'une lettre de crédit qui sera éventuellement confirmée par une banque lorsque le Groupe est amené à travailler avec un client « non garanti » par un organisme d'assurance crédit.

Dans ce cadre, la Société apparaît néanmoins dépendante des possibilités de financement de ses clients, en particulier par le biais des organismes d'assurance-crédit susmentionnés. Une moindre implication de ces organismes à l'avenir pourrait se traduire par une diminution des projets industriels du secteur pétrochimique, et/ou l'obligation de baisser les prix proposés par la Société. Ce phénomène

pourrait ainsi avoir une incidence significative sur la croissance de l'activité et sur les résultats de Heurtey Petrochem.

#### ***IV.1.11 Risques liés au dédouanement***

Heurtey Petrochem peut être amenée à intervenir dans le cadre de zones franches et/ ou hors douanes, et en conséquence à remettre aux administrations concernées des garanties pour le règlement éventuel de droits de douanes et de taxes, conformément à la réglementation locale applicable.

L'obtention du remboursement par les administrations locales de droits et taxes avancées ou garanties peut dans certain pays s'avérer difficile, et donc influencer de façon négative sur les résultats de la Société.

#### ***IV.1.12 Dépendances à l'égard des dirigeants et collaborateurs clés***

Le développement d'Heurtey Petrochem dépend notamment de l'implication des principaux dirigeants et collaborateurs clés de la Société, en particulier de son Président Monsieur Michel PINGEOT, et ne peut garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif sur la stratégie, les résultats, la situation financière du groupe ainsi que sur la mise en oeuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

Pour pallier les départs éventuels d'hommes clés, la Société a mis en place une politique de recrutement active depuis plus de trois ans qui a conduit aux recrutements :

- du Directeur Général de la Société ;
- du Directeur Général de la filiale indienne ;
- du Directeur International des ventes et du marketing de la Société.

#### ***IV.1.13 Dépendance à l'égard des principaux actionnaires***

A la date du présent document de base, trois actionnaires détiennent ensemble une participation supérieure à 80 % dans le capital de la Société. Dans l'hypothèse d'une admission des titres de Heurtey Petrochem aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext, ce groupe d'actionnaires devrait continuer à détenir une participation importante dans le capital et les droits de vote de Heurtey Petrochem, et serait ainsi en mesure d'avoir une influence déterminante sur la plupart des décisions sociales du groupe, et notamment celles requérant l'approbation des actionnaires (e.g. une distribution de dividendes, des modifications statutaires et la capacité d'engager des décisions importantes pour la Société).

#### ***IV.1.14 Risques liés à l'évolution de l'industrie pétrolière et chimique***

L'activité de Heurtey Petrochem est directement liée aux besoins en énergie et produits dérivés provenant du raffinage du pétrole. Elle est en conséquence sensiblement influencée par :

- les retournements de cycles économiques dans le secteur des industries pétrolières et chimiques, notamment en raison de l'évolution du prix du pétrole ; les retournements de cycles économiques et les instabilités politiques et sociales au niveau de certains pays.

Dans une moindre mesure, l'activité de la Société est également influencée par :

- l'évolution des réglementations étrangères locales, pouvant induire une restriction des investissements étrangers, une augmentation des droits de douane et une restriction sur les flux de commerce international ;
- les catastrophes naturelles ou les risques de guerre ;
- les modifications réglementaires.

Enfin, une révolution technologique majeure dans les modes de raffinage et de production des matières plastiques pourrait avoir des conséquences sur l'activité de la Société.

L'un ou plusieurs de ces facteurs pourraient avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats, et la situation financière de Heurtey Petrochem, ainsi que sur la mise en oeuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

#### ***IV.1.15 Risques liés au maintien des cautions bancaires***

Un des aspects fondamentaux de la réussite de la Société réside dans sa capacité à obtenir et maintenir les cautions bancaires exigées par ses clients. Le montant demandé pour de telles cautions peut atteindre jusqu'à 20% du prix total du contrat concerné.

Depuis 2002, la Société a déployé d'importants efforts afin d'obtenir de ses partenaires bancaires une augmentation de sa ligne de cautions, et de façon corrélative, une diminution des dépôts exigés par ces derniers en garantie desdites cautions. Au 31 décembre 2005, Heurtey Petrochem disposait de 20,6 MEUR de cautions bancaires autorisées, dont 11,7 MEUR utilisés avec un montant de dépôt en garantie d'environ 740.000 euros (équivalent à environ 6% du montant des cautions bancaires données effectivement).

Cet impératif est un élément clé pour la Société dans le cadre de son activité, notamment en termes de marge de manœuvre et de crédibilité auprès de sa clientèle. Une évolution négative des conditions susmentionnées ou d'un accès à ces cautions aurait un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires et le résultat d'Heurtey Petrochem.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des cautions bancaires autorisées par établissement financier pour les trois derniers exercices :

en K.EUR	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Etablissement 1	1 000	3 000	3 000
Etablissement 2	1 000	2 000	2 000
Etablissement 3	2 500	3 000	1 870
Etablissement 4		500	1 300
Etablissement 5		1 000	1 550
Etablissement 6		2 000	2 000
Etablissement 7	900	900	900
Etablissement 8		1 000	1 500
Etablissement 9		500	500
Etablissement 10			3 000
Etablissement 11			3 000
Etablissement 12	1 700	1 694	
Etablissement 13	241	241	
<b>TOTAL</b>	<b>7 341</b>	<b>15 835</b>	<b>20 620</b>

Le tableau ci-dessous présente le lien entre la croissance des enregistrements de commandes et la croissance des cautions bancaires autorisées :

En KEUR	2003	2004	2005
Enregistrements de commandes	38 052	56 868	83 163
Lignes de cautions	7 341	15 835	20 620
% lignes/Enregistrements	19%	28%	25%

## IV.2 Risques liés à l'exécution des contrats

- Risques liés aux études

Dans le cadre de la fourniture de prestations d'études, la Société peut être amenée en cas de défauts dûment constatés à refaire ou modifier gratuitement les études concernées.

- Risques liés aux délais

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, la Société s'engage à respecter des dates de livraisons. Le non respect de ces engagements, hors cas de force majeure, peut conduire à l'application de pénalités de retard à la charge d'Heurtey Petrochem, affectant de façon négative ses marges.

A cet égard, la Société répercute contractuellement à ses sous-traitants les pénalités prévues dans ses commandes au cas où la responsabilité du retard leur incombe. Une surveillance étroite du planning de réalisation des contrats et les programmes d'inspection chez les fournisseurs et les sous-traitants réduisent néanmoins le risque pour la Société de se voir imputer des pénalités de retard.

- Risques liés aux équipements

La Société s'engage contractuellement sur des performances minimales des équipements qu'elle fournit. L'obtention de performances inférieures aux seuils contractuels peut conduire à des coûts supplémentaires pour Heurtey Petrochem, alors chargé de remédier à ces déficiences. En cas d'impossibilité d'atteindre les performances requises, il est fait application de pénalités contractuelles.

Dans un schéma similaire au traitement des pénalités de retard, la Société répercute au sous-traitant concerné les pénalités lui incombant au regard des garanties de performance lorsque la responsabilité dans les défauts constatés peut leur être imputée.

Par ailleurs, les équipements livrés par la Société font l'objet d'une réception mécanique ou d'une réception provisoire qui correspond au transfert de propriété. La réception définitive interviendra à l'issue d'une période de garantie définie contractuellement, pouvant aller jusqu'à 24 mois après la mise en service par le client final.

Les conséquences financières liées à ces risques sont contractuellement plafonnées à un seuil généralement inférieur à 10% du montant du contrat.

## IV.3 Risques juridiques

Les secteurs du raffinage et de la pétrochimie sont soumis à des contraintes réglementaires pouvant évoluer rapidement, et principalement en matière de sécurité et d'environnement. Ces évolutions pourraient affecter la croissance de l'industrie pétrochimique, et en conséquence influencer de façon négative les résultats de la Société en raison de leurs impacts sur la situation des clients d'Heurtey Petrochem, de ses fournisseurs ou sous-traitants.

Concernant les risques juridiques, il est également renvoyé au paragraphe XX.8 décrivant les procédures judiciaires et d'arbitrage.

## **IV.4 Risques Industriels et Environnementaux**

### ***IV.4.1 Risques industriels***

La Société n'exploitant aucune unité de fabrication, elle n'encourt de ce fait aucun risque industriel.

### ***IV.4.2 Risques Environnementaux***

Compte tenu de son activité, les sociétés du groupe ne sont pas directement confrontées à des contraintes environnementales.

Lorsque la réalisation d'un contrat implique des interventions sur site, il est émis, conformément aux procédures en vigueur au sein du Groupe, une instruction spécifique « Site Environmental Health & Safety program », qui définit les règles à suivre par le personnel de la Société et de ses sous-traitants relatives à l'environnement, la santé et la sécurité.

## **IV.5 Risques de liquidité**

Le financement du groupe repose sur :

- des emprunts obligataires convertibles en actions de la Société souscrits par les principaux actionnaires ;
- des préfinancements bancaires consentis de manière spécifique par opération ;
- des contrats de crédit-bail portant sur les logiciels, le matériel informatique et de bureau ;
- des lignes de crédit « Dailly » utilisées comme un véritable outil de gestion pour couvrir les variations du besoin en fonds de roulement ;
- les avances sur commandes reçues des clients.

Les conditions spécifiques de paiement des clients ne peuvent être répercutées intégralement aux sous-traitants de la Société. En conséquence, le besoin en fonds de roulement connaît des variations significatives en cours d'année, ce qui est susceptible d'engendrer un risque sur la maîtrise de la trésorerie d'Heurtey Petrochem.

Le risque de liquidité que pourrait supporter la Société, lié aux variations ponctuelles du besoin en fonds de roulement, est néanmoins compensé par les lignes de crédit susmentionnées.

## **IV.6 Risques de marché**

### ***IV.6.1 Risques de taux***

Les emprunts contractés par le groupe sont à taux fixes.

### ***IV.6.2 Risques de change***

Le tableau suivant présente les positions nettes de Heurtey Petrochem dans les principales devises étrangères et globalement pour les autres au 31 décembre 2005 :

En milliers d'euros	USD	ZAR	Autres
Actifs	3 607	5 542	197
Passifs	- 2 601	0	- 1 000
Position nette* avant gestion	1 006	5 542	- 803
Position hors bilan	- 3 702	- 4 601	- 974
Position nette après gestion	- 2 696	941	- 1 777

\*Position nette = solde acheteur ou vendeur de la devise considérée

En raison de son activité internationale, une partie des prestations de la Société est facturée en devises étrangères. Dans la mesure du possible, les achats importants de matières premières, d'équipements ou de services sont effectués dans la devise du contrat concerné, de manière à réduire les risques. A cet égard, la Société facture ses prestations en une ou plusieurs devises, en fonction de la stratégie d'achat qu'elle aura développée dans le cadre d'une opération déterminée. Ainsi, pour un même contrat, un client pourra donc être amené à régler la Société dans des devises différentes, permettant à Heurtey Petrochem de minimiser le risque de change entre les règlements reçus et les dépenses engagées.

Le risque de change est essentiellement porté par les filiales implantées hors de la zone euro. Pour réduire celui-ci, le groupe développe une politique d'intervention directe des filiales pour la part locale des fournitures et prestations.

Les devises utilisées sont en majeure partie des devises fortes, pour l'essentiel l'euro et dans une moindre mesure le dollar américain et le rand sud africain.

La Société a également mis en place des conventions de trésorerie avec ses filiales dans le but d'optimiser sa gestion. Ainsi, l'exposition en termes de risque de change de l'une quelconque des entités du Groupe réside-t-elle essentiellement dans un solde compensé de l'ensemble de ses créances et dettes vis-à-vis des autres entités.

Le Groupe déployant une activité internationale, les fluctuations de change pourraient impacter négativement le résultat de ses filiales situées hors de la zone Euro, insuffisamment couvertes ou non couvertes, et donc affecter de façon négative la situation financière et les résultats de la Société, malgré les instruments de couverture mis en place. Néanmoins, ce risque est atténué par l'adéquation recherchée entre les devises de facturation et celles des dépenses engagées par la Société.

#### ***IV.6.3 Risques sur actions***

Néant.

#### ***IV.6.4 Informations relatives aux dérivés de crédit***

Néant.

### **IV.7 Risques d'acquisitions**

Dans le cadre de sa stratégie de croissance qui pourrait prendre la forme d'acquisitions et/ou de prises de participation et de partenariats, la Société pourrait être amenée à réaliser des acquisitions ou des investissements dans son activité. De cette démarche découlerait un risque nouveau lié à la capacité d'intégrer avec succès la nouvelle entité. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de Heurtey Petrochem ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Par ailleurs, une partie de ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions Heurtey Petrochem, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation de ses actionnaires.

## **IV.8 Assurance et couverture des risques**

Le groupe dispose des polices d'assurance permettant de prendre en charge les risques liés à son activité d'ingénierie. Les assurances couvrent les risques de dommage aux biens, de perte d'exploitation et de responsabilité civile et professionnelle de la Société et de ses filiales.

Heurtey Petrochem dispose notamment des assurances suivantes :

### **1/ Assurance responsabilité civile exploitation**

#### **Police AGF n° 65 062 286**

Couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile délictuelle, quasi délictuelle ou professionnelle pouvant incomber à la société en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, et résultant directement de ses activités.

Les montants de Garantie Responsabilité Civile accordés au titre de ce contrat sont les suivants :

#### **- Assurance responsabilité civile exploitation / avant livraison/pendant les travaux**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus, par sinistre pour un montant maximum de 9 150 000 euros.

#### **- Assurance responsabilité civile après travaux et/ou livraison à l'égard de ses clients :**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus (par année d'assurance) pour un montant maximum de 6 100 000 euros.

### **2/ Assurance Tous Risques Chantiers**

#### **Police Cadre tous risques chantier montage essais n° 48.033.897**

#### **Souscrite auprès de COMMERCIAL UNION et du Groupe GENERALI**

Destinée à couvrir tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

Assurance souscrite pour chaque chantier pour un montant spécifique.

### **3/ Assurance Globale Entreprise**

#### **Police AXA COURTAGE n° 5 164 217**

Destinée à couvrir tous dommages aux biens concernant les locaux et leur contenu sis au 8, cours Louis Lumière à Vincennes.

La limite contractuelle d'indemnité est de 3 513 170 euros par sinistre.

### **4/ Assurance responsabilité civile des dirigeants**

#### **Contrat n° RD0081948837 souscrite auprès de CHUBB INSURANCE COMPANY OF EUROPE**

Le montant de garantie par période d'assurance est de 3 000 000 euros sans franchise.

### **5/ Assurance automobile**

#### **Police Auto missions n° 37503516416287 souscrite auprès de AXA COURTAGE**

Destinée à couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile concernant l'usage de leur propre véhicule par les salariés et préposés de la société pour des déplacements professionnels.

La responsabilité civile dommages matériels et corporels est couverte sans limitation de montant.

### **6/ Assurance transport**

#### **Police n° 01.1049 souscrite auprès de ALLIANZ MARINE & AVIATION**

Destinée à couvrir les marchandises, matières premières, produit en cours de transformation et/ou fabrication ou produits finis.

**7/ Assurance rapatriement**

**Police n° 4087863 souscrite auprès de AIG EUROPE**

Destinée à couvrir le rapatriement des préposés de la société en cas d'accident ou de maladie lors de leurs déplacements en France et à l'étranger.

**8/ Assurance individuelle accident**

**Police n° 4087862 souscrite auprès de AIG EUROPE**

Destinée à couvrir les conséquences en cas d'accident entraînant le décès ou de l'invalidité des préposés de la société.

**9/ Assurance vie des hommes clés**

Néant.

## **IV.9 Méthode de provisionnement**

### ***IV.9.1 Provision sur affaires***

Les contrats font l'objet d'analyses périodiques régulières au minimum mensuellement et lorsque les événements significatifs le rendent nécessaire notamment lors de toute modification du contrat initial ou du calendrier.

Les divers éléments des contrats : les temps passés par le personnel de la société et ou de ses sous-traitants, les achats des fournitures, matériels, équipements, coûts de transport font l'objet d'une ré-estimation par le chef de projet et sont passés en revue par la Direction générale et le contrôleur de gestion.

Heurtey Petrochem a adopté la détermination du résultat sur affaires proportionnellement à l'avancement des coûts.

Pour les affaires déficitaires, une provision pour pertes futures est dotée, anticipant la perte à venir sur le ou les exercices futurs.

Les produits à recevoir sont évalués au prix de vente et représentent la partie des coûts comptabilisés et non encore facturés aux clients. Parallèlement lorsque la facturation client excède l'avancement des coûts, cet excédent est retraité en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, les coûts éventuels pendant la période de garantie sont inclus dans le coût final estimé. Ces coûts sont généralement de faible importance pour la Société car ils concernent le plus souvent le matériel fourni et garanti par des sous-traitants.

### ***IV.9.2 Autres provisions***

Tout autre événement, litige, survenance de fait exceptionnel ou de procédures engagées à l'encontre du Groupe font systématiquement l'objet d'examen par la Direction Générale et le cas échéant par le Conseil d'Administration de la Société qui évalue le risque en liaison avec ses conseils extérieurs et fixe le montant de la provision jugée nécessaire.

Des provisions pour risques sont constituées pour les éléments présentant des aléas qui pourraient remettre en cause d'une manière significative l'évaluation des fonds propres à la fin de chaque exercice.

## V Informations concernant la Société

---

Les renseignements relatifs aux statuts, au capital social, et aux autorisations financières figurant dans le présent chapitre résultent des résolutions qui ont été adoptées par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2006.

### V.1 Renseignements sociaux

#### V.1.1 *Dénomination sociale de la Société*

La dénomination sociale de la Société est Heurtey Petrochem.

#### V.1.2 *Lieu et numéro d'identification de la Société*

La Société est identifiée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 442 861 191.

#### V.1.3 *Date de constitution et durée de vie de la Société*

La Société a été constituée le 19 juillet 2002 et immatriculée le 13 décembre 2002 pour une durée de vie de 99 ans sauf cas de dissolution ou de prorogation.

#### V.1.4 *Siège social et forme juridique de la Société*

Le siège social de la Société est situé au 8 Cours Louis Lumière 94306 VINCENNES France. Son numéro de téléphone est le 01 41 93 80 00.

La société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les lois et règlements français en vigueur et notamment par le livre II du Code de commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967 ainsi que par ses statuts.

#### V.1.5 *Exercice social de la Société*

L'exercice social, d'une durée de 12 mois commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### V.1.6 *Le métier de la société*

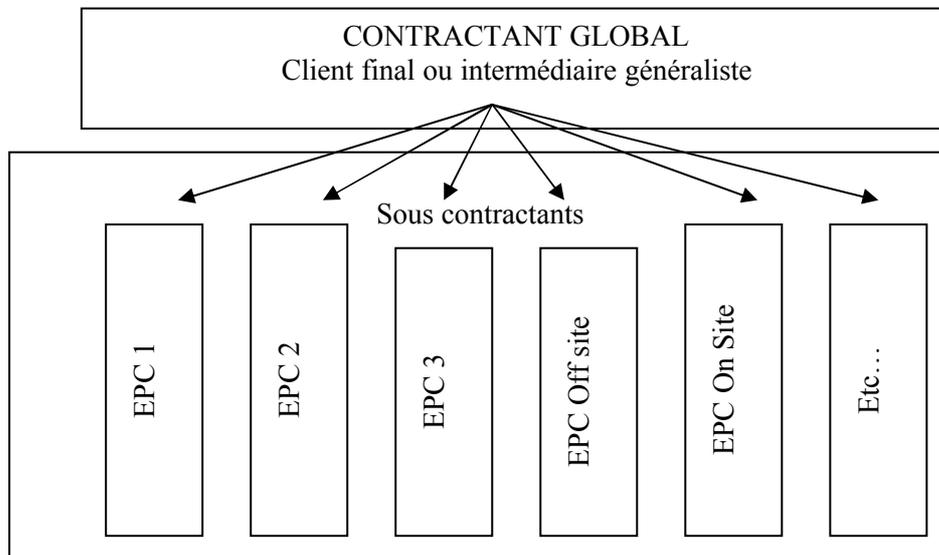
##### V.1.6.1 *Un « EPC » (Engineering Procurement Construction) spécialisé dans les fours d'hydrocarbures*

Heurtey Petrochem est un EPC spécialisé à la fois sur un secteur (les hydrocarbures) et sur un métier (la technologie des fours).

Au cours des dernières années, les projets de raffineries et de pétrochimie ont été caractérisés par :

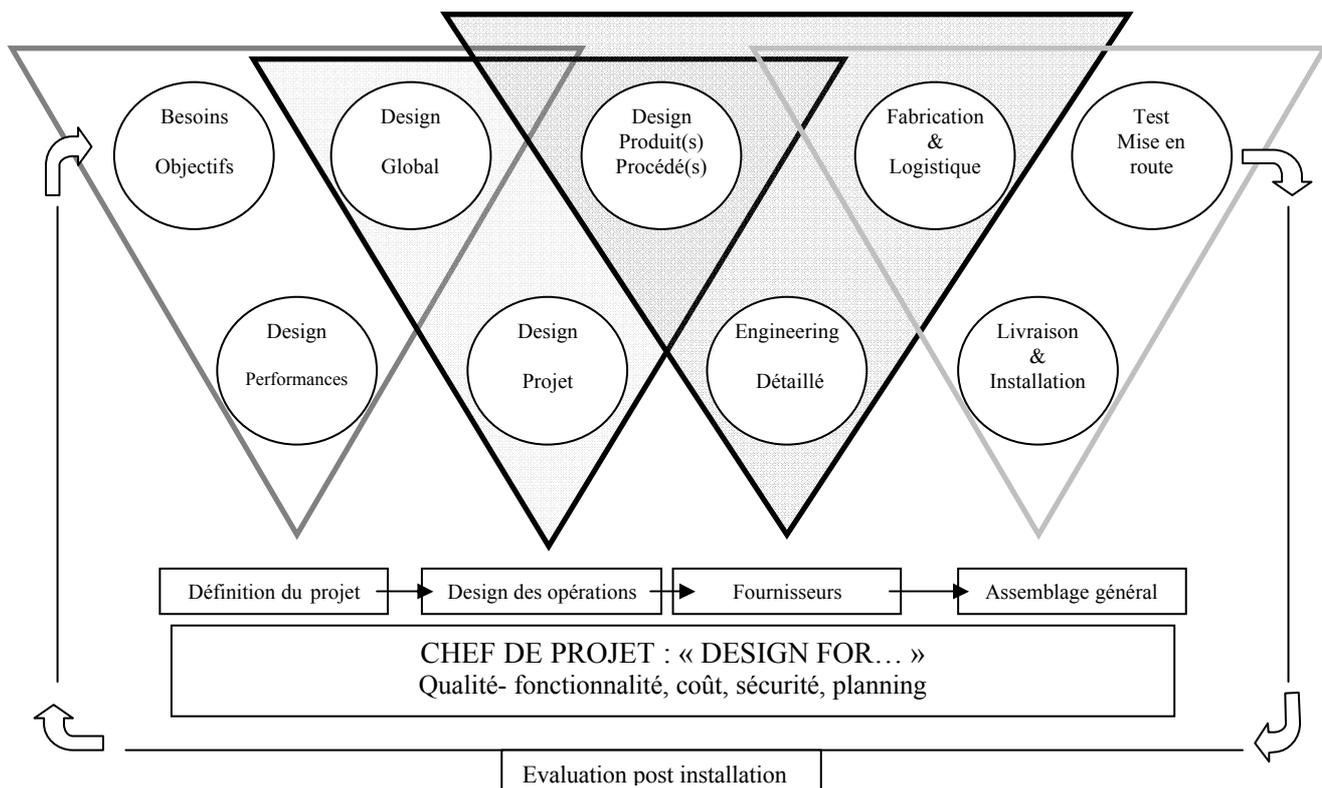
- l'augmentation de la taille ;
- des spécifications plus contraignantes ;
- des préoccupations environnementales accrues ;
- des sources plus diversifiées de contractants ;
- des demandes spécifiques (sur-mesure).

Ces évolutions ont accentué la demande mondiale en ingénieristes spécialisés travaillant en parallèle pour un contractant global.



Heurtey Petrochem intervient en interaction avec les autres contractants (« EPC », présents ou pas sur le site de construction de l'usine) pour concevoir, fabriquer par sous-traitance, livrer et installer des ensembles complexes de fours, réalisés sur mesure, pour les raffineries de pétrole ou les usines pétrochimiques.

L'organisation d'Heurtey Petrochem, synthétisée dans le schéma ci-dessous, est articulée autour d'un chef de projet garant de la qualité, des délais, de la sécurité et du respect des budgets.

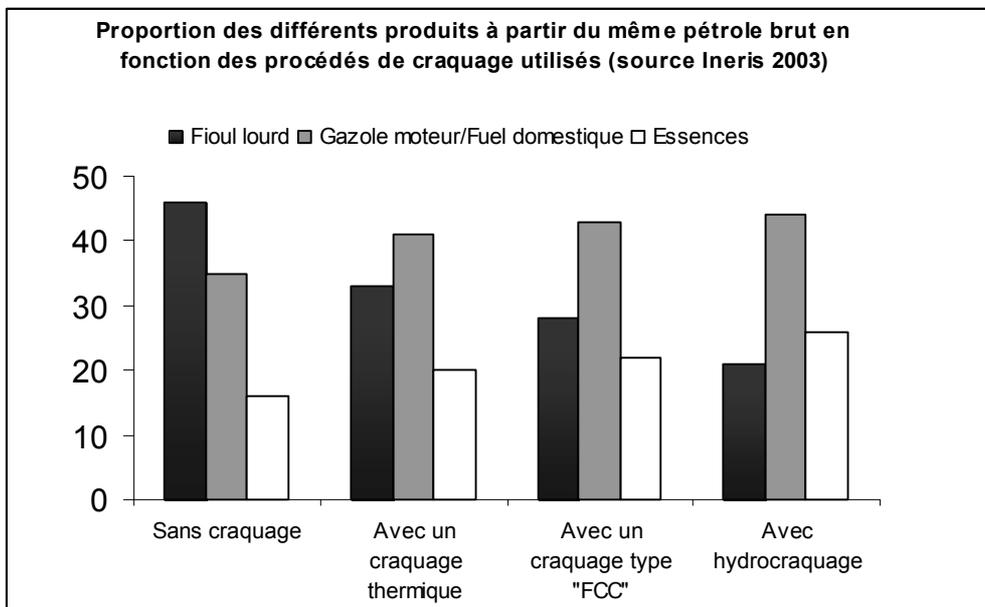


### V.1.6.2 Le rôle essentiel des fours dans une raffinerie

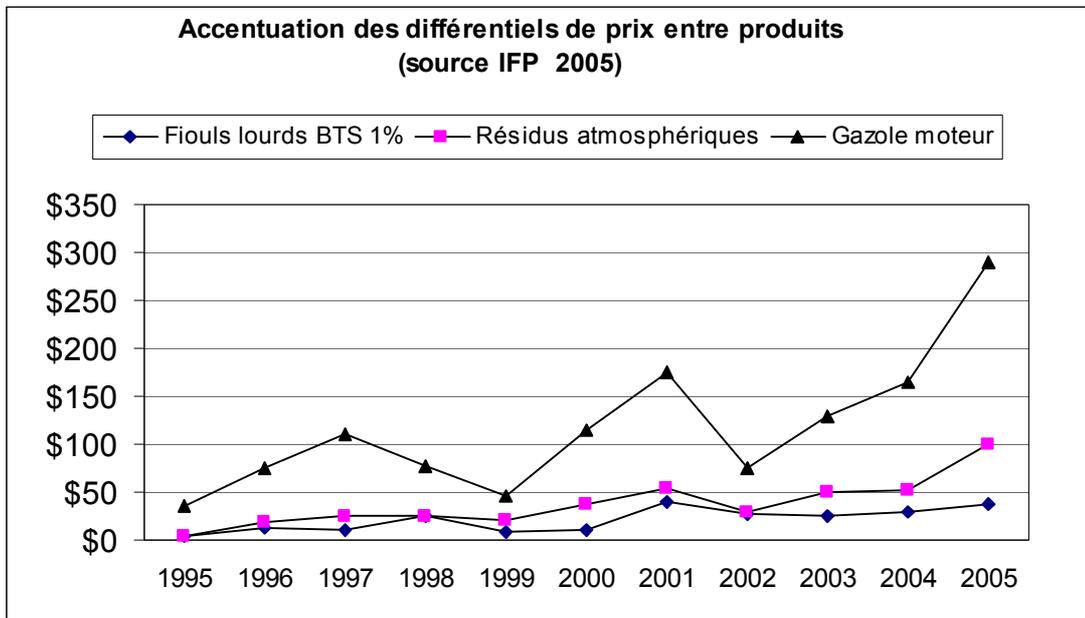
Une raffinerie est un vaste alambic, qui a vocation à transformer le pétrole brut en produits comme le bitume, le gazole ou l'essence, composé de multiples fours reliés entre eux par un réseau de tubes et de canalisations. C'est pour cette raison que l'on parle d'opérations de distillation, elles mêmes préalables aux opérations de craquage qui consistent à chauffer à haute température du pétrole brut.

Le fioul lourd Haute Teneur en Soufre (HTS) est un produit à très faible valeur ajoutée, de moins en moins utilisé. Viennent ensuite, dans l'ordre de légèreté et donc de cherté, les fiouls lourds Basse Teneur en Soufre (BTS), les résidus, puis les fiouls domestiques et les gazoles moteur et enfin les essences.

La part des fiouls lourds dans les produits à la sortie d'une raffinerie varie fortement en fonction des procédés utilisés pouvant aller à plus de 40% sans craquage à moins de 25% avec de l'hydrocraquage. Le craquage thermique, type FCC (Fluid Catalytic Cracking) et l'hydrocraquage sont les principaux procédés utilisés.



Les différences de prix ont historiquement toujours existé entre les différents produits finaux, mais cette tendance s'est amplifiée depuis 10 ans comme le montre le graphique ci-dessous.

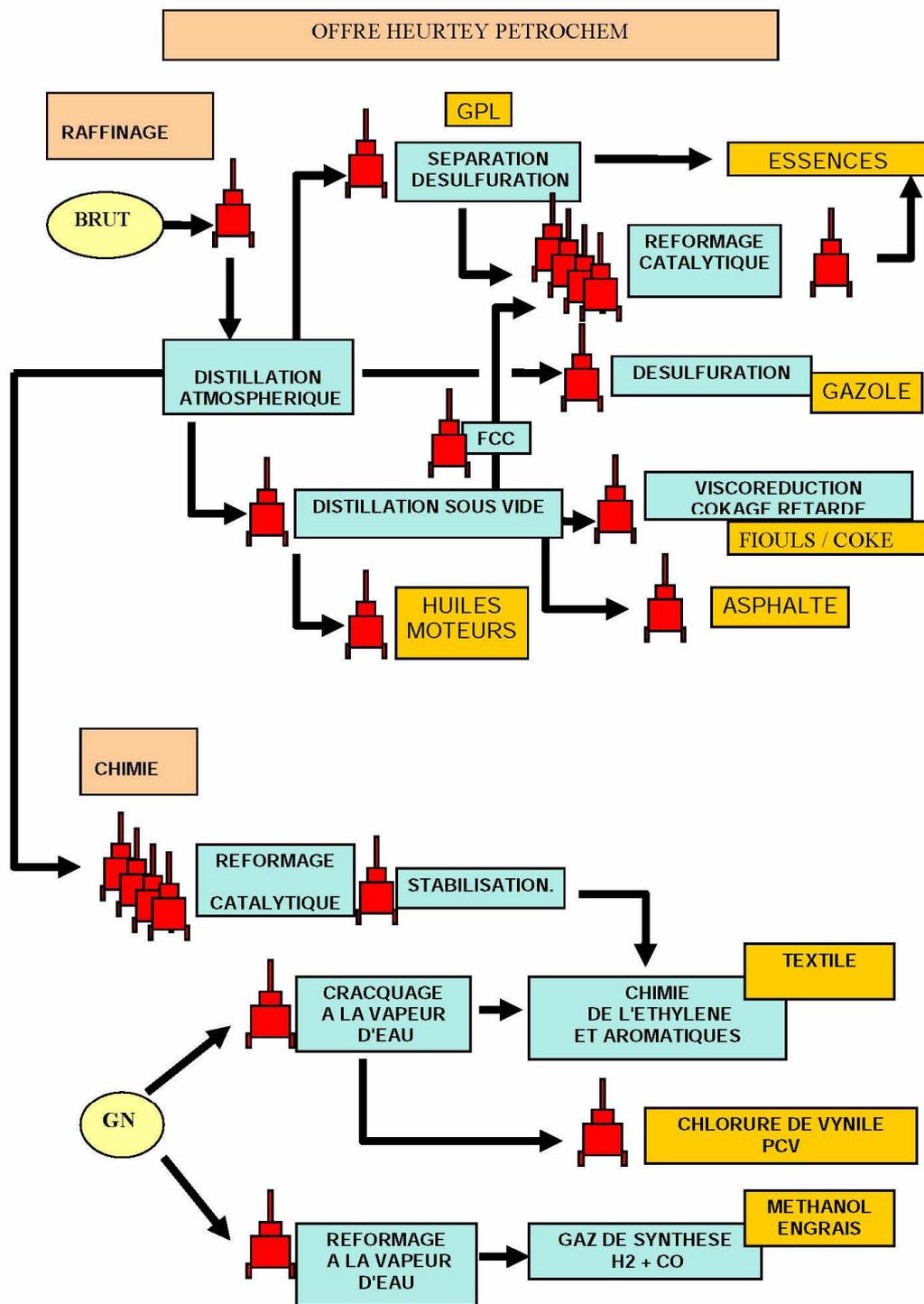


Le différentiel de prix (exprimé en US\$/tonne) s'exprime par rapport au produit à plus faible valeur ajoutée qu'est le fioul lourd Haute Teneur en Soufre.

L'intérêt pour les raffineurs de disposer de produits à forte valeur ajoutée apparaît clairement et implique des investissements de plus en plus importants dans la partie craquage et donc dans les fours.

#### ***V.1.6.3 Heurtey Petrochem : un ingénieuriste spécialisé***

Heurtey Petrochem fait partie des sociétés reconnues mondialement dans la conception et construction des fours tubulaires de procédé utilisés pour les industries du raffinage et de la pétrochimie. Les fours sont symbolisés de manière schématique en rouge sur le graphique ci-après, le graphique du haut décrivant une unité de raffinage, celui du bas une unité de pétrochimie.



A la date du présent document de base, le Groupe Heurtey Petrochem emploie plus de 140 personnes, avec des filiales réparties sur plusieurs continents, et dispose des ressources nécessaires pour la

conduite autonome de projets clé en main à l'international (à l'exception actuellement de l'Amérique du Nord par choix stratégique).

### **Localisation géographique des réalisations**

Amérique du sud : 60 installations réalisées, Venezuela, Brésil, Colombie, Mexique, Argentine, Pérou, France (DOM).

Afrique : 235 installations réalisées, Afrique du Sud, Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal, Gabon, Congo, Cote d'Ivoire, Somalie.

Europe de l'Est et Centrale : 130 installations réalisées, Russie, Roumanie, Biélorussie, Pologne, Croatie, Ouzbékistan, Turkménistan, Kazakhstan, Yougoslavie, ex Tchécoslovaquie.

Asie : 150 installations, Inde, Indonésie, Chine, Taiwan, Singapour, Pakistan, Corée, Philippines, Malaisie, Bangladesh.

Moyen-Orient : 72 installations réalisées, Arabie Saoudite, Koweït, Abu Dhabi, Qatar, Egypte, Oman, Iran, Irak.

Et bien évidemment l'Europe avec des centaines de réalisations.

Heurtey Petrochem réalise des projets en utilisant ses propres techniques mais réalise aussi des projets avec des techniques sous licence pour lesquelles Heurtey Petrochem signe des accords de coopération. Peuvent être cités, parmi les détenteurs de licence : UOP, Axens, ABB Lummus, Exxon Chemical, Kellogg, Haldor Topsoe, Stone&Webster, Hyl SA...

Les prestations d'Heurtey Petrochem vont de l'étude de faisabilité jusqu'au projet clé en main, en passant par la fourniture simple d'équipements. Heurtey Petrochem est structurée en différents services intervenant tour à tour dans la réalisation d'un projet.

Quelques chiffres pour situer l'activité :

- Chiffre d'Affaire moyen : 45 MEUR
- Plus de 100 000 heures d'études par an
- Durée d'un projet : de 10 à 22 mois.

#### ***V.1.6.4 Heurtey Petrochem évolue exclusivement dans le monde des hydrocarbures***

Heurtey Petrochem conçoit et fabrique toutes les unités de transformation des hydrocarbures pour les industries du raffinage et de la pétrochimie. Le principe de transformation emblématique de ces industries est la séparation/modification de l'hydrocarbure sous l'effet combiné des conditions de pression et de température. La mise en température pour toutes ces unités est principalement réalisée dans un four de procédé que conçoit et fournit Heurtey Petrochem.

Le marché des hydrocarbures évolue constamment de par les besoins de nouvelles capacités de production mais aussi de par l'évolution des schémas de raffinage. En effet, ces derniers doivent répondre à l'évolution de la qualité et spécificité des produits raffinés, et intégrer les nouvelles contraintes environnementales visant à minimiser la pollution résultant de l'utilisation de ces produits.

Heurtey Petrochem est à même de répondre à toutes les demandes formulées par les industries du raffinage et de la pétrochimie en matière d'augmentation de capacités et de modernisation d'unité, mais participe aussi activement aux programmes de maintenance lancés par les donneurs d'ordre qui doivent faire face à un outil de production vieillissant.

Le tableau ci-dessous, extrait du rapport d'information du Sénat 2005, synthétise les facteurs environnementaux pour Heurtey Petrochem.

<i>FACTEURS FAVORABLES</i>	<i>FACTEURS DE RISQUES</i>
<i>Une demande soutenue de pétrole brut liée au rattrapage des pays en développement</i>	<i>Le risque de récession</i>
<i>Des gisements globalement plus coûteux à exploiter et de moins bonne qualité</i>	<i>La diversification énergétique (nucléaire, énergie renouvelables)</i>
<i>La montée en puissance des pays de l'OPEP</i>	
<i>Le pic de production des pays non OPEP entre 2010 et 2015</i>	<i>La relance des politiques d'économie d'énergie</i>
<i>L'augmentation de la part des transports dans la consommation totale de pétrole et la demande croissante de produits raffinés légers</i>	<i>La concurrence des biocarburants et de nouvelles technologies permettant de réduire la consommation d'hydrocarbures dans le secteur des transports</i>
<i>Le renforcement des normes environnementales</i>	
<i>Le développement des pétroles non conventionnels</i>	
<i>La disparition des capacités résiduelles de production, de raffinage</i>	

### ***V.1.7 Evénements importants dans le développement de la Société***

#### ***V.1.7.1 De 1953 à fin 2001***

La Société voit le jour en 1953 quand une division de la société Heurtey et Cie (créée en 1928) acquiert une licence auprès de la société Petro-Chem Development Corp. Inc. (Etats-Unis) pour la réalisation de fours tubulaires de procédés à destination des industries de raffinage et de la pétrochimie.

- En 1974, la Société prend le nom d'Heurtey Petrochem (HPC)
- En 1979 HPC est vendue à STEIN SURFACE GROUP.
- En 1986, alors que Michel Pinget, entré 20 ans plus tôt, en devient le Président, elle passe sous contrôle de SOFRESID puis de TRAFALGAR HOUSE.
- en 1998, le groupe norvégien KVAERNER achète TRAFALGAR HOUSE prenant ainsi le contrôle non stratégique pour lui d'HPC qui est alors rebaptisé KVAERNER HEURTEY.

La Société a conçu et réalisé près de 2 000 fours dans le monde entier. Dès les années 90, la Société réalise des projets d'envergure. Elle signe en effet en 1990 un contrat équivalent à 115 MEUR pour la conception, la construction, la livraison et l'installation de 10 fours de production d'éthylène pour la société PETROKEMMYA filiale de SABIC. Les fours sont construits et assemblés à Anvers avant d'être livrés en modules par bateaux en Arabie Saoudite où ils sont mis en marche. Ce contrat est un réel succès.

La démarche « Qualité » a toujours fait partie de la préoccupation de la Société. Heurtey Petrochem a élaboré un système d'assurance qualité conforme au standard ISO 9001. Cette conformité a été approuvée par la LRQA (Lloyds Register Quality Assurance) en janvier 1997 et a toujours été renouvelée depuis.

Malgré un environnement difficile au cours des années 90, le prix du baril de pétrole ayant évolué avec une tendance baissière entre 20 et 10 dollars américains, Heurtey Petrochem réalise un chiffre d'affaires moyen de 49 MEUR avec un résultat d'exploitation moyen de 1,5 MEUR après facturation de coûts de holding. Le nombre d'employés passe de 53 à 104 sur cette même période.

#### ***V.1.7.2 L'indépendance en 2002***

Les difficultés financières du groupe Norvégien KVAERNER pénalisent le développement de KVAERNER HEURTEY. La maison mère norvégienne n'est plus à même d'émettre de nouvelles cautions pour HEURTEY ; ses engagements pour sa filiale s'élèvent alors à 8 MEUR sur des contrats en cours de réalisation et ne peuvent être augmentés pour gagner de nouveaux contrats. Fin 2001, elle souhaite se séparer de sa filiale, dont le chiffre d'affaires 2001 est alors de 26,5 MEUR pour une perte d'exploitation de 2,6 MEUR.

En 2001, HEURTEY PETROCHEM s'est assuré le concours d'un mandataire ad hoc afin de l'assister dans ses négociations avec sa maison mère connaissant à cette époque des difficultés financières importantes.

En juillet 2002, le management de KVAERNER HEURTEY associé à la société de capital investissement GEMMES DEVELOPPEMENT achète 100% du capital de KVAERNER HEURTEY, rebaptisée Heurtey Petrochem, par le biais d'une holding, Heurtey Petrochem Europe (HPE SAS). KVAERNER HEURTEY dispose à cette date de deux filiales : une en Allemagne qui n'a pas d'activité opérationnelle et une en Roumanie qui dispose d'un bureau d'étude de 12 personnes. Fin Juillet 2002, en application de l'engagement pris par Heurtey Petrochem Europe à la demande insistante du Groupe KVAERNER, KVAERNER HEURTEY reprend les parts de KVAERNER dans KVAERNER HEURTEY ITALIANA.

Dès son indépendance en juillet 2002, Heurtey Petrochem va s'attacher en priorité à :

- 1/ faire en sorte que les engagements de cautions donnés par le Groupe KVAERNER (plus de 8 MEUR) viennent à échéance sans problème (ce qui sera fait et libérera entièrement l'ex maison mère)
- 2/ développer de nouvelles relations bancaires afin de reconstituer ex nihilo le volant de cautions nécessaire à l'activité.

Le montant des nouvelles lignes de cautions obtenu au cours du dernier trimestre 2002 est faible (3 MEUR) mais montre la confiance des banquiers de l'entreprise dans son avenir.

#### ***V.1.7.3 La renaissance en 2003, 2004 et 2005***

Dans un contexte de forte hausse du prix des matières premières (dont le pétrole), Heurtey Petrochem se réorganise entièrement autour de trois axes : financier, géographique et humain.

1/ Sur le plan financier, la priorité est l'augmentation des cautions autorisées et la baisse des dépôts de garantie exigés par les banques. Afin de rassurer ses interlocuteurs bancaires, Heurtey Petrochem sollicite un investisseur institutionnel, le CLPE (Crédit Lyonnais Private Equity) qui entre au capital à hauteur de 20% de la Société en octobre 2003. Concomitamment, deux emprunts obligataires convertibles d'un montant unitaire de 500.000 euros sont souscrits par CLPE et les actionnaires fondateurs. L'obtention de nouvelles cautions peut ainsi continuer dans de bonnes conditions comme en témoigne le tableau ci-après.

Années	Fin 2002	Fin 2003	Fin 2004	Fin 2005
Montant autorisé de cautions KEUR	3 000	7 341	15 835	20 620
% de dépôt demandé	100%	55%	16%	9%

En parallèle, le management s'attache à préserver la rentabilité du groupe malgré la gestion difficile de la fermeture de la filiale italienne et la forte hausse du prix de l'acier au cours de l'année 2004. Le carnet de commandes évolue de manière très positive, ce qui conforte le management dans sa stratégie.

Années	2003	2004	2005
Carnet de commandes au 31 décembre (MEUR)	17,6	41,7	80,2

2/ Sur le plan géographique, Heurtey Petrochem prend plusieurs décisions :

- la fermeture de la filiale italienne dont les coûts totaux liés à sa liquidation ont été autofinancés par la société (1,5 MEUR auxquels se rajoute l'achat du fonds de commerce pour un montant de 0,5 MEUR) ;
- le développement de l'activité vers le Sud Est Asiatique et le Moyen Orient avec la création de trois sociétés :
  - o une filiale à Singapour détenue à 100% par la Société, destinée à la réalisation d'un contrat important pour ExxonMobil
  - o une filiale à Mumbai détenue à 60% par la Société et 40% par un partenaire indien destinée à absorber le fort potentiel de l'Inde
  - o une société commune avec un partenaire américain Petro-Chem Development Corp. Inc. ; cette joint-venture basée à Londres ayant pour vocation de développer les activités au Moyen Orient.

Une filiale est aussi créée en Afrique du Sud afin de développer les relations avec le groupe SASOL, détenteur de technologies particulières dans le domaine de la transformation de gaz en fuels (GasToLiquid).

Historiquement, Heurtey Petrochem n'est pas présente aux Etats-Unis et a fait le choix de privilégier l'Inde à la Chine en terme d'implantation.

3/ Sur le plan humain et en liaison avec les décisions ci-dessus, un effort est mis sur la structuration managériale de l'entreprise. Un Directeur Général a été recruté ainsi qu'un Directeur des Ventes et du Marketing en charge de la joint-venture avec Petro-Chem Development Corp. Inc. La filiale en Inde a été structurée pour développer des projets complets de manière autonome. Au siège social, un contrôleur de gestion a été embauché afin de superviser toutes les filiales. Un effort important de formation et de recrutement de nouveaux ingénieurs a été effectué afin de disposer d'un bureau d'étude important à Paris, s'appuyant sur ceux de la Roumanie et de l'Inde.

4/ Sur le plan juridique, la Société s'est attachée à reconstituer ses fonds propres et à restructurer son groupe.

L'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 29 juin 2004 a constaté que les capitaux propres d'Heurtey Petrochem étaient inférieurs à la moitié de son capital social. L'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2004 a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société et s'est prononcée en faveur de la poursuite de l'exploitation sociale. Il n'a pu être remédié à cette situation lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 30 juin 2005.

Dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes de l'exercice 2005 en date du 16 mai 2006, il a été décidé, en vertu de la troisième résolution adoptée par cette assemblée, d'affecter le solde du bénéfice de l'exercice, soit un montant de 277.052 €, au compte « Report à nouveau » qui est devenu ainsi bénéficiaire à hauteur de 108.010 €.

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire de la Société a pu constater dans sa quatrième résolution que les capitaux propres de la Société étaient supérieurs à la moitié du capital social.

Par ailleurs, dans le but de simplifier la structure de son groupe et de permettre à la Société d'envisager l'admission de ses titres aux négociations sur Alternext d'Euronext, Heurtey Petrochem Europe a décidé la fusion absorption de sa filiale à 100%, Heurtey Petrochem France SA, lors de son assemblée générale en date du 16 mai 2006. Lors de la même assemblée, Heurtey Petrochem Europe, alors société par actions simplifiée, a également décidé de transformer sa forme juridique en société anonyme à conseil d'administration et d'adopter la dénomination sociale « Heurtey Petrochem ».

Concernant les comptes sociaux, les modifications engendrées par les opérations mentionnées ci-dessus porteront sur le capital et les réserves de la Société. A l'égard des comptes consolidés, le capital de la Société passera de 40 KEUR à 240 KEUR par affectation des réserves, les capitaux propres de l'ensemble consolidé restant inchangés.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Zone géographique	CA 2003		CA 2004		CA 2005	
	en KEUR	en %	en KEUR	en %	en KEUR	en %
France	2 912	5,7%	10 304	31,4%	3 723	8,3%
Europe (dont Russie)	26 120	51,2%	14 467	44,2%	11 492	25,7%
Moyen-orient	6 843	13,4%	1 033	3,2%	2 439	5,5%
Afrique	11 455	22,4%	3 862	11,8%	3 087	6,9%
Inde/Asie sud est	1 565	3,1%	783	2,4%	23 956*	53,6%
Amérique sud et autres	2 146	4,2%	2 315	7,1%	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>51 041</b>	<b>100,0%</b>	<b>32 764</b>	<b>100,0%</b>	<b>44 697</b>	<b>100,0%</b>

Variation CA N/N-1

-35,8%

36,4%

(\*) Dont Inde 5 476  
Dont Asie du sud est / Chine 18 480

### V.1.8 Perspectives

Toutes les études montrent que la période des vingt prochaines années sera très active en matière d'investissements en raffinage et en pétrochimie.

Dans cet environnement de marché très favorable, Heurtey Petrochem souhaite développer son savoir-faire en restant libre de ses choix stratégiques. Ces choix doivent pouvoir être effectués sans subir les contraintes d'un grand groupe industriel. La majeure partie des concurrents d'Heurtey Petrochem est composée des divisions des grands EPCM mondiaux (Engineering Procurement Construction Management). Ces divisions réalisent les contrats de fours en fonction des contrats globaux négociés par leurs maisons mères. Leur liberté en matière d'implantations géographiques, de choix des contrats, et des développements de nouvelles technologies et de nouveaux produits ou services reste très limitée.

En revanche, Heurtey Petrochem souhaite garder cette liberté et cette souplesse, qui doit lui garantir de bonnes perspectives de développement et de rentabilité.

## **V.2 Investissements**

Le Groupe dans le cadre de ses activités a recours à des sous-traitants externes pour la fabrication de ses équipements. Les investissements du Groupe demeurent limités aux logiciels techniques et de gestion, au matériel informatique ainsi qu'aux mobilier, matériel et agencement de bureau.

### ***V.2.1 Principaux investissements réalisés***

#### ***Fonds de commerce***

Le fonds de commerce comprend d'une part le fonds de commerce acheté à la création de la Société en 1988 ainsi que celui de sa filiale italienne repris en décembre 2005 pour un montant de 533 KEUR.

#### ***Autres Immobilisations incorporelles***

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles se sont élevées à 84 KEUR pour l'exercice 2003, à 302 KEUR pour l'exercice 2004 et à 238 KEUR pour l'exercice 2005. Il s'agit principalement d'acquisitions de logiciels techniques et de gestion.

#### ***Immobilisations corporelles***

Les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 237 KEUR pour l'exercice 2003, à 208 KEUR pour l'exercice 2004 et à 348 KEUR pour l'exercice 2005. Il s'agit principalement d'acquisitions de matériels de bureaux et informatiques.

L'augmentation sensible des investissements en 2005 provient des acquisitions effectuées pour l'équipement des nouvelles filiales créées au cours de ce dernier exercice et pour la modernisation du matériel informatique des bureaux d'études.

### ***V.2.2 Principaux investissements en cours***

- La Société a programmé pour 2006 la modernisation de son système d'information et de gestion par l'implantation d'un logiciel ERP adapté à son activité. L'étude préalable ainsi que le cahier des charges sont maintenant achevés et une commande a été passée pour son implantation et sa mise en route au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2006 au siège social de la Société. Son implantation sera progressivement étendue aux filiales courant en 2007. Cet investissement représente un montant de 200 KEUR. Il sera financé par crédit bail. L'objectif est que l'ensemble du Groupe dispose d'un outil communicant performant et fiable afin de générer des gains de productivité.
- D'autres investissements informatiques seront réalisés en 2006, pour l'équipement des nouvelles filiales créées en 2005, et principalement pour la filiale indienne. A ce titre, le budget 2006 prévoit un investissement de l'ordre de 180 à 200 KEUR.

### ***V.2.3 Investissements futurs devant être réalisés***

Afin de sécuriser et de contrôler la fabrication des équipements sur un marché en forte demande, il est envisagé d'acquérir ou de prendre une participation dans une société de fabrication.

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucun engagement ferme sur des investissements futurs n'a été pris.

## VI APERÇU DES ACTIVITES

---

Les données chiffrées relatives à la Société citées dans ce chapitre ressortent des comptes consolidés en normes françaises.

### VI.1 Un métier lié à la transformation des hydrocarbures

#### VI.1.1 Les étapes de transformation des molécules d'hydrocarbures

Heurtey Petrochem évolue exclusivement dans le monde des hydrocarbures.

Afin de bien comprendre le rôle essentiel que jouent les fours dans les transformations de ces molécules composées d'hydrogène et de carbone, il convient de décrire le fonctionnement du traitement du pétrole et de ses dérivés dans des raffineries et des unités pétrochimiques.

Le brut sorti des puits est un mélange de plusieurs centaines de produits différents, composants hydrocarbonés, allant du gaz méthane au résidu bitumeux. Les bruts sont plus ou moins soufrés. La suppression du soufre, hautement corrosif, est un enjeu crucial pour les raffineurs, compte tenu des nouvelles réglementations en vigueur. Par l'envoi d'hydrogène dans les coupes naphta issues de la distillation, on extrait le soufre en obtenant de l'hydrogène sulfuré ( $H_2S$ ) qui est transformé en soufre liquide.

La modification de atomes d'hydrogène et de carbone par le biais de différents procédés de montée en température (distillation et craquage dans des fours) permet de passer du pétrole brut au méthane  $CH_4$ , à l'éthane  $C_2H_6$ , au propane  $C_3H_8$  etc... ou à l'éthylène  $C_2H_4$ , propylène  $C_3H_6$ ) et l'hydrogène  $H_2$ . Les fours agissent par le biais des températures élevées sur les atomes d'hydrogène et de carbone.

Ces différents procédés peuvent être regroupés en trois grandes catégories: distillation et conversion en raffinerie, vapocraquage pour la pétrochimie, reformage à la vapeur pour la production d'hydrogène.

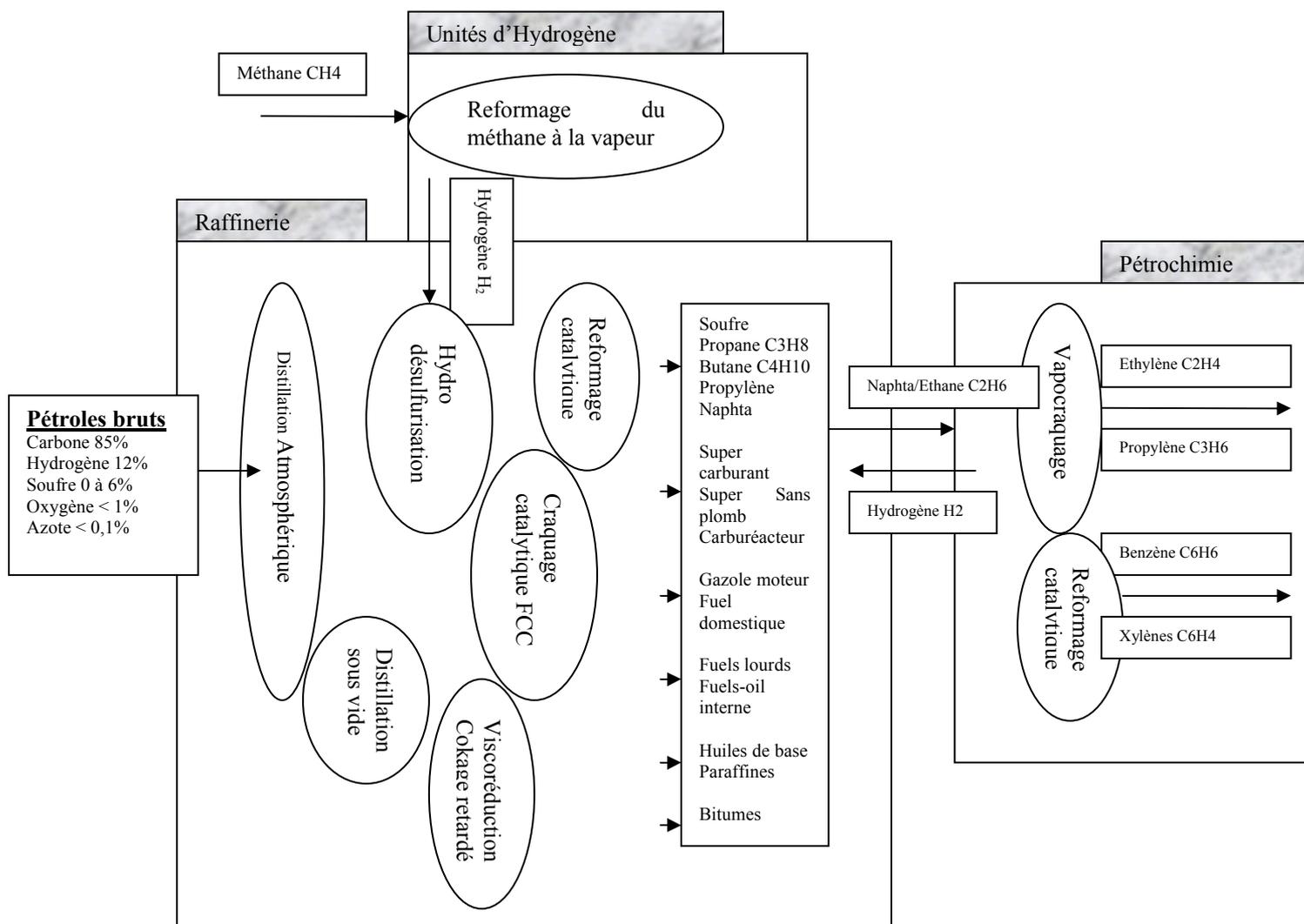
En ce qui concerne la distillation en raffinerie on distingue: la distillation atmosphérique, l'hydrotraitement, l'hydrodésulfuration et la distillation sous vide. La conversion en raffineries comporte des opérations de reformage catalytique, craquage catalytique, hydrocraquage, viscoréduction.

En pétrochimie, le procédé utilisé est le vapocraquage (« steam cracking ») qui produit de l'éthylène et du propylène.

Dans les unités de production d'hydrogène le procédé principal est le reformage à la vapeur (« steam reformer ») qui produit de l'hydrogène à partir essentiellement de gaz naturel.

Toutes ces étapes ont pour objectif de casser les molécules complexes d'hydrocarbures pour obtenir des composés plus purs. Ces étapes ont toutes lieu lors d'un passage à haute température dans des fours variant de  $350^{\circ}C$  à plus de  $1000^{\circ}C$ .

Le schéma ci-dessous résume ces différentes étapes et montre l'interconnexion entre les unités de raffinage, de pétrochimie et de production d'hydrogène.



Toutes les opérations inscrites dans les cercles du schéma ci-dessus font appel à des ensembles de fours plus ou moins complexes dont Heurtey Petrochem maîtrise la conception et la fabrication. Les 750 raffineries existantes dans le monde traitent en moyenne 110 000 barils/jour. Chaque raffinerie fait appel à une trentaine de procédés différents. Au sein d'une raffinerie, le nombre de fours de procédés peut atteindre une vingtaine d'unités (dont le montant unitaire est d'environ 1 à 5 MEUR), pour les unités de pétrochimie ou de production d'hydrogène, le nombre de fours est sensiblement plus faible mais d'un montant unitaire plus élevé de l'ordre de 5 à 10 MEUR. Le besoin de traitement de pétroles plus lourds, plus soufrés, comme les schistes bitumeux, va impliquer naturellement une demande forte dans de nouvelles capacités de craquage.

### VI.1.2 Le savoir-faire et positionnement stratégique d'Heurtey Petrochem

Heurtey Petrochem conçoit et réalise tous types de fours pour l'ensemble des traitements thermiques d'hydrocarbures, cependant le Groupe se concentre sur les projets complexes à forte valeur ajoutée. Les disparités importantes parmi les raffineries et les complexes pétrochimiques expliquent le travail sur-mesure que doit effectuer à chaque fois Heurtey Petrochem. La maîtrise de toutes les étapes de la conception/construction implique une forte composante ingénierie. La complexification des schémas de raffinage, l'augmentation de la taille des unités de pétrochimie et les besoins en hydrogène croissants ont un impact direct sur la sophistication des fours. En particulier, la hausse des températures moyenne d'exploitation génère des contraintes sur les matériaux et les

soudures et mettent en évidence l'importance du contrôle qualité à toutes les étapes (design, fabrication, montage, livraison, mise en route).

Heurtey Petrochem prend en charge la conception, la fabrication et l'installation de tous types de fours et sur tous les continents. La fabrication est sous-traitée à des partenaires sélectionnés de manière stricte et encadrés par du personnel Heurtey Petrochem détaché sur place. A moyen terme, une intégration de certains partenaires pourrait être envisagée.

Le nombre de références installées et opérationnelles place Heurtey Petrochem dans la catégorie «grands acteurs mondiaux».

En effet, depuis sa création en 1953, Heurtey Petrochem a réalisé près de 2 000 fours différents. Ce nombre élevé de références constitue l'une des forces de la Société et une barrière à l'entrée essentielle pour d'éventuels nouveaux concurrents.

Le tableau ci-après résume à ce jour, ces différentes références (en nombre) :

	France	Europe (y compris C.E.I.)	Amérique du sud	Moyen-Orient	Afrique	Asie
Fours de raffineries	406	816	52	159	234	123
Fours de pétrochimie et d'hydrogène	32	51	8	17	1	27
Clients Principaux*	Total, Air Liquide, Shell, BP, Technip, Litwin	Shell, BP, Solvay, Energoinvest, Lurgi, Technip, ABB Lummus, Uhde, Neftekhimproekt, Snamprogetti	Sincor, Ecopetrol, Pemex	National Plastic Co (Ibn Hayyan), Hadeed, Midor, Technip, Sofresid, ENPPI	Sasol, Sonatrach, SIR	Reliance, Essar, Vinithay, Bechtel, ABB

\* les noms en italiques sont des intermédiaires, les autres des clients finaux.

Le poids respectif du premier, des cinq et dix premiers clients rapporté au chiffre d'affaires des années 2003, 2004 et 2005 est synthétisé ci-dessous.

2003		2004		2005	
<b>1er Client</b>	<b>24,0%</b>		<b>20,6%</b>		<b>31,5%</b>
AIR LIQUIDE	24,0%	BP LAVERA	20,6%	ExxonMobil	31,5%
<b>5 premiers clients</b>	<b>67,7%</b>		<b>63,2%</b>		<b>70,2%</b>
AIR LIQUIDE	24,0%	BP LAVERA	20,6%	ExxonMobil	31,5%
SASOL	21,4%	KIRISHI	15,9%	KIRISHI	13,5%
POLIMERI	14,3%	AIR LIQUIDE	10,1%	RELIANCE	9,6%
OMV	4,3%	SASOL	9,9%	SHELL	9,5%
SINCOR	3,7%	POLIMERI	6,8%	SASOL	6,1%
<b>10 premiers clients</b>	<b>80,3%</b>		<b>84,5%</b>		<b>93,0%</b>
AIR LIQUIDE	24,0%	BP LAVERA	20,6%	EXXON	31,5%
SASOL	21,4%	KIRISHI	15,9%	KIRISHI	13,5%
POLIMERI	14,3%	AIR LIQUIDE	10,1%	RELIANCE	9,6%

OMV	4,3%	SASOL	9,9%	SHELL	9,5%
SINCOR	3,7%	POLIMERI	6,8%	SASOL	6,1%
BP LAVERA	3,1%	SINCOR	6,2%	ARKEMA	5,3%
SNAM UK	3,1%	TOTAL	6,1%	CAPC	5,0%
BECHTEL	2,8%	LOTOS	3,6%	UHDE	4,9%
INA ZAGREB	2,1%	MOZYR	2,9%	SOLVAY	4,7%
UHDE	1,5%	UHDE	2,5%	ESSAR	2,9%

## VI.2 Le raffinage de pétrole

### VI.2.1 L'insuffisance des capacités actuelles de raffinage

L'évolution de la capacité de production comparée à la demande (sur la période 1990-2004, source ICF 2005) montre une quasi disparition des surcapacités de production de produits raffinés. Ce contexte haussier de la demande a provoqué une hausse des marges de raffinage et encourage ainsi la construction de nouvelles raffineries ainsi que l'extension des raffineries existantes.

Demande de pétrole et capacités de raffinage (Millions Barils/jour)									
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2010 <sub>p</sub>	2020 <sub>p</sub>
Demande globale	66 200	70 000	76 600	77 300	77 900	79 400	82 300	90 400	106 700
Capacité de raffinage mondiale	74 532	76 509	89 961	82 840	83 562	83 930	84 592	98 536	116 303
Demande additionnelle		3 800	6 600	700	600	1 500	2 900	8 100	16 300
Capacité de raffinage additionnelle		1 977	5 452	879	722	368	662	13 944	17 767
Taux d'utilisation des raffineries	89%	91%	85%	93%	93%	95%	97%	92%	92%

Les évolutions prévues d'ici 2020 sont basées sur un taux d'utilisation remontant au niveau moyen enregistré sur la période 1990-2000, soit 92%.

L'analyse de tous les projets identifiés indique plutôt une augmentation des capacités de raffinage de 9,3 millions de barils/jour répartie comme suit (source ICF Consulting 2005).

En millions de barils/jour	
Capacité fin 2004	84,6
Capacité estimée fin 2010	93,9
Croissance	9,3
Nouvelles raffineries/Extensions	5,7
Asie	2,8
Moyen-Orient	0,9
Amérique Latine	0,8
Etats-Unis	0,7
Autres	0,5
Solde augmentation de la production/arrêt	3,6

De nouvelles capacités de raffinage devraient être construites principalement en Asie et au Moyen-Orient. Ces régions devraient représenter plus de 65% des nouvelles raffineries d'ici à la fin de la décennie.

D'après diverses sources (CERA, Oil \$ Gas Journal- 2005), les projets déjà identifiés d'extension ou de nouvelles raffineries devraient être opérationnelles avant 2010, sont les suivants :

Par projets	En barils/jour
Angola	200 000
Arabie Saoudite	300 000
Brésil	200 000
Chine	246 000 160 000 205 500
Inde	125 000 600 000
Indonésie	100 000
Iran	520 000
Irak	250 000
Kazakhstan	300 000
Soudan	100 000
Tunisie	120 000
Venezuela	50 000 50 000
Vietnam	130 000
TOTAL	3 656 500

Selon une étude IFP-GEP d'octobre 2005, les investissements pour augmenter les capacités de raffinage vont connaître une hausse significative.

Cette prospective est corroborée par les chiffres communiqués par le rapport du World Economic Outlook 2005 (WEO).

<i>INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS (milliards de dollars américains)</i>				
	<i>2005-2010</i>	<i>2011-2020</i>	<i>2021-2030</i>	<i>Total 2005-2030</i>
<i>OCDE</i>	<i>13.6</i>	<i>29.7</i>	<i>18.1</i>	<i>61.4</i>
<i>Dont Amérique du Nord</i>	<i>13.3</i>	<i>21.4</i>	<i>9.1</i>	<i>43.8</i>
<i>Dont Pacifique</i>	<i>0.3</i>	<i>5</i>	<i>4.9</i>	<i>10.2</i>
<i>Dont Europe</i>	<i>0.0</i>	<i>3.3</i>	<i>4.1</i>	<i>7.4</i>
<i>EST</i>	<i>8.2</i>	<i>9.8</i>	<i>13.4</i>	<i>31.4</i>
<i>PAYS EN DEVELOPPEMENT</i>	<i>68.1</i>	<i>82.8</i>	<i>71.5</i>	<i>222.4</i>
<i>Dont Chine</i>	<i>17.6</i>	<i>25.5</i>	<i>14.0</i>	<i>57.0</i>
<i>Dont Inde</i>	<i>4.7</i>	<i>5.3</i>	<i>5.9</i>	<i>15.9</i>
<i>Dont Moyen-Orient</i>	<i>20.8</i>	<i>20.5</i>	<i>21.1</i>	<i>62.4</i>
<i>Dont Afrique du Nord</i>	<i>4</i>	<i>6.1</i>	<i>5.7</i>	<i>15.9</i>
<i>MONDE</i>	<i>89.9</i>	<i>122.3</i>	<i>103.0</i>	<i>315.3</i>

Les investissements nécessaires à la mise en service d'une raffinerie disposant d'une capacité de 100 000 Barils/jour s'élèvent à environ 1,5 milliard de dollars (le WEO estime quant à lui que ces investissements s'élèvent à 1 milliard de dollars pour 100 000 barils/jour). Les deux sources corroborent que les investissements devraient être compris entre 15 et 18 milliards de dollars par an jusqu'en 2015. L'Inde et le Moyen-Orient représentent une part significative de ces investissements.

## VI.2.2 L'inadaptation des capacités à la demande-les besoins de modernisation

- L'évolution de la demande vers des produits légers est un phénomène constant depuis les trente dernières années comme le montre le tableau de la répartition par type de produits ci-après :

en %	1973	2003
Fiouls lourds	33,8	16,9
Distillats moyens	26	32,4
LPG/Ethane/Naphta	5,8	8,2
Gasol Moteur	21	24,4
Fiouls aviation	4,2	5,9
Autres produits	9,2	12,2

Source IEA 2004

Ce transfert vers d'autres produits plus légers engendre d'importants investissements de modernisation des équipements existants.

L'élimination du soufre dans les carburants est le principal objectif pour les prochaines années. La charte mondiale du fuel (WWFC – World Wide Fuel Charter) fixe comme objectif d'atteindre un niveau maximum de 5-10 particules par million (ppm) de soufre pour le gasoil. L'Europe s'approche des 10ppm et les Etats-Unis souhaitent mettre en place de telles contraintes d'ici 2020. Cependant, les pays comme l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Sud, commencent à peine à imaginer de telles évolutions. Pour comparaison et évaluations des efforts à réaliser dans ces zones géographiques, on peut noter que les spécifications nationales chinoises imposent 800ppm maximum pour le gasoil et 2000ppm pour le diesel alors que l'Europe est à 50ppm aujourd'hui.

L'hydrotraitement est la méthode principale utilisée pour réduire le taux de soufre. C'est un procédé chimique, à haute température, qui permet la réaction du soufre avec de l'hydrogène, communément appelé Hydro-désulfuration.

Rien qu'aux Etats-Unis, les réglementations en matière de réduction de soufre vont nécessiter le doublement des capacités d'hydrotraitement d'ici 2030, pour atteindre 27 millions de barils en 2030, contre 14 millions en 2004.

Le coût des investissements en désulfuration dans une raffinerie dépend de la quantité de soufre à retirer. D'après Axens, le coût par baril, pour atteindre les spécifications européennes de 10ppm évolue entre 2,65 dollars américains et 3,83 dollars américains.

Le tableau ci-après résume les principales évolutions réglementaires en Europe qui devraient à terme s'appliquer au plan mondial.

Evolution des normes de qualité des produits en Europe				
Réglementation	Euro2		Euro3	Euro4
	1996	2000	2005	2009
ESSENCES				
Soufre maxi	500 ppm	150 ppm	50 ppm	10 ppm
Bezene maxi	5%	1%	1%	
Aromatiques maxi	Nd	42%	35%	
GAZOLE				
Soufre maxi	500 ppm	350 ppm	50 ppm	10 ppm

Source IFP- 2004

- L'adaptation aux autres normes environnementales (Nox, CO<sub>2</sub>, bruit...) favorisera les investissements.

Le raffinage est une activité émettrice de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. En France en 2000, l'industrie du raffinage émettait 20% des émissions totales de SO<sub>2</sub>, 1,7% des émissions totales de NOx et 2,5% des émissions totales de CO<sub>2</sub>.

Les contraintes environnementales vont nécessiter des améliorations importantes des systèmes de raffinage.

Les objectifs fixés en réduction de taux de soufre influent considérablement sur les émissions de CO<sub>2</sub>. Les quantités d'hydrogène nécessaires à la désulfuration ont comme effet induit l'émission de CO<sub>2</sub>. Pour passer d'un taux de 350 ppm à 150 dans le diesel, le CO<sub>2</sub> additionnel sera de 1 million de tonnes/an, alors que pour passer de 150 à 10ppm, les émissions additionnelles seront de 4 millions de tonnes par an. Ces interférences entre les différentes contraintes environnementales vont continuellement imposer des modifications techniques aux unités existantes ou nouvelles.

Enfin, il faut souligner les deux événements majeurs qui ont marqué l'année 2004 dans la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> :

- la ratification par la Russie du protocole de Kyoto
- l'entrée en vigueur dans l'Union Européenne de la directive sur le marché des permis d'émission de CO<sub>2</sub>.

La surexploitation actuelle des raffineries combinée au traitement de pétroles de plus en plus corrosifs va entraîner des investissements accrus en maintenance.

Une étude de l'IFP-GEP d'octobre 2005 met en évidence cette tendance sur le plan mondial.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006-2020
<i>Investissements en Milliards de dollars</i>	16.5	17.0	17.7	18.5	19.1	19.6	+2.6%/an

- Les pétroles non conventionnels offrent des potentiels de développement significatifs pour les décennies à venir. Sont regroupés sous cette rubrique les huiles extra lourdes, les bitumes et les sables asphaltiques. Ces produits lourds ont une viscosité élevée et sont très difficiles à exploiter. Ils présentent une densité mesurée en degrés API (American Petroleum Institute) inférieurs à 20°, voire 10° (densité de l'eau). Les ressources connues de ces pétroles sont équivalentes aux ressources totales des pétroles conventionnels (degré API supérieur à 20 comme le Brent de la mer du Nord à 38°). D'après l'IFP, ces ressources évaluées à 4 700 milliards de barils pourraient donner une exploitation potentielle de 1 050 milliards de barils à comparer avec les réserves actuellement récupérables de pétroles conventionnels (950 milliards). Ces pétroles sont essentiellement situés au Venezuela et au Canada (Alberta et autres). Plusieurs gisements mal connus sont identifiés en Russie (partie Europe) et en Sibérie orientale.

Le Venezuela produit aujourd'hui à partir de ces bruts extra lourds 600 000 barils/jour et le Canada 1 000 000 barils/jour. La société SINCOR a été créée par TOTAL en 1997 et produit au Venezuela un brut synthétique d'environ 30° API. D'autres sociétés comme Exxon Mobil et Chevron sont présentes.

D'après une étude publiée dans Géostratégique du 20 juillet 2005, les productions mondiales de ces pétroles dits synthétiques pourraient aller de 2 à 5 millions de barils par jour vers 2010 et croître à hauteur de 10 millions de barils par jour dans les décennies suivantes. Ces chiffres offrent des perspectives intéressantes pour les sociétés spécialisées dans les fours.

En effet, les bruts extra lourds extraits des sables bitumineux, trop riches en soufre et en métaux lourds, ne peuvent ni être utilisés en combustion directe, ni être raffinés directement. Ils doivent subir un double raffinage : après extraction, le brut extra lourd subit un premier traitement (« upgrading ») pour le transformer en « pétrole synthétique », lequel pourra ensuite être exporté comme un pétrole brut classique afin de subir un second raffinage.

Ce premier traitement ou « upgrading » est un procédé thermique de craquage à haute température (468-498° C) qui extrait le carbone des fractions lourdes des bitumes pour produire des distillats (fractions plus légères) et du coke de pétrole. Il s'effectue par l'extraction de carbone par le biais de « coking » puis traitement par ajout d'hydrogène - « hydrotraitement »- ; il enlève les impuretés (soufre), ce qui permet d'obtenir de meilleures qualités de distillats et moins d'émissions de SO<sub>2</sub>.

Ces procédés font partie du domaine d'intervention privilégié d'Heurtey Petrochem.

### ***VI.2.3 L'offre d'Heurtey Petrochem***

Compte tenu des données analysées aux paragraphes VI.2.1 et VI 2.2 et de l'évaluation de la Société de la part des fours dans les investissements prévus, le marché annuel mondial des fours pour les raffineries devrait évoluer aux environs de 2,2 milliards de dollars américains par an et pour les cinq années à venir.

Ce marché serait issu de trois segments différents : 900 millions à 1.300 millions de dollars américains provenant des dépenses d'investissement dans la partie fours (6% du total des investissements en raffineries), 650 millions de dollars américains provenant des dépenses de modernisation (8% du total), et 600 millions de dollars américains provenant des dépenses de maintenance (3% du total).

Heurtey Petrochem a développé une offre complète susceptible de répondre aux attentes des raffineries. Elle s'appuie sur la longue expérience acquise par la société depuis plus de cinquante ans. Un savoir-faire interne a été développé et permet à la Société de répondre de manière adaptée en utilisant soit exclusivement son propre savoir-faire, soit en le combinant avec les technologies propres aux acteurs principaux du secteur que sont UOP et AXENS.

Description de quelques applications :

#### ***FOUR DE DISTILLATION ATMOSPHERIQUE***

Le four réchauffe le pétrole brut allant à la toute première distillation de la raffinerie. Tout le pétrole raffiné passe par ce four qui est de ce fait l'un des équipements majeurs de ces installations. Le pétrole y est partiellement évaporé et séparé en distillats: GPL, Essence, Kérosène, Gazole et Résidu (atmosphérique). Le résidu est traité dans d'autres parties de la raffinerie. Heurtey Petrochem propose des fours adaptés à cette distillation.

#### ***FOUR DE DISTILLATION SOUS VIDE***

Le four réchauffe l'intégralité du résidu de la distillation sous vide jusqu'à vaporisation partielle. Les fractions évaporées constituent des charges pour d'autres unités de raffinage, notamment le FFC (Unité de craquage en lit fluidisé), les unités d'extraction des bases d'huile moteur, les unités de viscoréduction qui permet la fabrication de fiouls, les unités de fabrication de coke qui permettent d'épuiser le fond du baril. Heurtey Petrochem propose des fours adaptés à cette distillation.

#### ***FOURS DE DESULFURATION***

La recherche d'une qualité de l'air toujours meilleure entraîne des réglementations sur les teneurs en soufre des carburants : GPL, Essence et Gazole. Les coupes pétrolières correspondantes contenant du soufre doivent être désulfurées. Heurtey Petrochem propose des fours adaptés à la désulfuration des essences et des gazoles.

#### ***FOURS DE TRAITEMENT PAR L'HYDROGENE***

Certaines coupes pétrolières sont à traiter par l'hydrogène pour en transformer les propriétés. Heurtey Petrochem propose des fours permettant l'amélioration des propriétés du kérosène (Cétane, point de fumée) par exemple ou celles d'huiles de lubrification (Couleur).

#### ***FOURS DE REFORMAGE DES ESSENCES***

Ces fours réchauffent la charge de réacteurs catalytiques où les coupes d'essences vierges provenant de la distillation sont traitées à haute température pour en améliorer les propriétés (Indice d'octane).

#### FOURS DE GAZ DE SYNTHÈSE

Ceci recouvre les fours permettant de synthétiser par craquage en présence de vapeur d'eau des gaz divers contenant une proportion ajustée d'hydrogène et d'oxyde de carbone. Ces gaz sont destinés à alimenter d'autres unités de production telles que les unités de fabrication d'urée, de méthanol, de réduction de minerais de fer, de désulfuration et de traitements divers en particulier au sein de la filière « Gas-To-Liquid » (GTL).

Les tubes de ces fours contiennent le catalyseur utile à la réaction de reformage très spécifique recherchée.

Heurtey Petrochem propose d'assurer la maîtrise d'œuvre de la réalisation de ces fours de très haut niveau technologique.

- *chiffre d'affaires réalisé 2003/2004/2005, % par rapport au chiffre d'affaires global d'Heurtey Petrochem*

En KEUR	ANNEES	2003	2004	2005
<b>RAFFINAGE</b>	NOUVELLE CAPACITE	14 191	9 572	13 370
	MODERNISATION	5 735	3 538	3 504
	MAINTENANCE	8 424	13 102	4 708
	Sous-total Raffinage	28 350	26 212	21 582
	% du chiffre d'affaires global	56%	80%	48%

Les marges dégagées dans le cadre de la maintenance (en ce compris la fourniture de pièces de rechange) sont plus importantes que celles engendrées par la modernisation ou la création de nouvelles unités. Les marges relatives à ces deux dernières activités doivent être adaptées au contexte de l'opération en cause, et dépendent de plusieurs facteurs tels que, notamment, les relations commerciales développées avec le client, les conditions contractuelles du projet, la concurrence, et le pays concerné.

#### **Quelques réalisations récentes**

##### **CONTRAT KIRISHI- Russie**

- **Objet du contrat** : Conception et fourniture d'un four de viscoréduction et de deux fours de distillation sous vide, les trois étant dotés d'un système de préchauffage d'air.
- **Base contractuelle** : Livraison DDU – Saint Pétersbourg
- **Client** : ABB LUMMUS GLOBAL BV pour la raffinerie de KIRISHI (qui appartient au groupe Surgutneftegaz).
- **Montant du contrat** : 15 millions de dollars américains
- **Date d'obtention de commande** : mai 2004
- **Date de fin de contrat** : Dernière livraison en mai 2006
- **Nombre d'heures d'études** : 18 000
- **Particularités** : Etudes développées en conformité avec les standards russes (GOST), il est à noter que la gestion du projet ainsi que l'intégralité de la documentation remise au client ont été réalisées en russe.

##### **CONTRAT SINCOR – Raffinerie de Jose, Venezuela- Pétroles extra lourds**

- Objet du contrat : Conception et fourniture de huit fours, dont deux de distillation atmosphérique, deux de distillation sous vide, deux fours d'hydrocraquage doux, un four d'hydrotraitement et un four de charge de réacteur.
- Base contractuelle : FOB
- Client : CONTRINA (Joint Venture de TOTAL, PDVSA et STATOIL) pour SINCOR
- Montant du contrat : 15 millions de dollars américains
- Date d'obtention de commande : janvier 1999
- Délai du contrat : 22 mois
- Nombre d'heures d'études : 45 000
- Particularités : Préfabrication des fours extrêmement poussée réalisée en Colombie. Les modules ont ensuite été livrés par barge sur le site, où le client a géré le montage.

#### ***VI.2.4 Le positionnement face à la concurrence***

Trois types de concurrence se distinguent sur le marché du raffinage :

- la division « four » des grands groupes d'engineering internationaux,
- les sociétés indépendantes oeuvrant comme Heurtey Petrochem à l'international
- des sociétés plus petites, intervenant localement pour des projets de taille modeste.

Ces sociétés sont actives sur le marché depuis de nombreuses années. L'absence de nouvel arrivant est principalement dû à la nécessité d'être « qualifié », c'est-à-dire détenir une liste de références justifiant d'un savoir-faire et d'une expérience dans la conception et la fabrication d'un four pour un type d'unité.

Les mouvements observés depuis quelques années concernent l'absorption de sociétés par des « engineering » (KTI par Technip) ou la scission de sociétés (ITT Kirchner et Kirchner).

Dans le domaine de l'ingénierie, les plus actifs sont ABB Lummus, Foster Wheeler, Linde, Tecnicas reunidas (Technical) et Technip (KTI Corp). Ces dernières réalisent une partie de leur chiffre d'affaires dans le cadre de contrats intra-groupe.

Les principaux indépendants, présents sur le marché d'Heurtey Petrochem, sont : KTI Italie, ITT Kirchner (Italie), Kirchner Italiana, Boustead (Grande-Bretagne) et Petro-Chem Development Corp. Inc. (Etats-Unis). Aucun d'eux n'a une taille supérieure à celle d'Heurtey Petrochem.

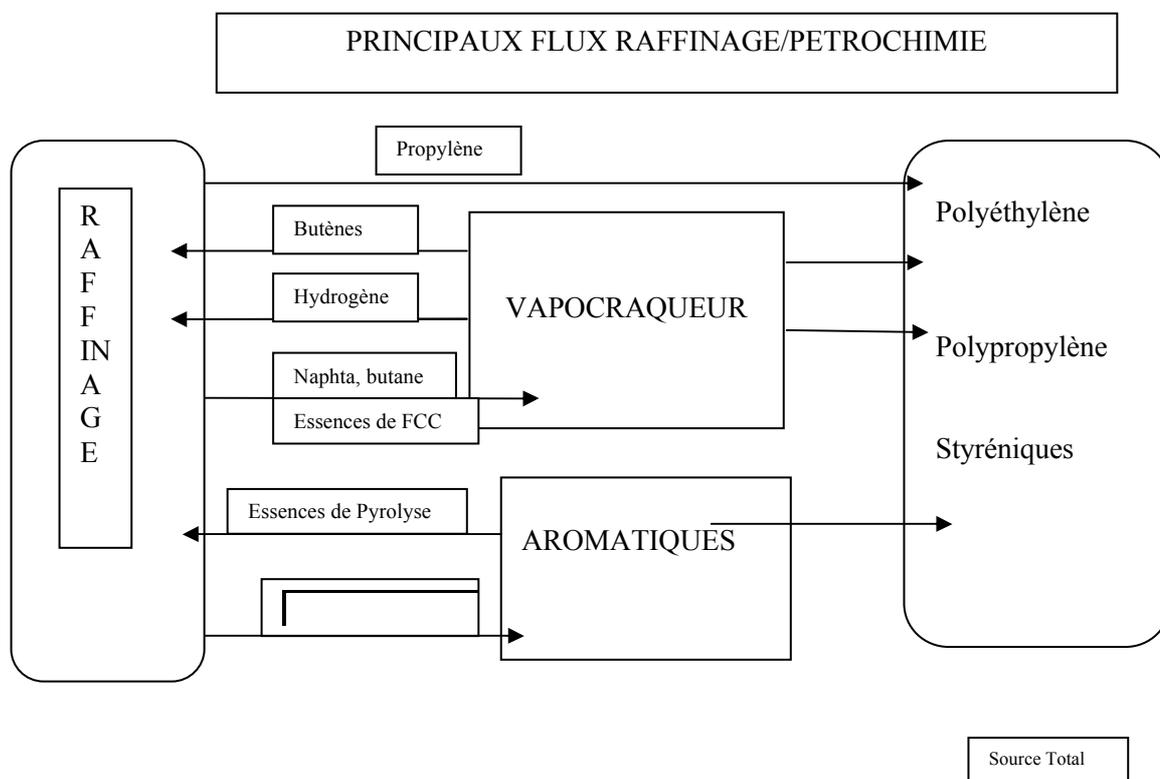
### **VI.3 La pétrochimie**

#### ***VI.3.1 Contexte général de la pétrochimie***

La tendance essentielle dans le secteur de la pétrochimie est à l'intégration à la fois verticale et horizontale comme le montre le schéma ci-dessous.

L'industrie pétrolière va vers une concentration et certaines compagnies se développent vers la production de produits chimiques plus ou moins évolués.

Les avantages liés à l'intégration raffinage/pétrochimie vont de la gestion intégrée du pool essence, à la meilleure valorisation des aromatiques, en passant par la synergie d'approvisionnement et les économies d'échelle.



Sur le plan financier, un fort rétablissement des performances économiques de la pétrochimie en 2004 a entraîné un très net renversement de tendance.

Les branches chimiques des industries pétrolières ont obtenu un retour sur actif de 8,2% en 2004, contre 3,7% en 2003. C'est la meilleure performance depuis 1997. Cette amélioration devrait se poursuivre et atteindre 14% en 2005. Cependant, pour l'instant, la traduction dans les investissements n'a pas encore eu lieu et les dépenses se sont focalisées sur la maintenance. Elles ont cru d'environ 600 millions de dollars américains en 2004 et 2005 (sources : Petroleum Economist et IFP Panorama 2006).

Dépenses mondiales de l'industrie pétrochimique (en milliards de dollars)				
	2002	2003	2004	2005(p)
Investissements	15,3	14,9	14,9	14,9
Maintenance *	21,6	22	22,7	23,3
Total	36,9	36,9	37,6	38,2

\* 40% correspondent à des équipements et du matériel, le reste à de la main-d'œuvre et des services  
Source IFP Panorama 2006

La période 2005/2020 devrait connaître un réel changement comme le montrent ci-après les prévisions de production d'éthylène et de propylène.

### VI.3.2 Forte hausse de la production d'éthylène/propylène

La pétrochimie utilise les produits de base du pétrole pour fabriquer des produits n'existant pas à l'état naturel. La coupe naphta, issue de la distillation atmosphérique en raffinerie, peut servir comme charge de base dans une unité de production d'éthylène et de propylène. Cette unité de production se compose principalement d'une unité de vapo craquage (craquage à la vapeur). L'éthylène et le propylène sont deux produits indispensables dans la fabrication du polyéthylène et du polypropylène, deux matières plastiques bien connues.

- Evolution de la production mondiale d'éthylène (2003-2009- source Ministère de l'économie Japon mai 2005 –en millions de tonnes)

		Total Global	Total Asie	Dont Chine	Dont Inde	Europe Ouest	Amérique Nord	Moyen Orient
2003	Capacité de production	116.6	36.4	8.5	3	25.5	32.4	8.9
	Production	99.1	30.8	6.8	2.6	21.2	28.0	8.3
	Demande	97.6	35.8	15.4	2.8	22.0	23.8	2.3
	Ecart	1.5	-5.0	-8.6	-0.2	-0.8	4.2	6.0
2003-2009	Taux de croissance annuel capacité de production	4.2%	5.2%	13.2%	8.9%	0.6%	0.3%	17.4%
2009	Capacité de production	149.1	49.4	17.9	5	26.4	32.9	23.3
	Production	131.7	40.8	13.6	4.2	23.2	31.8	21.0
	Demande	132.8	52.8	26.3	5.0	25.0	30.3	4.1
	Ecart	-1.1	-12.0	-12.7	-0.8	-1.8	1.5	16.9

La croissance de la production d'éthylène devrait augmenter de 32,6 millions de tonnes d'ici 2009. Le Moyen-Orient concentrera plus de 50% de cette évolution. Le taux d'utilisation des unités se contractera pour passer de 117% à 113%.

Le taux annuel moyen de la hausse de la capacité de production sera de 4,2% en moyenne pour les six années considérées avec un taux de 17,4% au Moyen-Orient et 8,9% en Inde.

Le faible coût du gaz naturel en particulier en Arabie Saoudite, en Iran, au Qatar, en Algérie, en Libye, au Nigeria, au Venezuela voire à moyen terme en Ouzbékistan, conditionne les projets d'implantations.

Cette concentration au Moyen-Orient est encore plus marquante pour le propylène comme le montre les chiffres ci-dessous (2003-2009- source Ministère de l'économie Japon mai 2005- en millions de tonnes) :

		Total Global (*)	Total Asie	Dont Chine	Dont Inde	Europe Ouest	Amérique Nord	Moyen Orient
Capacité de production	2003	66.1	23.4	6.7	1.5	16.0	17.6	1.7
	2009	82.8	29.2	10.4	2.8	16.7	19.4	7.5
2003-2009	Taux de croissance annuel	3.8%	3.8%	7.5%	11.2%	0.8%	1.7%	27.4%

(\*) incluant d'autres zones non citées.

D'après Robert Belk, vice président du groupe Shaw (Etude de marché sur l'éthylène - Rapport du 14 juillet 2005 de David Hannon et Tom Stundza), il y aurait plus de 17 projets d'usines d'éthylène déjà en pré-études pour le Moyen-Orient pour un coût moyen unitaire de 1 milliard de dollars américains. Le groupe ABB Lummus (source : revue « Synergy » février 2002) avance de son côté un chiffre de

500 millions de dollars américains par unité et annonce que la part des fours dans ces complexes se situe entre 25% et 30%.

La production d'éthylène est concentrée à 50% dans les mains de 11 groupes mondiaux (source Kellogg Brown and Root KBR – conférence fin 2005). La croissance de la demande va nécessiter d'importants investissements et favoriser les fusions dans ce secteur.

	<i>Capacité de production (2003) En tonnes</i>	<i>% de la capacité totale</i>
<i>DOW/ UCC Chemical Company</i>	<i>10 977 000</i>	<i>9.7</i>
<i>ExxonMobil Corporation</i>	<i>8 068 000</i>	<i>7.2</i>
<i>Royal Dutch Shell Group</i>	<i>6 272 000</i>	<i>5.6</i>
<i>Equistar</i>	<i>5 112 000</i>	<i>4.5</i>
<i>Saudi Arabia Basic Industries Corp.</i>	<i>4 163 000</i>	<i>3.7</i>
<i>Chevron /Phillips</i>	<i>3 885 000</i>	<i>3.5</i>
<i>BP</i>	<i>3 461 000</i>	<i>3.1</i>
<i>Elf/Total /Fina Group</i>	<i>2 989 000</i>	<i>2.7</i>
<i>NOVA Corp.</i>	<i>2 960 000</i>	<i>2.6</i>
<i>Formosa Plastics Corp.</i>	<i>2 845 000</i>	<i>2.5</i>
<i>BASF AG</i>	<i>2 676 000</i>	<i>2.4</i>

Les économies d'échelle semblent être la priorité des ces conglomérats et poussent à l'augmentation de la taille des projets. Pendant les années 90, les projets qualifiés de mondiaux se situaient autour d'une capacité de production de 600 000 à 800 000 tonnes par an. La moyenne était de 450 000 tonnes/an (source CMAI report) contre 800 000 en 2000. Aujourd'hui, avec les technologies disponibles, en particulier celles de KBR/EXXONMOBIL, des unités de 1 à 1,2 million de tonnes par an sont en construction et on prévoit d'atteindre 1 500 000 tonnes par an. Ces unités exploitent 5 à 8 fours d'une capacité unitaire comprise entre 200 000 et 250 000 tonnes par an.

Ces évolutions offrent des perspectives intéressantes pour les ingénieristes spécialisés disposant de solides références pour aborder ces grands projets.

### **VI.3.3 L'offre d'Heurtey Petrochem**

Compte tenu des données de marché analysées aux paragraphes VI.3.1 et VI.3.2 et de l'évaluation d'ABB Lummus de la part des fours dans les investissements prévus, le marché annuel mondial des fours pour la pétrochimie devrait évoluer aux environs de 1,5 milliard de dollars américains/an pour les cinq années à venir.

Cette taille de marché doit être pondérée par l'accès à la technologie disponible pour les différents ingénieristes.

En effet, à la différence des fours pour les raffineries de pétrole où les procédés sont multiples, il n'y a que cinq procédés disponibles sur le plan mondial pour ce qui est des usines d'éthylène.

Ces cinq procédés appartiennent aux sociétés ABB Lummus, KBR, Stone et Webster (groupe Shaw), Linde, et Technip.

De 1986 à 2000, 78 projets d'éthylène ont été attribués sur le plan mondial et répartis comme suit entre les différents procédés (source Toyo Engineering- rapport annuel 2004)

- 37% pour le procédé ABB Lummus
- 21% pour le procédé Stone & Webster
- 25% pour le procédé KBR
- 11% pour le procédé Linde
- 5% pour le procédé Technip

Heurtey Petrochem est officiellement agréé pour les procédés Stone et Webster et KBR et peut donc prétendre accéder à environ 46% du marché mondial des fours de pétrochimie, soit 600 à 700 millions de dollars américains annuels.

L'offre d'Heurtey Petrochem réside principalement dans la réalisation des fours de craquage. Il est ici fait référence principalement aux fours permettant d'obtenir par craquage de molécules d'hydrocarbures des oléfines au nombre desquels l'éthylène, produit de base pour la production des fibres synthétiques et des matières plastiques.

Heurtey Petrochem assure les études et la maîtrise d'œuvre de ces fours qui sont parmi les équipements les plus « technologiques » des installations pétrolières.

*Chiffre d'affaires réalisé 2003/2004/2005, % par rapport au chiffre d'affaires global d'Heurtey Petrochem*

En KEUR	ANNEES	2003	2004	2005
<b>PETROCHIMIE</b>	ETHYLENE	7 296	2 697	15 182
	AUTRES	192	361	7 631
	Sous-total Pétrochimie	7 488	3 058	22 813
En % du chiffre d'affaires global		15%	9%	51%

Comme pour l'activité de raffinage, les marges dégagées dans le secteur de la pétrochimie sont plus importantes dans le cadre de la maintenance que lors de la modernisation ou création de nouvelles unités. Les marges relatives à ces deux dernières activités doivent, comme pour le raffinage, être adaptées au contexte de l'opération en cause, et dépendent également des relations commerciales développées avec le client, des conditions contractuelles, du pays concerné, et de la concurrence. Toutefois, les marges appliquées dans le secteur de la pétrochimie sont supérieures à celles dégagées dans le secteur du raffinage en raison d'une concurrence moins agressive.

### Quelques réalisations récentes

#### CONTRAT ARKEMA- Lavéra, France

- Objet du contrat : Conception et fourniture d'un four de craquage d'EDC (EthylDiChlorétane).
- Base contractuelle: Clé en main
- Client : ARKEMA pour son site pétrochimique de Lavéra (Bouches du Rhône)
- Montant du contrat : 4 000 000 euros
- Date d'obtention de commande : Mars 2005
- Date de fin de contrat : Avril 2006
- Nombre d'heures d'études : 8 000
- Particularités : Préfabrication particulièrement poussée, réalisée chez le chaudronnier roumain Béta, permettant de limiter au maximum les délais d'arrêt d'unité liés au montage sur site.

#### CONTRAT «SOP 9th Furnace » EXXONMOBIL – Ile de Jurong, Singapour

- Objet du contrat : Conception et fourniture d'un four de craquage à la vapeur.
- Base contractuelle : Clé en main
- Client : EXXONMOBIL CHEMICAL COMPANY pour EXXONMOBIL CHEMICAL ASIA PACIFIC
- Montant du contrat : 32 millions de dollars américains (équivalent)

- Date d'obtention de commande : Décembre 2004
- Date de fin de contrat : Octobre 2006 (construction de septembre 2005 à octobre 2006)
- Nombre d'heures d'études : 32 000
- Fabrication du four : VATANA - Thaïlande
- Particularités :
  - *Contrat global incluant la fourniture d'une « tour » pour les vannes de contrôle ainsi que l'extension du pipe-rack existant,*
  - *Création d'une filiale à Singapour destinée à gérer la part locale du contrat,*
  - *L'ingénierie du contrat a été exécutée par une « task force » installée dans les locaux d'Heurtey Petrochem, intégrant des résidents américains d'EXXONMOBIL.*
  - *Heurtey Petrochem a remporté ce contrat, sachant que seulement quatre sociétés dans le monde (Heurtey Petrochem, 2 japonaises et une américaine) avaient été pré-sélectionnées par EXXONMOBIL.*

#### **VI.3.4 Le positionnement face à la concurrence**

Heurtey Petrochem n'intervient pas quand la technologie choisie par le client concerne ABB Lummus, KTI ou Linde puisque ces sociétés réalisent eux-mêmes le four.

Dans le cas de SHAW (Stone&Webster), EXXONMOBIL ou KBR (qui développe la technologie Exxon, procédé Score), Heurtey Petrochem est amené à réaliser le projet de réalisation du four. Pour ce marché, les intervenants identifiés sont Chiyoda, Mitsui et JGC Corporation (Japon), et Foster Wheeler (Etats-Unis).

La concurrence sur cette partie du marché est relativement limitée et permet à Heurtey Petrochem de se positionner sur tous les appels d'offre émis par les principaux donneurs d'ordre.

#### **VI.4 Les principales sociétés cotées intervenant sur le marché des fours**

Le tableau ci-dessous donne un état des intervenants dans le domaine de l'ingénierie de fours d'hydrocarbures. Seuls les intervenants importants, cotés en bourse, intégrés dans des groupes de taille mondiale, disposant de la compétence et du savoir-faire pour réaliser des projets supérieurs à un minimum de 2 MEUR unitaire ont été signalés.

	Cotation boursière/code	Chiffre d'affaires groupe 2005	Sites internet
KTI Corp département de Technip France	Euronext/TKP	5 380Meur	Kticorp.com Technip.com
Foster Wheeler	Nasdaq/FWLT	2 200M\$	Fwc.com
Linde avec son département Selas Fluid Processing (SFPC)	Xetra/LIN	9 500Meur	Selasfluid.com, Linde.com
Groupe SHAW avec Stone & Webster (acquis en 2000)	NYSE/SGR	3 265M\$	shawgrp.com
CHIYODA	TOKSE/6366	1 873Meur	chiyoda-corp.com
ABB et son département ABB Lummus Global	NYSE/ABB/	22 442M\$	Abb.com
HALLIBURTON avec KBR	NYSE/HAL	20 994M\$	halliburton.com
JGC Japan Gasoline Corp	TOKSE/1963	4 200Meur	Jgc.co.jp
MES Mitsui Engineering and Shipbuilding	TOKSE/7003	3 825Meur	mes.co.jp

## VI.5 L'organisation d'Heurtey Petrochem

### VI.5.1 Description des principales phases d'un projet

Le déroulement d'un projet s'effectue selon les phases suivantes :

#### Phase de prospection jusqu'à signature d'une commande

- 1<sup>ère</sup> phase : avant commande - réception appel d'offre

De par sa renommée internationale, Heurtey Petrochem reçoit directement les appels d'offre émis par les donneurs d'ordre de la profession : les clients finaux ou les sociétés d'ingénierie en charge de réaliser une unité complète pour ces mêmes clients. Même si Heurtey Petrochem est consultée de manière presque automatique, Heurtey Petrochem développe néanmoins une action vente et marketing sur le marché pour déceler les prospects potentiels, se faire qualifier par de nouveaux clients ou conforter sa position auprès des clients habituels.

- 2<sup>ème</sup> phase avant commande – émission d'une offre

A la réception de l'appel d'offre et après validation par son comité Vente et Commercial, Heurtey Petrochem prépare une offre technique et commerciale. Celle-ci est préparée sur le plan technique par le service Procédé et Estimation et finalisée par les commerciaux. Au préalable, les conditions finales de l'offre seront approuvées par la Direction Générale.

- 3<sup>ème</sup> phase : passation de la commande

Après clarification des conditions techniques, contractuelles et commerciales et lorsque l'offre globale d'Heurtey Petrochem représente l'intérêt du client, la phase de négociation finale a lieu. Durant celle-ci, les conditions contractuelles telles que coût, délais de réalisation, garantie, termes de paiement seront revues et discutées jusqu'à accord final entre les parties concrétisé par une commande.

Les phases ci-dessus (avant commande) s'étendent sur 3 à 5 mois selon la taille et le contexte du projet.

### Phase d'exécution des projets

Après la signature d'une commande, Heurtey Petrochem lance la réalisation du projet. Un chef de projet est nommé. Il sera l'interlocuteur principal du client et est responsable de la bonne conduite du projet selon les critères de qualité, de coût, de délai et de sécurité imposés par le cahier des charges du projet et selon les directives de la Direction Générale. Une équipe de projet sera constituée et différents responsables seront nommés dans chaque service de la Société.

Le projet sera développé selon les phases suivantes :

#### - 1<sup>ère</sup> phase : études

Le service Procédé fixe la conception du four et le bureau d'études développe les études de base et de détail dans le but d'émettre les documents nécessaires à l'achat des équipements et matériels, à la fabrication en atelier des modules de fours, à l'assemblage sur site de ces modules.

#### - 2<sup>ème</sup> phase : approvisionnements

A la réception des nomenclatures et spécifications émises par le bureau d'études, le service achats lancera les appels d'offre auprès des fournisseurs et fabricants identifiés et agréés par Heurtey Petrochem. Cette consultation sera internationale et fondée sur la connaissance/perception du ou des fournisseurs en intégrant la recherche des sources d'approvisionnements les plus appropriées pour le projet en question. Après réception de plusieurs offres (en général, 3 au minimum) pour un matériel et après clarification de ces offres sur les plans technique et commercial, une recommandation sera émise pour validation du fournisseur auprès du chef de projet et de la Direction Générale, puis la commande sera officialisée. La phase de fabrication débutera et sera suivie sur le plan du contrôle qualité par le service inspection d'Heurtey Petrochem qui au final prononcera la réception du matériel.

#### - 3<sup>ème</sup> phase : montage sur site

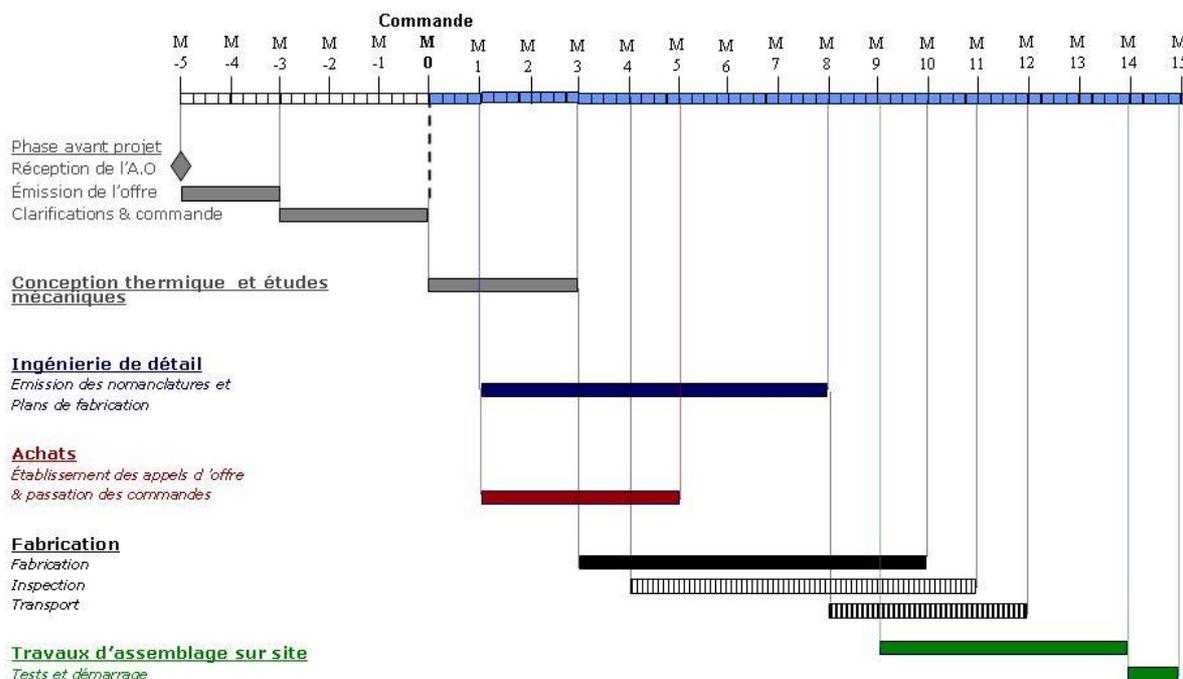
Lorsque le projet prévoit le montage sur site, Heurtey Petrochem mobilisera un chef de chantier, secondé par une équipe selon la taille du projet. Le chef de chantier supervisera l'ensemble des travaux d'assemblage sur site qui seront confiés à des entreprises spécialisées : génie civil, charpente métallique, tuyauterie, électricité et instrumentation, réfractaires.

#### - 4<sup>ème</sup> phase : mise en service

La mise en service aura lieu après la réception mécanique par le client du ou des fours. Cette phase généralement gérée par le client nécessitera néanmoins la présence d'un spécialiste d'Heurtey Petrochem. En cas de conformité du démarrage par rapport au cahier des charges du contrat, le client émettra le certificat de réception du ou des fours.

Il est à noter que l'ensemble des activités listées ci-dessus sera développé sous la responsabilité du chef de projet nommé, celui-ci assurera la bonne coordination et planification de l'ensemble de ces activités.

Le schéma ci-dessous résume les principales phases d'un projet.



La première phase relative aux études, d'une période de trois à quatre mois, est autofinancée par la Société et représente généralement 12% à 15 % du montant total du contrat. Lors des phases d'achats et de fabrication, l'objectif de la Société est d'équilibrer les dépenses réalisées avec les termes du paiement qui auront été négociés (soit de façon régulière à l'avancement des travaux, soit en fonction d'événements déterminés contractuellement). Enfin, c'est lors de la phase de montage d'un projet que commence à se dégager la marge pour la Société. Ces critères sont toutefois variables en fonction de l'opération réalisée et des conditions contractuelles négociées.

Il peut arriver à la Société d'avoir recours à ses partenaires bancaires afin de mettre en place un préfinancement dans l'hypothèse où les conditions contractuelles stipuleraient des premiers paiements lors de la dernière phase du projet seulement. Néanmoins, le besoin en fonds de roulement de Heurtey Petrochem est généralement positif car les encaissements et décaissements des différents contrats en cours trouvent à s'équilibrer. La réalisation simultanée de plusieurs projets permet ainsi d'optimiser la neutralisation de la différence entre les recettes perçues et les dépenses engagées.

### VI.5.2 La place centrale des bureaux d'études

Le savoir-faire technologique d'Heurtey Petrochem repose sur une organisation qui répond à la fois à une volonté de centraliser un certain savoir-faire mais aussi la volonté de délocaliser géographiquement certaines prestations. Cette délocalisation a deux objectifs : optimiser la rentabilité financière des études mais aussi développer une présence technique sur des marchés prometteurs.

Heurtey Petrochem a donc mené une politique de recrutement afin de concentrer en son siège :

- un service procédé/estimation responsable de la conception thermique des fours qui centralise l'ensemble de l'expertise procédé du Groupe,
- un bureau d'études composé de spécialistes expérimentés dans les diverses disciplines (calcul, structure, tuyauterie, réfractaires) et capables d'intervenir sur

tous les types de fours. Ce bureau d'études réalise principalement l'étude de base d'un projet. Il coordonne par la suite les études de détail qui sont réalisées principalement par la filiale roumaine.

Les filiales possèdent quant à elles une expertise pour la conception mécanique des fours. Heurtey Petrochem Romania est composée de spécialistes expérimentés capables de gérer l'établissement de tous les documents nécessaires aux achats et à la fabrication.

La filiale indienne est maintenant structurée pour développer des projets complets, hormis la partie « conception thermique » réalisée au siège. Pour l'heure, elle est chargée d'exécuter toutes les prestations locales (études de détails, suivi de fabrication, suivi de montage) pour un projet important en cours de réalisation en Inde, en coordination avec les prestations développées par la maison mère. Dans un futur proche, cette filiale devrait se positionner de manière très compétitive sur le marché indien.

L'organisation décrite ci-dessus doit répondre de manière satisfaisante à la charge de travail dans une période de forte croissance. Il est cependant à noter qu'Heurtey Petrochem a recours à de l'assistance technique dans le but :

- de répondre aux demandes du client en matière de contrôle et instrumentation (contrat cadre avec une société française spécialisée dans ce domaine)
- d'accroître ses effectifs selon la charge de travail : recours principalement à des spécialistes en inspection, supervision de chantiers et parfois bureau d'études.

Heurtey Petrochem a développé aussi certains accords de coopération avec d'autres bureaux d'études, notamment une société établie à Sarajevo. Ces accords sont mis en œuvre en fonction de la typologie des projets et du plan de charge.

### ***VI.5.3 Des relations solides avec les fournisseurs***

Le département Approvisionnements est sous la responsabilité d'un chef de service et comprend :

- un service Achats responsable de la passation de commandes pour tous équipements, matériels et prestation de services,
- un service Inspection responsable du suivi du contrôle qualité de tous les équipements et matériels lors de la fabrication,
- un service Transport – Logistique responsable de l'acheminement de tous les équipements et matériels entre les fournisseurs, les ateliers de fabrication et les sites de montage.

#### ***Les fournisseurs produits :***

Heurtey Petrochem gère en base de données une liste de fournisseurs internationaux. Les fournisseurs les plus sollicités sont les fabricants des produits nobles constitutifs des fours à savoir les tubes de radiation et de convection, les pièces moulées, les brûleurs et les équipements associés aux fours tels que ventilateurs, pré chauffeurs, instruments de contrôle et de sécurité.

La qualification de tout nouveau fournisseur s'effectue selon un processus strict d'agrément comprenant un audit technique dudit fournisseur et la vérification de sa situation financière. Lors de la réalisation d'une affaire, le service Inspection de la Société validera cette qualification par des visites qualité durant la fabrication des équipements.

Pour un projet particulier, Heurtey Petrochem tient aussi compte des commentaires du client vis-à-vis des fournisseurs.

Heurtey Petrochem n'est dépendant d'aucun fournisseur et réalise toujours ses commandes de matériel après consultation du marché et obtention de plusieurs offres.

#### ***Les fournisseurs de services :***

Heurtey Petrochem achète les services principaux suivants : fabrication des modules de four, service de transport, prestation de montage sur site et assistance technique.

La sélection du fabricant des modules de four représente un choix stratégique important pour un projet. Ce choix s'effectue selon des critères d'optimisation entre coûts de fabrication, transport et montage. Pour répondre à l'accroissement et à la diversification géographique de la demande, Heurtey Petrochem a développé de solides relations avec les sous-traitants suivants :

- la société Béta en Roumanie fabrique la plupart des fours pour le marché européen ;
- la société VATANA en Thaïlande intervient sur les projets réalisés dans la zone Asie du Sud-Est ;
- la société ISCO au Koweït sert de base de fabrication pour le Koweït et le Moyen-Orient ;
- la société Comdistral en Colombie est sollicitée pour les projets en Amérique du Sud.

#### ***Tableau synthétique du poids des différents fournisseurs***

Fournisseurs	Au 31 décembre 2005		Au 31 décembre 2004		Au 31 décembre 2003	
	Achats consommés	Chiffre d'Affaires	Achats consommés	Chiffre d'Affaires	Achats consommés	Chiffre d'Affaires
1 <sup>er</sup> fournisseur	10%	9%	15%	13%	4%	4%
5 premiers fournisseurs	25%	21%	34%	29%	17%	14%
10 premiers fournisseurs	35%	30%	43%	37%	25%	21%

#### ***VI.5.4 Livraison et installation***

Heurtey Petrochem a développé une expertise spécifique dans le transport de gros équipements à l'International. Cette expertise tient compte de la diversité des conditions de transport imposées par les clients (selon les normes INCOTERM), et des lieux d'approvisionnement et de fabrication sélectionnés. Heurtey Petrochem gère cette activité en utilisant les sociétés de transport spécialisées et reconnues sur le marché en contractant les assurances nécessaires. Elle prend toutes dispositions pour se conformer aux régimes fiscaux en vigueur sur chaque projet.

En matière de montage, Heurtey Petrochem achète selon le même processus (appel d'offre, clarification des offres, sélection d'un contractant) et a recours à des prestataires locaux pour bénéficier de la mise à disposition aisée des moyens et ressources nécessaires.

30 à 50% des projets gérés par Heurtey Petrochem comprennent la phase de montage.

#### ***VI.5.5 Les systèmes d'information***

L'utilisation de l'informatique est indispensable au développement des études et à la conduite des projets.

L'uniformisation des outils informatiques entre les filiales a été réalisée en 2004 autour des logiciels AUTOCAD et de Windows XP.

En complément des outils existants, le logiciel de calcul GRAITEC/ADVANCE d'exécution intégrée des études mécaniques a été acquis en 2005 et est en cours d'adaptation et d'implantation. Il va permettre d'optimiser les temps d'études entre « calcul » et « dessin », et de réaliser une conception en trois dimensions adaptée à l'activité four.

Au cours du dernier trimestre 2005, un ERP a été sélectionné et acquis par l'entreprise ; il sera déployé au second semestre. La société ITN a été sélectionnée pour son expertise sur les métiers d'ingénierie. Cet outil de gestion intégré fonctionne en VPN (réseau privé virtuel sécurisé) et permet aux collaborateurs, sous-traitants, fournisseurs, clients, filiales de travailler sur les mêmes documents en temps réel.

### ***VI.5.6 L'organigramme opérationnel et les implantations***

Voir chapitres 7 et 14 du présent document de base.

## **VI.6 La stratégie d'Heurtey Petrochem**

Présent sur un marché mondial et disposant d'une forte notoriété, Heurtey Petrochem entend conforter sa place de spécialiste indépendant de la conception/fabrication de fours. Le Groupe souhaite aussi profiter de la croissance attendue de ses marchés, en particulier en Asie et au Moyen-Orient sur les deux secteurs historiques d'interventions: les raffineries et la pétrochimie.

Ces deux marchés offrent des perspectives de croissance importante pour Heurtey Petrochem qui compte bien accentuer sa position de spécialiste indépendant. En complément des deux principaux marchés, les succès obtenus par la Société dans la production d'hydrogène (pour les raffineries), ou de gaz de synthèse (pour la réduction du minerai de fer) permettent d'étendre aisément l'offre sur le marché prometteur des pétroles synthétiques (filrière Gas To Liquid). Enfin, un projet innovant développé par la Société consistant à valoriser les déchets d'hydrocarbures des navires complète la gamme de produits offerts par la Société.

### ***VI.6.1 Renforcer sa position d'acteur indépendant pour bénéficier de la croissance des marchés et offrir de nouveaux services***

Présent sur l'activité de conception/fabrication de fours pour les secteurs du raffinage et de la pétrochimie, Heurtey Petrochem entend capitaliser sur les succès déjà obtenus pour croître au sein d'un marché en croissance durable.

Pour ce faire, la Société va se positionner sur des projets de taille plus importante grâce au renforcement de ses fonds propres. En effet, cette consolidation financière lui permettra d'obtenir auprès des banques de nouvelles lignes de cautions (élément essentiel de cette industrie) pour des contrats plus élevés, tout en préservant son indépendance.

La complexité croissante des projets et de la forte augmentation de leur taille laissent de moins en moins de place aux petits acteurs locaux qui ne disposent pas de la crédibilité technologique, organisationnelle et financière. En se concentrant sur ces projets à plus forte valeur ajoutée la Société souhaite combiner croissance organique et amélioration des marges.

Cette double stratégie de croissance et de spécialisation permettra d'optimiser les chances de succès sur les appels d'offres à venir.

Par ailleurs, pour consolider sa position de spécialiste technologique, Heurtey Petrochem va chercher à s'associer avec des sociétés de taille équivalente pour développer des offres complémentaires. En particulier, une recherche active va être menée afin de trouver le meilleur partenaire lui permettant d'offrir à ses clients un service de contrôle à distance de la performance des fours installés. Ce projet de « web remote control » s'inscrit dans la volonté de la Société d'offrir un service de suivi plus approfondi de l'exploitation des fours. La hausse du prix des hydrocarbures et les contraintes environnementales imposent aux opérateurs des objectifs nouveaux d'optimisation permanente des performances des brûleurs et par conséquent des fours. Heurtey Petrochem souhaite accompagner ses clients sur cette voie.

### ***VI.6.2 Elargir sa couverture géographique***

La spécialisation en termes de métier doit aller de pair avec une couverture mondiale des marchés. Un effort a déjà été entrepris sur le Moyen-Orient avec la création d'une société en « joint venture » avec Petro-Chem Development Corp. Inc. Il s'agit de capitaliser sur l'image complémentaire des deux sociétés sur cette zone géographique à très fort potentiel. Cette filiale commune est basée à Londres.

Historiquement, Heurtey Petrochem n'a jamais travaillé pour le marché nord-américain et n'a réalisé que quelques opérations très ponctuelles en Chine. D'autres continents ont été privilégiés. Cependant, dans le cadre d'une croissance de la société, Heurtey Petrochem va s'attacher à rechercher des alliances pour aborder ces marchés. La société commune avec Petro-Chem Development Corp. Inc. peut constituer un vecteur dans ce sens, compte tenu de sa présence aux Etats-Unis et en Chine.

L'Inde est la priorité de la société, qui compte doubler ses effectifs à court terme pour atteindre 30 personnes. Elle compte y trouver 5 vecteurs de développement et de compétitivité :

- un marché local dynamique sur le plan du raffinage, de la pétrochimie mais aussi de la réduction du minerai de fer (cf. infra) ;
- des compétences humaines hautement qualifiées en ingénieurs et managers ;
- un accès à des centres de recherche ;
- des sous-traitants souples et compétitifs ;
- un accès aux marchés asiatiques.

L'organisation mise en place par Heurtey Petrochem, en particulier sur le plan des outils informatiques, doit permettre un travail en réseau des équipes indiennes, françaises et autres, parfaitement opérationnel.

En Roumanie, la formation des ingénieurs locaux a été entreprise afin de passer d'une organisation papier à une organisation numérique. A cet égard, des outils informatiques ont été mis en place. A la différence de l'Inde, la filiale roumaine n'a pas vocation à voir ses effectifs augmenter fortement. En revanche, elle doit pleinement solidifier les liens avec le sous-traitant roumain historique Béta. Actuellement, 5 personnes de Heurtey Romania sont en permanence dans les locaux de Béta, sans compter une équipe de fumistes, chargés de la pose des produits réfractaires. Ce contrôle essentiel de la fabrication des fours sera maintenu et si possible renforcé.

Enfin, la filiale d'Heurtey Petrochem en Afrique du Sud, employant de façon permanente 5 personnes, permet de :

- développer le marché local en participant aux futurs projets des sociétés SASOL et NATREF (société commune SASOL-TOTAL) déjà clientes d'Heurtey Petrochem ;
- aborder les marchés de l'Afrique Australe dont la Zambie. Cette stratégie a récemment été confortée par la création, le 23 mars 2006 au Cap, de la première association des raffineries de pétrole africaines ;
- participer aux projets de développement de la filière « Gas To Liquid » (cf.VI.6.3.3) en s'appuyant sur le savoir-faire indiscutable de SASOL dans ce domaine.

### ***VI.6.3 Développer une stratégie de niche sur des marchés connexes au raffinage***

Heurtey Petrochem souhaite capitaliser sur sa connaissance du raffinage pour développer des offres sur 4 marchés connexes :

- à court terme, deux marchés sur lesquels la Société dispose d'ores et déjà de références et de partenaires en recherche et développement : la production d'hydrogène et la réduction du minerai de fer ;
- à moyen terme, deux nouveaux marchés pour la Société où elle dispose d'un savoir-faire parfaitement adapté à la demande : la production de gaz de synthèse pour la filière « Gas To Liquid » et le projet P2R (valorisation via une micro raffinerie des fonds de cuves des navires).

La Société dispose, à ce jour, des ressources financières et humaines nécessaires pour lancer ces axes de développement. Seul le projet P2R nécessiterait un investissement financier d'environ 2 à 3 millions d'euros pour la création d'une unité pilote.

Sur ces marchés peu concurrentiels, la Société a la volonté de se positionner comme fournisseur privilégié voire exclusif des acteurs clés (Hylsa et Sasol par exemple). Cette stratégie de niche devrait permettre à terme d'assurer une récurrence de chiffre d'affaires et d'améliorer la rentabilité du Groupe.

### ***VI.6.3.1 La production d'hydrogène***

La production mondiale d'hydrogène s'élève à 550 milliards de m<sup>3</sup> par an (Nm<sup>3</sup>- neutral metric cube) dont une partie importante est auto-produite par les raffineries (37% d'après l'AIE).

En effet, dans les raffineries un certain nombre d'unités produisent de l'hydrogène en tant que sous-produit (craquage thermique et catalytique, reformeur catalytique...) alors que d'autres en sont consommatrices (hydrocraquage, hydrotraitement, désulfuration...). Les nouvelles spécifications environnementales entraînent une demande accrue d'hydrogène et le bilan global production-consommation est déficitaire. La consommation d'hydrogène par baril traité s'élève à 0,2/1,3 Nm<sup>3</sup> pour du naphta « vierge » et peut atteindre 7 Nm<sup>3</sup> pour du fioul lourd.

Les raffineries sont donc conduites à acheter de l'hydrogène auprès de fournisseurs externes comme l'américain Air Products (40% du marché), le français Air liquide (20%) ou l'anglo-germanique Linde-Boc. Ces groupes produisent de l'hydrogène dans des unités appelées « steam reforming ». Ce procédé consiste à porter le méthane à haute température (750/800°C) pour le séparer en hydrogène et en dioxyde de carbone. D'après Air Products, le total de l'hydrogène produit par les fournisseurs extérieurs aux raffineries est passé de 9 millions de m<sup>3</sup> par jour en 1991, à 76 en 2001 et 127 en 2006 (source : Air Products Octobre 2005).

D'après Air Liquide, la croissance de la demande des raffineries devrait se situer à environ 4% par an jusqu'en 2011, mais la part achetée à des fournisseurs extérieurs aux raffineries devrait elle connaître des taux de croissance beaucoup plus importants, entre 10 à 17% par an en fonction des hypothèses retenues.

Les enjeux de la production d'hydrogène vont porter sur la limitation des émissions de CO<sub>2</sub>.

Aujourd'hui, la masse de CO<sub>2</sub> produite lors du procédé de reformage à la vapeur est 2,5 fois plus importante que la masse d'hydrogène, ce qui ne sera pas acceptable à terme sur le plan environnemental et nécessitera de profondes modifications du processus de production d'hydrogène.

Heurtey Petrochem a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires significatif dans la livraison d'unités de production d'hydrogène pour trois sites Air Liquide : le site belge JUPITER et deux sites espagnols. Ce chiffre d'affaires de 15 millions d'euros a donné lieu au développement d'un réel savoir-faire dans ce domaine. La Société entend s'appuyer sur cette expertise et ses relations avec Air Liquide pour participer activement aux futurs projets.

Heurtey Petrochem a accès aux technologies développées par les sociétés danoise Haldor Topsoe et britannique Davy Process Technology, leaders dans la recherche et développement sur les procédés de production d'hydrogène aux côtés d'ABB Lummus, KTI, et Foster Wheeler.

A moyen terme, Heurtey Petrochem souhaite contribuer aux différentes expérimentations européennes lancées dans le cadre du projet CUTE ( Clean Urban Transport for Europe), ou de la création de petites unités de production d'hydrogène installées le long du réseau européen de distribution du gaz naturel. Ce réseau devrait alimenter les moteurs des véhicules « propres ». Ces perspectives ne généreront pas de chiffre d'affaires significatif dans les trois années à venir, comme le montre le tableau ci-après, mais doivent être suivies pour assurer à Heurtey Petrochem un relais de croissance en Europe.

Objectifs de la Communauté Européenne pour les carburants alternatifs (% du total des carburants routiers)				
	2000	2005	2010	2020
Biocarburants		2%	6%	8%
Gaz naturel			2%	10%
Hydrogène				5%

Source IFP-2004

### ***VI.6.3.2 La réduction directe du minerai de fer***

La réduction directe du minerai de fer est un procédé ancien bien connu d'obtention de fer métallique par le biais de la réaction chimique d'un gaz dit « réducteur » avec du minerai de fer brut. Ce gaz réducteur composé d'hydrogène et de monoxyde de carbone est produit à partir de gaz naturel dans des fours selon le principe de reformage de méthane à la vapeur. La hausse du prix de l'acier observée depuis mi-2003 a redonné de bonnes perspectives à cette filière. De décembre 2001 à novembre 2005, le prix de base du fer métallique a été multiplié par 5.

La production mondiale de minerai de fer réduit a cru de 10% en moyenne de 2001 à 2004 pour atteindre 54,6 millions de tonnes en 2004.

C'est en Inde que la croissance a été la plus importante puisque la production annuelle est passée de 5,6 millions de tonnes en 2001 à 9,4 millions de tonnes en 2004. Le reste se concentre en Amérique du sud pour 19 millions de tonnes et au Moyen Orient pour 15 millions de tonnes (source Midrex- rapport annuel 2004).

Les régions où le minerai de fer et/ou le gaz naturel sont bon marché sont les zones de développement privilégiées de cette technologie.

Les procédés disponibles pour cette filière sont peu nombreux. Le procédé MIDREX représente à lui seul 64% de la production mondiale suivi par la société mexicaine HYLSA qui détient 21% du marché avec son procédé HYL.

Heurtey Petrochem fait partie des fournisseurs privilégiés agréés par la société HYLSA et vient à ce titre de remporter un nouveau contrat en mars 2006 d'un montant d'environ 2,6 MEUR ; il s'agit de réaliser un four destiné à une unité de production de minerai de fer réduit située à Abu Dhabi. Ce marché, pour l'instant limité, correspond parfaitement au savoir-faire d'Heurtey Petrochem et à sa spécialisation.

### ***VI.6.3.3 Les pétroles dits synthétiques***

Les pétroles dits synthétiques issus de la filière « Gas to Liquid » (GTL) peuvent aussi générer des demandes importantes d'unités de production de gaz de synthèse (CO +H<sub>2</sub>). Les réserves vérifiées de gaz naturel s'élèvent à 180 000 milliards de m<sup>3</sup> pour une production annuelle de 3 000 milliards de m<sup>3</sup> (source : ENI Technologie). Ces immenses réserves disponibles conjuguées avec la hausse du prix du baril de brut ont relancé les projets GTL de production de distillats moyens (gazole moteur...) transportables naturellement au stade liquide avec la logistique pétrolière normale, cela à partir du gaz naturel.

Les produits obtenus par cette filière sont d'une excellente qualité et exempts de soufre et d'aromatiques (benzène, toluène) ce qui leur donne une valeur marchande supérieure aux produits issus du raffinage classique.

De plus, l'investissement pour de telles unités de GTL a fortement baissé.

D'après l'AIE (Annual Energy Outlook 2006), Le coût d'une unité de production GTL, ramené à la production de barils/jour, est passé de 100 000 dollars américains dans les années 90, à 25 000/45 000 dollars américains aujourd'hui. Ceci est à comparer avec une raffinerie classique qui se situe à 15 000 dollars américains, soit un investissement de 1,5 milliard de dollars américains pour une raffinerie de 100.000 barils/jour.

Toujours d'après l'AIE, La filière GTL est profitable quand le brut dépasse 25 dollars américains /baril et que le gaz naturel évolue dans une fourchette de prix comprise entre 0,5 et 1 dollar américain par millions de Btu (British thermal units). La situation actuelle valide largement ces hypothèses.

Les procédés GTL actuellement disponibles sont ceux développés par SHELL, RENTECH, SYNTROLEUM, EXXON et surtout SASOL.

SASOL est à l'origine du développement de la filière. Seules deux unités dans le monde sont opérationnelles : l'usine SHELL en Malaisie avec une capacité de 12 500 barils/jour et l'usine SASOL en Afrique du Sud, créée en 1992 et disposant d'une capacité de 22 500 barils/jour.

Heurtey Petrochem compte s'appuyer sur sa relation privilégiée avec SASOL et sa présence en Afrique du Sud pour participer aux projets futurs. L'IEA considère que la production mondiale issue de la filière GTL se situera entre 1,1 millions de barils par jour et 2,6 millions en 2030, ce qui correspond à des investissements compris entre 25 et 60 milliards de dollars américains sur 25 ans soit entre 1 et 2,4 milliards de dollars américains par an.

Les perspectives sont donc très favorables pour cette filière. Heurtey Petrochem y voit un intérêt d'autant plus que, d'après ENI Technologie, la part de l'unité de reformage du gaz de synthèse dans le coût total d'une usine GTL est importante (entre 30 et 40%).

#### ***VI.6.3.4 Le projet P2R***

Le projet P2R (Petroleum Residue Recycling Unit) s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pollution maritime et dans l'esprit de la convention MARPOL. L'objectif de cette convention est de limiter les rejets d'hydrocarbures en mer. Elle désigne en particulier la Méditerranée comme Zone Spéciale Maritime dans laquelle tout rejet d'hydrocarbure est strictement interdit. Dans cette voie, la directive européenne du 27 décembre 2002 incite les ports à s'équiper en installation de déchets. Mais on est encore très loin de ces objectifs.

La pollution maritime par hydrocarbures est de deux types : la première connue sous le terme déballastage est produite par les pétroliers. Ces rejets (« slops ») sont composés d'eau de mer mélangée à du pétrole et proviennent des cuves de transport. Les autres rejets d'hydrocarbures (« sludges »), connus sous le terme dégazage, correspondent aux rejets d'huile de vidange et de résidus de fioul générés par les moteurs l'ensemble des navires.

En fonction des méthodes d'évaluation utilisées (source : WWF 2003), la quantité de slops rejetés en méditerranée varie entre 500 000 et 1,5 millions de tonnes par an et tend à diminuer ce qui n'est pas le cas des « sludges » qui augmentent proportionnellement à la croissance du trafic maritime de 2,3% par an. La quantité de « sludges » rejetés en mer méditerranée est évaluée entre 700 000 et 2,5 millions de tonnes par an. La méditerranée qui concentre 30% du trafic maritime mondial reçoit donc entre 1,3 et 4 millions de tonnes de déchets d'hydrocarbures par an.

Le concept innovant développé par Heurtey Petrochem permet de valoriser ces déchets. Avec une capacité de traitement de 10 000 à 40 000 tonnes de résidus par an, l'unité P2R transforme des mélanges constitués d'eau de mer et de fuels lourds, de gazole, de fuel domestique, d'huile usagée (<10%) en gazole et fuel d'une part et en une coupe légère réutilisée comme source d'énergie pour l'unité.

Aujourd'hui, le concept P2R existe sous la forme d'études et de plans détaillés. Les développements ont été autofinancés par la Société depuis 2003. Plusieurs contacts ont été pris avec des opérateurs portuaires européens et avec des sociétés habilitées qui pourraient commercialiser les produits issus de cette micro raffinerie. L'objectif d'Heurtey Petrochem est de réaliser rapidement une unité pilote afin de démontrer la viabilité technique et économique de telles unités.

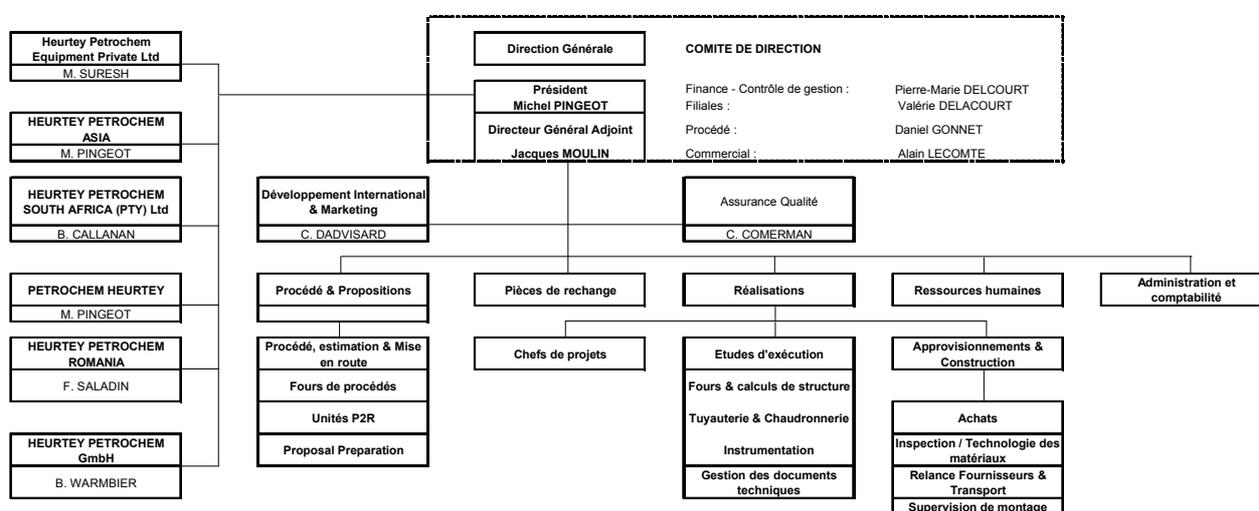
## VII Organigramme

### VII.1 Organigramme

#### VII.1.1 Organigramme du groupe

Le Groupe a construit une organisation de société multinationale en mettant en place au sein de la société de tête des fonctions clés nécessaires à son développement en particulier les fonctions ressources humaines et systèmes d'informations communes aux différentes filiales.

Le suivi des affaires et de la situation financière de la Société ainsi que les questions stratégiques sont traités au sein de comités spécialisés (voir chapitre XVI).

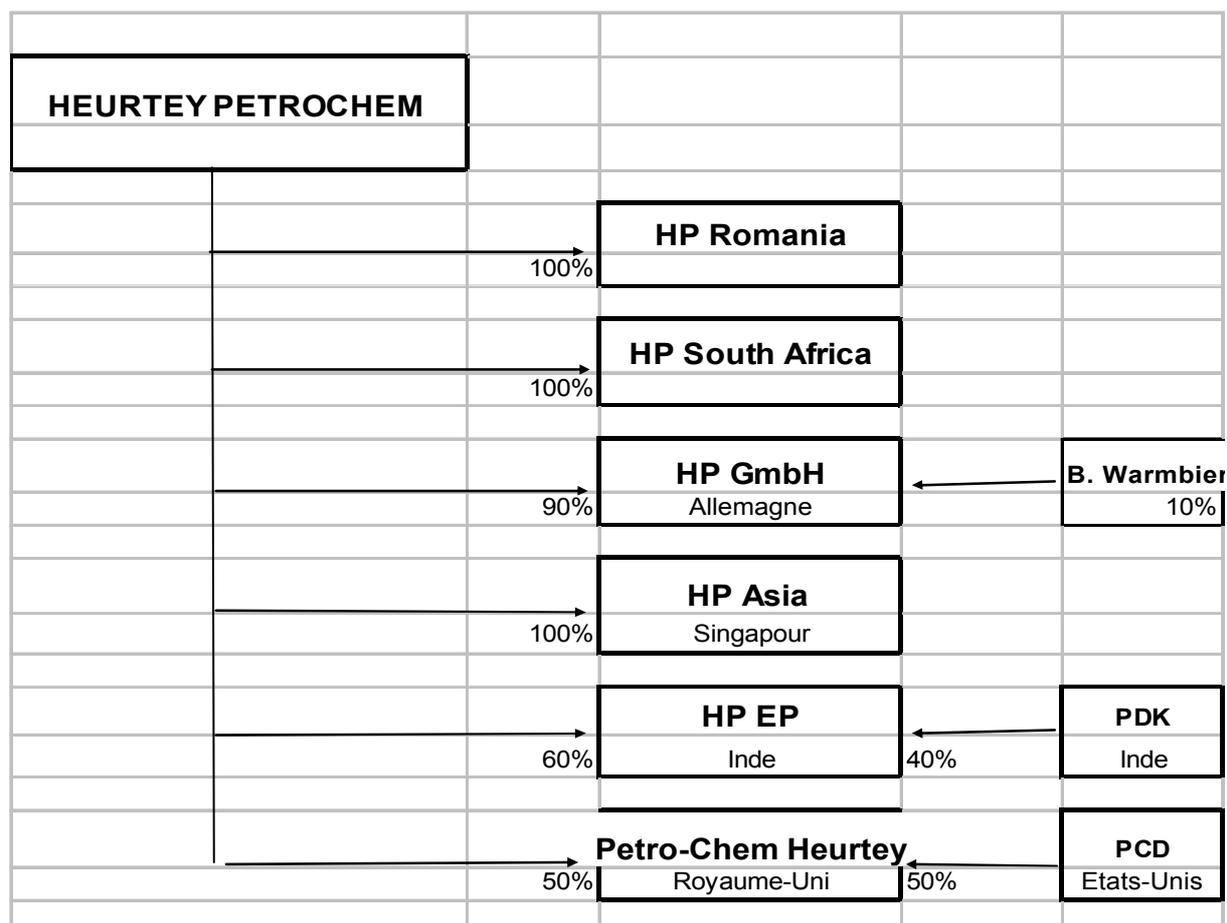


#### VII.1.2 Les filiales de la Société

A la date du 1er janvier 2006, après fusion-absorption de sa filiale Heurtey Petrochem France (celle-ci prenant effet à cette dernière date), la Société tête de groupe détient directement l'ensemble des sociétés suivantes :

Heurtey Petrochem Romania , Heurtey Petrochem South Africa, Heurtey Petrochem GmbH, Heurtey Petrochem Asia, Heurtey Petrochem EQUIPMENT Private Ltd, PETRO-CHEM HEURTEY Cy.

L'organigramme ci-dessous présente les filiales et le pourcentage de détention de Heurtey Petrochem à la date du présent document de base (compte non tenu de la filiale italienne en liquidation détenue par la Société à 87,5 %)



ACTIVITE DES DIVERSES ENTITES :

**Heurtey Petrochem** : il s'agit de la société tête du groupe qui détient l'ensemble des ressources et services nécessaires pour la réalisation des prestations requises pour la conduite de projets.

**Heurtey Petrochem Romania Srl (HPR)**

Cette société réalise des études de détail (plans de fabrication) principalement pour le Groupe, dans le but d'optimiser le coût des études sur les projets.

Par ailleurs, elle exerce une activité de contrôle qualité de la fabrication et des prestations d'application du réfractaire en Roumanie.

Elle peut aussi réaliser des prestations plus complètes (gestion de projet, achat matériel) dans le cas de projets roumains.

Son activité commerciale est centrée sur la Roumanie.

**Heurtey Petrochem South Africa Pty Ltd (HPSA)**

Cette filiale est dédiée à l'Afrique du Sud où Heurtey Petrochem a réalisé de nombreux contrats.

Elle contracte directement avec des clients sud-africains ou dans les pays voisins et sous-traite à Heurtey Petrochem des prestations de design (conception thermique des fours) et d'achat (équipements nobles : brûleurs, tubes, ...).

La filiale gère la partie études de détail, fabrication du four et construction sur site des projets sur lesquels elle intervient.

Son activité commerciale est centrée sur l'Afrique du Sud (client SASOL notamment) et pays de la zone.

#### **Heurtey Petrochem Equipment Private Ltd (HPEP - India)**

Cette filiale indienne a été créée fin 2004 et a commencé son activité fin 2005. Elle a vocation à réaliser des projets complets sur le territoire de l'Inde et sera dotée en 2006 des ressources nécessaires, hormis la section « procédé » centralisée en France. Elle est détenue à 40% par la société PDK. Cette dernière, qui exerce une activité de représentation commerciale dans l'industrie en Inde, a longtemps représenté les intérêts de Heurtey Petrochem. Elle s'est donc imposée comme un partenaire naturel pour la création d'une structure indienne.

HPEP intervient également dans la réalisation de tout projet en Inde directement géré par Heurtey Petrochem en se chargeant de l'ensemble des prestations locales : études de détail, suivi de la fabrication réalisée en Inde, supervision de la construction.

HPEP pourra aussi intervenir en sous-traitant d'études pour Heurtey Petrochem sur des contrats hors Inde (optimisation du coût de revient des études) et pour le suivi de fabrication réalisée en Inde.

Son activité commerciale est centrée sur l'Inde principalement et le suivi des clients et engineering indiens hors Inde.

#### **Heurtey Petrochem Asia Private Ltd (HPA)**

Cette filiale a été créée pour gérer la partie locale d'un premier contrat important avec ExxonMobil à Singapour.

#### **Heurtey Petrochem GmbH (HP GmbH)**

Cette filiale a été principalement créée pour assurer une activité commerciale sur la zone Allemagne et Autriche. Elle peut néanmoins contracter directement avec des clients allemands et sous-traite à Heurtey Petrochem l'ensemble des prestations du contrat.

#### **Petro-chem Heurtey**

La Joint Venture Petro-Chem Heurtey créée en 2005 et chargée du Moyen-Orient a développé une activité de prospection commerciale qui s'est concrétisée en avril 2006 par la signature d'une première commande (Client GS, Engineering coréen) pour Oman d'un montant d'environ 20 millions de dollars américains et qui sera réalisée par les deux sociétés membres de cette Joint Venture.

Petro-chem Heurtey est détenue à 50% par Petro-Chem Development Corporation Inc (USA). Cette dernière, dont la taille et l'activité sont similaires à celles de Heurtey Petrochem, opère principalement en Amérique du nord et en Amérique centrale.

#### **Périmètre de consolidation**

Au cours des exercices 2003, 2004 et 2005, l'évolution du périmètre de consolidation a été la suivante:

Création en mai 2003 de Heurtey Petrochem SOUTH AFRICA Private Ltd (Afrique du Sud)  
Pourcentage de détention de 100%.

Cette société est entrée dans le périmètre de consolidation en 2003.

Création en août 2004 de Heurtey Petrochem EQUIPMENT Private Ltd (Inde)

Pourcentage de détention de 60%, un partenaire indien détenant 40 %.

Cette société est entrée dans le périmètre de consolidation en 2005.

Création en novembre 2004 de Heurtey Petrochem ASIA Private Ltd (Singapour)

Pourcentage de détention de 100%.

Cette société est entrée dans le périmètre de consolidation en 2005.

Création en novembre 2005 de PETRO-CHEM HEURTEY Ltd basée à Londres  
Pourcentage de détention de 50%.  
Cette société sera intégrée au périmètre de consolidation en 2006.

Décision de liquidation fin 2004 de la filiale italienne Heurtey Petrochem Italiana Srl. qui était détenue à 87,50 %, dans le cadre d'une procédure de « Concordato Preventivo » entérinée par le Tribunal de Milan fin 2005, et au titre de laquelle Heurtey Petrochem s'est engagée au paiement d'une somme de 1.217.000 EUR sur un échéancier de 12 mois à compter de décembre 2005. Cet engagement est garanti par une caution bancaire mise en place à cet effet dont le montant est réduit chaque mois afin de tenir compte des versements déjà effectués par la Société (voir la note 5.1.13 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, au paragraphe XX.1 du présent document de base). A ce jour, 5/12 de cette somme ont été payés par la Société.  
Heurtey Petrochem Italiana Srl est sortie du périmètre de consolidation de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## **VII.2 Les relations entre la Société et ses filiales**

### ***VII.2.1 Direction des filiales***

La Société dispose de la majorité du capital et de contrôle de ses filiales.

La Société est représentée dans tous les organes de direction des filiales par au moins un de ses membres dirigeants qui dispose d'un « casting vote » au sein des sociétés Heurtey Petrochem Asia Pte Ltd et Heurtey Petrochem Equipement Pte Ltd, assurant le contrôle des décisions par le Groupe.

La direction des filiales de la Société est décrite ci-dessous :

#### ***- Heurtey Petrochem Romania Srl***

La direction de cette filiale est assurée par Michel Pingéot en tant qu'Administrateur Unique.  
Le contrôle des comptes est assuré par le cabinet B.D.O à Bucarest.

#### ***- Heurtey Petrochem South Africa Pty Ltd***

La direction de cette filiale est assurée par un Conseil d'Administration de 2 membres :

- Michel Pingéot assure la Présidence ;
- Bruce Callanan est administrateur et Directeur Général.

Le contrôle des comptes est assuré par le cabinet TUFFIAS SANBERG Ksi à Johannesburg.

#### ***- Heurtey Petrochem Asia Pte Ltd***

La direction de cette filiale est assurée par un Conseil d'Administration de 2 membres :

- Michel Pingéot assure la Présidence et dispose des pouvoirs de direction générale ;
- Chua Teow Boon est l'administrateur local requis par la réglementation.

Le « casting vote » mis en place au sein du Conseil d'Administration de cette filiale permet à son Président d'obtenir un droit de vote double.

Le contrôle des comptes est assuré par le cabinet Yap Boh Pin & Co à Singapour.

#### ***- Heurtey Petrochem GmbH***

La direction de cette filiale est assurée par 2 co-gérants :

- Michel Pingéot ;
- Bernd Warmbier. L'établissement des comptes est assuré par Monsieur Weber, Expert-Comptable à Angelburg (Allemagne).

#### ***- Heurtey Petrochem Equipment Pte Ltd***

La direction de cette filiale est assurée par un Conseil d'Administration de 2 membres :

- Michel Pingéot assure la Présidence
- S.L. Mathur. Administrateur, désigné par PDK, notre partenaire Indien.

Le « casting vote » dont dispose Heurtey Petrochem au sein du conseil d'administration de cette filiale lui permet d'obtenir un droit de vote double en cas d'égalité des voix. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires conclu entre PDK et la Société donne la possibilité à Heurtey Petrochem de porter sa participation de 60% à 76% en cas d'extension de l'activité de cette filiale, par acquisition de titres auprès de PDK dont le prix serait égal à la part correspondante des capitaux propres tels qu'arrêtés dans les derniers comptes audités de Heurtey Petrochem Equipment Pte Ltd, sans que ce prix puisse être inférieur à celui auquel PDK a acquis les titres.

La direction opérationnelle de la société a été confiée à Meenak S. Suresh (General Manager).

Le contrôle des comptes est assuré par le cabinet DOSHI CHATTERJEE BAGRI & Co à Calcutta.

S'agissant de la société **Petro-Chem Heurtey Ltd**, celle-ci est détenue à 50% par Petro-chem Development Corporation Inc (USA) et à 50% par la Société.

La direction de cette filiale est assurée par un Conseil d'Administration composé de 4 membres :

- Michel PINGEOT assure la Présidence ;
- Jacques MOULIN est administrateur;
- Tony LIMPE est administrateur ;
- Stephen LIMPE est administrateur.

### ***VII.2.2 Contrôle de Gestion***

Compte tenu de l'extension du périmètre de consolidation à l'international, le Groupe a recruté début 2006 une personne chargée du contrôle de la gestion et du contrôle financier de l'ensemble des filiales. Ce cadre financier est membre du Comité de Direction de la Société et rapporte directement au Président Directeur Général.

### ***VII.2.3 Opérations avec les apparentés***

Le détail des opérations avec des apparentés est présenté dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes présentés dans le chapitre XIX.

Les travaux de sous-traitance confiés à une filiale font l'objet d'un contrat de collaboration fixant pour chaque affaire les conditions, termes et obligations des parties.

A cet égard, la Société a conclu un contrat-cadre avec sa filiale Heurtey Petrochem Romania Srl fixant les conditions de rémunération des services (réalisation d'études de détails).

En outre, la Société a conclu une convention de trésorerie avec la plupart de ses filiales concernant la gestion de la trésorerie, la fourniture de garanties et cautions bancaires et fixant leur rémunération.

## VIII Propriétés immobilières

---

### VIII.1 Descriptif actuel

Le Groupe ne détient aucun actif immobilier.

Les locaux du siège social de Heurtey Petrochem sont situés au 8, Cours Louis Lumière 94306 VINCENNES .

Les locaux du groupe sont loués selon les conditions suivantes :

Nom Adresse	Surface	Loyer annuel HT	Bailleur	Type Bail	Date début	Echéance
Heurtey Petrochem 8, cours Louis Lumière 94300 VINCENNES	1.654 m <sup>2</sup>	420 KEUR payable trimestriellement	SCI Vincennes Lumière	Bail commercial	15 juin 1999	14 juin 2008
Heurtey Petrochem Romania Srl	423 square meters	36 KEUR	Metalurgica SA	Bail commercial	01 avril 2004	01 avril 2012
Heurtey Petrochem South Africa	315 m <sup>2</sup>	240 KRands	AFC Properties (Proprietary) Ltd	Bail commercial	1 <sup>ER</sup> août 2003	31 juillet 2008
Heurtey Petrochem Equipement Private Ltd :	2.000 square feet	2,4 millions de roupies indiennes	Arun Vadsev Asarpota Hansa Chandrakant Ashar Kamla Ramesh Ashar Manju Harish Khiara	Bail commercial	1 février 2006	01 octobre 2009

Le loyer du siège social est indexé sur l'indice INSEE du coût de Construction.

Heurtey Petrochem GmbH et de Heurtey Petrochem Asia n'ont pas de locaux propres mais une simple domiciliation.

### VIII.2 Question environnementale

Compte tenu de son activité, la Société n'est pas confrontée à des questions environnementales.

## IX Examen de la situation financière et du résultat

---

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues en tenant compte de l'ensemble des informations contenues dans le présent document de base, notamment les comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 établis en normes françaises et en tenant compte des informations exposées dans le chapitre IV Facteurs de risques.

Les commentaires et analyses ci-dessous se fondent sur les informations financières extraites des comptes consolidés du Groupe clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005 établis conformément aux principes comptables français. Ces comptes n'ont fait l'objet d'aucune réserve de la part des Commissaires aux Comptes. Le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice 2004 figurant au paragraphe XX.4.2 du document de base comporte une observation qui attire l'attention sur (i) le paragraphe « Principes comptables et méthodes d'évaluations » de l'annexe qui expose un changement dans les modalités d'application de la méthode de détermination du résultat sur affaires, et (ii) le paragraphe 4.9 de l'annexe concernant la correction au bilan d'ouverture (1er janvier 2004) de la valeur des stocks et encours de production relatifs au contrat ESSAR et la constatation d'une provision dépréciant totalement ces valeurs.

### Présentation générale

L'activité du Groupe s'exerce principalement dans les domaines du raffinage et de la pétrochimie et consiste à fournir des fours de procédés, livrés avec ou sans montage. Elle s'étend de la conception à la mise en route en passant par la fabrication et l'installation des équipements.

La taille, la durée et la diversité des contrats peuvent rendre difficile la comparaison des exercices financiers. L'élément essentiel de l'analyse de l'évolution de l'activité du Groupe est le carnet de commandes en termes de prix de vente et de valeur ajoutée. C'est en effet de cette valeur ajoutée produite au cours de l'exercice que seront déduits les frais de fonctionnement, ce qui donnera par différence le résultat d'exploitation.

Compte tenu du délai moyen de réalisation des contrats, de l'ordre de 12 à 22 mois, le chiffre d'affaires et le résultat d'un exercice découlent en grande partie des enregistrements de commandes de l'exercice précédent.

Le carnet de commandes en début d'exercice, autre indicateur important, conditionne fortement le niveau d'activité et de résultat de l'année en cours.

### IX.1 Examen de la situation financière et du résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004

#### IX.1.1 Carnet de commandes et enregistrement de commandes

Le carnet de commandes (voir définition au paragraphe III.1) en fin d'année représente le chiffre d'affaires acquis et restant à réaliser au cours de l'exercice (ou des exercices) à venir.

En KEUR	Au 31 décembre 2003	Au 31 décembre 2004	Variation
En prix de vente	17.587	41.691	137%
En valeur ajoutée *	4.035	6.982	73%

\* Valeur ajoutée = Prix de vente – coûts externes

Les chiffres indiqués ci-dessus montrent une progression de plus de 100% du carnet de commandes. Elle est le reflet du fort développement que connaît le Groupe dans un contexte porteur dans le domaine du raffinage et de l'éthylène.

## Répartition géographique des enregistrements de commandes

Les enregistrements de commandes (voir définition au paragraphe III.1) représentent le montant total des commandes signées durant l'exercice concerné.

En KEUR	2003	2004
Europe	18 416	22 977
Moyen Orient	263	2 429
Afrique du sud	12 972	2 271
Inde	609	522
Asie du Sud-Est		25 703
Autres	5 792	2 966
<b>Total</b>	<b>38 052</b>	<b>56 868</b>

Ce tableau concerne les enregistrements de commandes et traduit une forte poussée de la demande en Asie du Sud-Est ainsi qu'une activité soutenue en Europe pour ces deux exercices.

### IX.1.2 Comptes de résultat consolidés du Groupe– Exercices 2003 et 2004

En KEUR	2003	En % CA	2004	En % du CA
Chiffre d'affaires	51 041	100,0%	32 764	100,0%
<i>Dont chiffre d'affaires réalisé par la filiale italienne</i>	<i>6 590</i>		<i>0</i>	
Achats s/affaires	-38 285		-24 359	
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>12 756</b>	<b>25,0%</b>	<b>8 405</b>	<b>25,7%</b>
Autres produits	551		891	
Achats sous-traitance	-1 514		-1 302	
Achats frais généraux	-3 798		-2 350	
Salaires & charges	-5 117		-4 693	
Impôts & taxes	-226		-236	
Dotations aux amortissements et provisions	-458		-543	
Autres charges d'exploitation				
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 194</b>	<b>4,3%</b>	<b>172</b>	<b>NS</b>
Résultat financier	-969		-75	
<b>Résultat courant</b>	<b>1 225</b>	<b>2,4%</b>	<b>97</b>	<b>NS</b>
Charges et produits exceptionnels	458		-445	
Impôt sur les sociétés	-349		28	
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>1 334</b>	<b>2,6%</b>	<b>-320</b>	<b>NS</b>
Reprises des écarts d'acquisition négatifs	916		263	
Reprises antérieures des écarts d'acquisition négatifs	266			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 516</b>	<b>4,9%</b>	<b>-57</b>	<b>NS</b>
Intérêts minoritaires	18		2	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2 498</b>	<b>4,9%</b>	<b>-59</b>	<b>NS</b>

COMMENTAIRES :

A/ RESULTAT COURANT

• Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement de la réalisation des prestations, mesuré à partir des dépenses réalisées sur chaque contrat.

La baisse relative du chiffre d'affaires entre 2003 et 2004 est la conséquence du niveau moins élevé du carnet de commandes au 31 décembre 2003. Ce niveau anormalement bas du carnet de commandes s'explique par l'attentisme des grands donneurs d'ordre sur la période 2002/2003.

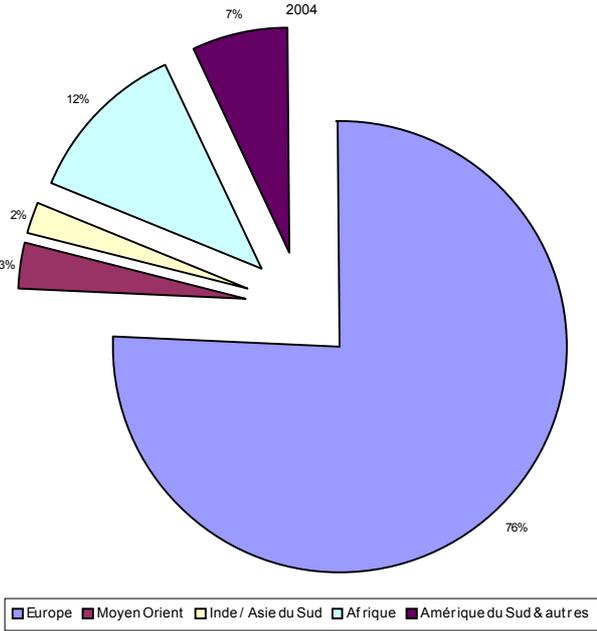
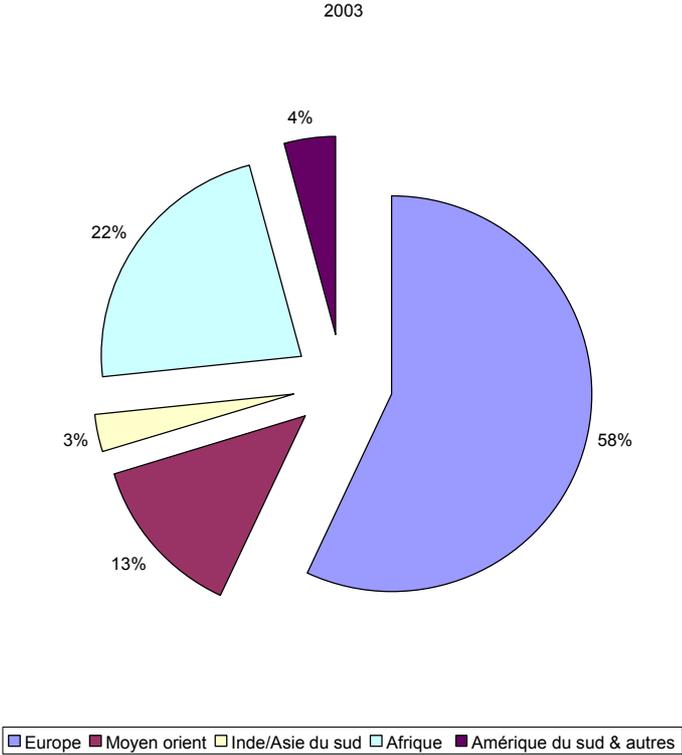
*Analyse sectorielle du chiffre d'affaires*

En KEUR	2003		2004	
Raffinage (1)	28 350	56%	26 212	80%
Pétrochimie	7 488	15%	3 058	9%
<i>Dont Ethylène</i>	<i>7 296</i>	<i>14%</i>	<i>2 697</i>	<i>8%</i>
Hydrogène	15 203	30%	3 494	11%
Total du chiffre d'affaires	51 041	100%	32 764	100%

(1) le chiffre d'affaires 2003 comprend une facturation exceptionnelle concernant la filiale sud-africaine et dont le montant s'élève à 7 MEUR. Il s'agit d'une partie importante d'un contrat initialement sous-traité à un partenaire sud-africain et qui a été repris par la filiale Heurtey Petrochem South Africa.

La baisse du chiffre d'affaires en 2004 s'explique essentiellement par la baisse de l'activité du secteur de l'hydrogène. A cet égard, les performances de ce même secteur en 2003 ont été portées par la réalisation de trois contrats majeurs dont les effets ont été concentrés sur l'exercice 2003.

Analyse géographique du chiffre d'affaires



Le chiffre d'affaires sur les exercices 2003 et 2004 a principalement été réalisé en Europe avec les contrats Air Liquide (France/Espagne), Polimeri (Italie) et BP (France). En 2004, l'activité réalisée en France contribue à un accroissement du chiffre d'affaires Europe qui représente environ 75% du chiffre d'affaires total.

- Achats sur affaires

Ce poste comprend l'ensemble des dépenses extérieures nécessaires à la réalisation des contrats, notamment les achats de matériels et de fabrication, les achats de services ainsi que les prestations de montage.

L'évolution de ce poste est par définition proportionnelle à l'évolution du chiffre d'affaires, l'ensemble de ces achats représentant en moyenne 75% du chiffre d'affaires.

La baisse de l'activité en 2004 se reflète dans le montant des achats.

Malgré une hausse exceptionnelle du prix de l'acier en 2004 de plus de 60%, dont l'impact sur le résultat est évalué par la Société à 500.000 euros, HEURTEY PETROCHEM a diminué son ratio « achats sur affaires / chiffre d'affaires », améliorant ainsi la valeur ajoutée pour l'exercice 2004 (cette valeur ajoutée se définissant comme la différence entre le chiffre d'affaires et les achats sur affaires).

- Achats de sous-traitance

Les achats de sous-traitance représentent le coût des services techniques tels que bureau d'études, achats, inspection, supervision et instrumentation, utilisés par les sociétés du Groupe en complément de leur personnel propre.

Le recours à cette sous-traitance évite de maintenir un effectif qui risquerait d'être trop important au cas où une baisse de l'activité se ferait ponctuellement ressentir et permet de réguler la charge par apport de compétences extérieures.

Cette sous-traitance est directement liée au niveau de l'activité d'ingénierie du Groupe.

La baisse de l'activité en 2004 explique la diminution de ce poste pour cette même année.

- Achats de frais généraux

Les frais généraux concernent notamment les frais de présence, les frais de déplacements, les honoraires, les frais de banques, les assurances ainsi que les frais généraux divers.

Ce poste est en diminution sur l'exercice 2004 compte tenu principalement de la sortie du périmètre de consolidation de la filiale italienne.

- Salaires et charges

Hors la masse salariale de la filiale italienne qui s'élève en 2003 à 897 KEUR, la variation du poste Salaires et charges entre 2003 et 2004 est principalement lié à l'augmentation des effectifs qui ont évolué ainsi :

en 2003 :	93 personnes
en 2004 :	100 personnes.

Ce renforcement a principalement porté en Roumanie.

L'augmentation des enregistrements de commandes en 2004 a nécessité le renforcement des effectifs.

- Résultat financier

L'évolution du résultat financier provient principalement de la progression des différences de change.

Le résultat négatif de 2003 s'explique en quasi totalité par des pertes de change sur le dollar américain et la livre sterling.

Ces pertes de change proviennent de contrats conclus antérieurement à 2003, à une époque où la Société n'avait pas recours, comme par le passé, aux instruments financiers de couverture de change.

Cette situation exceptionnelle d'absence de couvertures de change s'est progressivement régularisée au cours de l'année 2003 par l'obtention de nouvelles lignes de contrats à terme auprès des banques.

#### *B/ CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS*

Pour l'exercice 2003, les charges et produits exceptionnels sont constitués du résultat généré par la filiale française au cours du second semestre 2002 pour 458 KEUR, cette filiale ayant été acquise par la maison mère en juillet 2002.

Pour l'exercice 2004, ce poste d'un montant de 445 KEUR, correspond principalement à la reprise des résultats et des réserves de la filiale italienne qui s'élevaient à 433 KEUR au 31 décembre 2003.

## **IX.2 Examen de la situation financière et du résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005**

### *IX.2.1 Carnet de commandes et enregistrements de commandes*

En KEUR	Au 31 décembre 2004	Au 31 décembre 2005	Variation
En prix de vente	41.691	80.157	92 %
En valeur ajoutée	6.982	10.591	52 %

Les chiffres indiqués ci-dessus montrent encore une fois la très forte progression de la Société d'une année à l'autre qui accroît son positionnement dans le domaine du raffinage et de l'éthylène, deux secteurs porteurs d'investissements importants.

#### *Répartition géographique des enregistrements de commandes*

En KEUR	2003	2004	2005
Europe	18 416	22 977	8 534
Moyen-Orient	263	2429	0
Afrique du Sud	12 972	2 271	3 587
Inde	609	522	49 327
Asie du Sud		25 703	20 164
Autres	5 792	2 966	1 551
Total	38 052	56 868	83 163

Les enregistrements de commandes en 2005 confirment la croissance attendue de l'activité. Elle s'accompagne d'un déplacement géographique des marchés et des zones d'investissements vers l'Inde et l'Asie.

## IX.2.2 Comptes de résultat consolidés du Groupe – Exercices 2004 et 2005

En KEUR	2004	En % CA	2005	En % du CA
Chiffre d'affaires	32 764	100,0%	44 697	100,0%
Achats s'affaires	-24 359		-32 968	
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>8 405</b>	<b>25,7%</b>	<b>11 729</b>	<b>26,2%</b>
Autres produits	891		493	
Achats sous-traitance	-1 302		-1 804	
Achats frais généraux	-2 350		-3 192	
Salaires & charges	-4 693		-5 729	
Impôts & taxes	-236		-322	
Dotations aux amortissements et provisions	-543		-471	
Autres charges d'exploitation			-9	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>172</b>	<b>0,5%</b>	<b>695</b>	<b>1,6%</b>
Résultat financier	-75		96	
<b>Résultat courant</b>	<b>97</b>	<b>0,3%</b>	<b>791</b>	<b>1,8%</b>
Charges et produits exceptionnels	-445		-2	
Impôt sur les sociétés	28		-281	
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>-320</b>	<b>NS</b>	<b>508</b>	<b>1,1%</b>
Reprises des écarts d'acquisition négatifs	263			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-57</b>	<b>NS</b>	<b>508</b>	<b>1,1%</b>
Intérêts minoritaires	2		-3	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>-59</b>	<b>NS</b>	<b>511</b>	<b>1,1%</b>

### A/ RESULTAT COURANT

- Chiffre d'affaires

Sur l'exercice 2005, le chiffre d'affaires a fortement augmenté avec une hausse de 36,5% par rapport au chiffre d'affaires 2004. Cette évolution provient principalement du carnet de commandes à fin 2004 qui était lui-même en très forte augmentation.

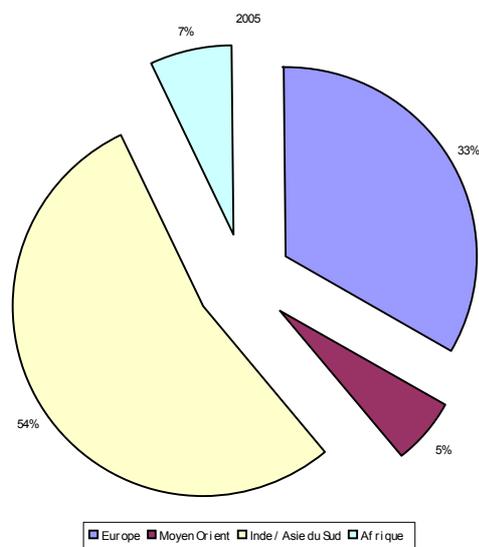
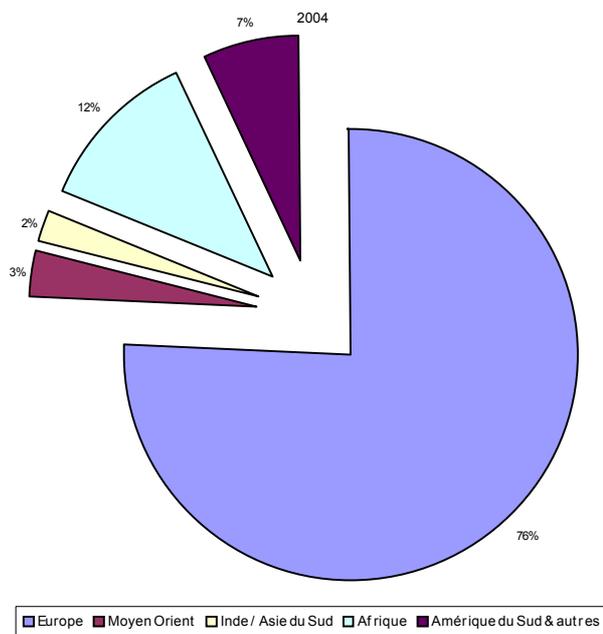
### Analyse sectorielle du chiffre d'affaires

En KEUR	2004		2005	
Raffinage	26 212	80%	21 582	48%
Pétrochimie	3 058	9%	22 812	51%
<i>Dont Ethylène</i>	<i>2 697</i>	<i>8%</i>	<i>15 182</i>	<i>34%</i>
Hydrogène	3 494	11%	196	NS
Autres			107	NS
Total du CA	32 764	100%	44 697	100%

La croissance du chiffre d'affaires 2005 s'appuie sur la contribution du secteur de la pétrochimie qui passe de 9% à 51% du chiffre d'affaires global.

La baisse significative du chiffre d'affaires dans l'hydrogène en 2005 s'explique par l'achèvement de contrats majeurs en 2004 et l'absence de nouveaux contrats en 2005.

## Analyse géographique du chiffre d'affaires



On retrouve l'évolution géographique du carnet de commandes dans la répartition géographique du chiffre d'affaires avec une contraction de la part du chiffre d'affaires réalisé en Europe (33%) au profit de l'Inde et surtout de l'Asie du Sud-Est (54% ensemble).

En Asie du Sud-Est, il s'agit principalement de la réalisation des contrats CAPC et EXXON.

- Achats sur affaires

Les achats sur affaires ont évolué proportionnellement au chiffre d'affaires.

Ils incluent un élément non récurrent de 922 KEUR, lié à la fermeture de la filiale italienne qui diminue d'autant le résultat de l'exercice 2005. Ainsi, la valeur ajoutée retraitée de cet élément se serait élevée à 12.651 KEUR (soit 28,3% du chiffre d'affaires), et le résultat courant se serait élevé à 1.713 KEUR soit 3,8 % du chiffre d'affaires de 2005 à comparer aux 0,3% pour l'exercice 2004.

- Achats de sous-traitance

En 2005, le poste sous-traitance est en hausse de 38% en lien direct avec l'augmentation de 37% du chiffre d'affaires.

- Achats de frais généraux

Le poste Achats frais généraux est également en hausse. Ce poste comprend notamment les frais de présence, les frais de déplacements, les honoraires, les frais de banques, les assurances ainsi que les frais généraux divers. Ce poste a augmenté de 36% entre 2004 et 2005. Cette augmentation provient principalement de la hausse :

- des frais de déplacements : liés à l'accroissement des frais de voyages à caractère commercial, plus importants compte tenu de l'éloignement géographique des marchés ; l'augmentation de ce poste représente un tiers de l'évolution globale
- des honoraires : provenant des honoraires d'intervention versés pour obtenir de nouvelles lignes de cautions par apport de banques supplémentaires, d'honoraires d'avocats et des prestations commerciales ;
- des frais de banques : venant du volume de transactions (mouvements bancaires et opérations à terme sur devises)
- des assurances : principalement assurance RC, dont la prime est proportionnelle au CA.
- des frais de communications plus importants compte tenu de l'éloignement géographique des sites de réalisation.

- Salaires et charges

Le poste Salaires & charges est également en hausse (+ 22%). A cet égard, la Société a continué de mener une politique active de recrutement avec des effectifs en hausse moyenne de 11% (111 personnes contre 100 personnes pour 2004). Ce poste comprend également la participation des salariés aux résultats de l'entreprise (143 KEUR).

- Résultat financier

Le résultat financier de 2005 a bénéficié d'une évolution favorable des cours de change au 31 décembre 2005.

- Résultat net

Compte tenu des éléments précédents, la Société affiche un résultat net consolidé part du groupe de 511 KEUR en 2005, à comparer à un résultat net consolidé part du groupe de – 59 KEUR pour l'exercice 2004.

## X Trésorerie et capitaux

### X.1 Les capitaux de la société

Les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2005 ont progressé de 21% pour atteindre 2.997 KEUR, et tiennent compte essentiellement du résultat net part du Groupe qui s'élève à 511 KEUR.

### X.2 Source, montant et description des flux de trésorerie de la Société

#### X.2.1 Comparaison au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

Données en KEUR

	31.12.2005	31.12.2004
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	511	-57
Elimination des charges et produits sans incidence sur la Trésorerie		
- Amortissements et provisions	312	-402
- Variation des impôts différés	-86	29
- Moins-values de cessions, nettes d'impôt		6
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 159	-4 118
<b>FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>1 896</b>	<b>-4 542</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions – cessions d'immobilisation	-969	-192
Incidence différence de change		
Créances sur cessions d'immobilisations non encaissées		
Incidence des variations de périmètre		-509
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-969</b>	<b>-701</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés		
Augmentation de capital en numéraire	8	
Emissions d'emprunts		-11
Remboursements d'emprunts	-4	
Dépôts de garantie au profit des banques	1 131	434
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>1 135</b>	<b>423</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>2 062</b>	<b>-4 820</b>

Trésorerie à l'ouverture	-456	4 382
Trésorerie à la clôture	1 606	-456
Incidence des variations de cours de devises	0	18

Les sociétés HP Asia (détenue à 100% par HP France) et HPEP (détenue à 60% par HP France), créées au cours de l'exercice 2004, ont démarré leur activité au cours de cet exercice et entrent dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2005.

La variation de la trésorerie est positive de 2 062 K€ au 31 décembre 2005 et provient de :

- Flux généré par l'activité	1 896 KEUR	(a)
- Flux généré par les investissements	- 969 KEUR	(b)
- Flux généré par le financement	1 135 KEUR	(c)
	2 062 KEUR	

(a) Flux généré par l'activité

De façon générale, la variation du BFR dépend des conditions contractuelles de facturation de chaque projet, qui peuvent ne pas correspondre au rythme de facturation des fournisseurs pour les achats consommés. Ces différences se traduisent par des variations significatives (positives ou négatives) dans le BFR.

La variation 2005 est de 1 160 KEUR et provient de l'effet combiné de :

- l'augmentation des dettes fournisseurs, due à la forte activité en fin d'année, ainsi que des autres dettes ;
- la hausse du poste Clients dans une proportion moindre.

(b) Flux généré par les investissements

Le groupe a réalisé d'importantes acquisitions d'immobilisations en 2005, pour l'essentiel des matériels et logiciels informatiques, pour doter les filiales nouvelles et moderniser les outils actuels, notamment les bureaux d'études d'HPF et HPR.

(c) Flux généré par le financement

Le montant des dépôts auprès des banques pour garantir les cautions données aux clients s'est réduit de 434 KEUR en 2004 et de 1 131 KEUR en 2005, traduisant une confiance accrue de nos partenaires financiers. A la clôture, il s'élève respectivement à 1 872 KEUR en 2004 et à 740 KEUR en 2005.

Un nouveau contrat de crédit bail pour les investissements en matériels et logiciels informatiques a été souscrit par la Société en octobre 2005 pour un montant de 144 KEUR (sur une durée de 3 ans).

Par ailleurs, au titre de l'année 2005, aucun emprunt bancaire n'a été contracté.

## ***X.2.2 Comparaison au 31 décembre 2004 et 2003***

Données en KEUR

	31.12.2004	31.12.2003
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	-57	2 516
Elimination des charges et produits sans incidence sur la Trésorerie		
- Amortissements et provisions	-402	-828
- Variation des impôts différés	29	278
- Moins-values de cessions, nettes d'impôt	6	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-4 118	3 058
<b>FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>-4 542</b>	<b>5 024</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions – cessions d'immobilisation	-192	-361
Incidence différence de change		
Créances sur cessions d'immobilisations non encaissées		
Incidence des variations de périmètre	-509	933
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-701</b>	<b>572</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés		
Augmentation de capital en numéraire		6
Emissions d'emprunts	-11	1 011
Remboursements d'emprunts		
Dépôts de garantie au profit des banques	434	-2 261
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>423</b>	<b>-1 244</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-4 820</b>	<b>4 352</b>
Trésorerie à l'ouverture	4 382	45
Trésorerie à la clôture	-456	4 382
Incidence des variations de cours de devises	18	15

Remarque préalable :

La mise en liquidation de la filiale Heurtey Petrochem Italiana (HPI) a conduit à la sortie de cette dernière de la consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les comparaisons s'en trouvent de fait affectées.

La diminution de la trésorerie constatée fin 2004, s'explique comme suit :

- Flux généré par l'activité - 4 542 KEUR (a)
- Flux généré par les investissements - 701 KEUR (b)
- Flux généré par le financement 423 KEUR (c)

- 4 820 KEUR

(a) Flux généré par l'activité

Compte tenu de la première consolidation en 2003, la variation du BFR 2003 pour 3 058 KEUR représente un excédent de dettes d'exploitation par rapport aux stocks et aux créances de Heurtey Petrochem France et de ses filiales.

La variation 2004 est de -4 118 KEUR. Cette augmentation du BFR s'explique par la réduction des dettes fournisseurs.

(b) Flux généré par les investissements

Les variations constatées proviennent de la variation du périmètre de consolidation et des investissements.

(c) Flux généré par le financement

Deux raisons justifient la variation positive de 1 667 KEUR :

- Le montant des dépôts auprès des banques pour garantir les cautions données aux clients s'est réduit de 434 KEUR au cours de l'exercice 2004. A la clôture, il s'élève respectivement à 2 261 KEUR en 2003 et à 1 872 KEUR en 2004
- Deux emprunts obligataires convertibles ont été souscrits en octobre 2003 pour un montant total de 1 000 KEUR, à échéance du 31 décembre 2007. Aucune conversion de ces emprunts n'a été effectuée en 2004.

Par ailleurs, au titre de l'année 2004, aucun emprunt bancaire n'a été contracté et le groupe n'a pas eu recours au crédit-bail.

### **X.3 La structure de financement de la Société et ses conditions d'emprunt**

La Société bénéficie de deux emprunts obligataires convertibles de 500.000 euros chacun, rémunérés au taux moyen de 5% par an..

Les besoins de financement de la Société sont généralement assurés par un recours aux lignes de Dailly / Mobilisations de Créances à l'Export (MCE). La ligne globale autorisée à ce titre au 31 décembre 2005 est de 5,1 MEUR (utilisée pour 3,4 MEUR).

### **X.4 Les restrictions relatives à l'utilisation des capitaux de la Société**

Néant.

### **X.5 Les sources de financements relatives aux investissements futurs de la Société et à ses immobilisations**

Les investissements informatiques sont financés par recours au crédit-bail.

# XI Recherche et développement, brevets et licences

---

## XI.1 Recherche et Développement (R & D)

Une politique de Recherche et de Développement a été engagée depuis 2003, et concerne les domaines suivants :

### 1 Traitement des résidus de cuves de navires (« Slops »)

Les règles internationales contre la pollution maritime obligent les propriétaires de navires à faire nettoyer leurs cuves et à fournir un certificat attestant cette opération lors de leur accostage dans les ports américains et européens (loi MARPOL).

Ces résidus d'hydrocarbures représentent un potentiel énergétique important qui peut être valorisé par un traitement approprié, suivi d'une distillation permettant la production de trois coupes (gaz, gas-oil et fuel lourd).

Bien que ces différentes phases d'exploitation existent déjà dans l'industrie, le concept développé par Heurtey Petrochem consiste à associer ces opérations et à les regrouper dans un ensemble de taille réduite, pouvant être installé à proximité des centres de collecte.

Il s'agit donc d'une unité de décantage et de raffinage, associée à une logistique de stockage. Cette unité a été nommée P2R (Petroleum Residues Recycling).

La vente des produits distillés doit permettre de rentabiliser l'investissement dans un délai très court, de l'ordre de 14 mois.

L'étude de ce procédé a été entreprise en 2003, la phase d'étude technique s'étant poursuivie en 2004 et début 2005.

Parallèlement, des prospections commerciales ont été initiées en France et à l'étranger (Espagne, Malte, Belgique, Turquie, Liban, Chypre).

Un dossier de demande de subvention a été déposé en octobre 2005, dans le cadre du projet européen LIFE Environment. La décision d'attribution est attendue en juillet 2006.

### 2 Brûleurs

Des études de perfectionnement de brûleurs ont été réalisées conjointement avec les fabricants de brûleurs afin d'optimiser les économies d'énergie et la réduction des oxydes d'azote.

Ces mises au point sont rendues nécessaires par la réglementation visant les rejets atmosphériques et par les conditions de rendements imposées par les clients.

Les études menées dans ce sens sont réalisées par le service Procédés de Heurtey Petrochem et les bureaux techniques des fabricants de brûleurs.

### 3 Procédé pour les fours de traitement de gaz

Heurtey Petrochem développe avec la société mexicaine HYL TECHNOLOGY des études de perfectionnement de « Process Gas Heater ». L'objectif est de mettre au point un four standard dans lequel l'élévation de la température du gaz permet de réduire l'injection d'oxygène en amont du réacteur traitant les résidus de minerai de fer (procédé de réduction du minerai de fer).

Cette mise au point vise donc à réaliser d'importantes économies de consommation d'oxygène.

Dans le cadre de ces recherches et développements, Heurtey Petrochem bénéficie des mesures de crédit d'impôt recherche (C.I.R.).

Les dépenses internes consécutives à ces actions de R & D s'élèvent globalement à 674 KEUR.

Les dépenses ont été réalisées ainsi :

exercice	2003	226	KEUR
exercice	2004	278	KEUR
exercice	2005	170	KEUR

A fin décembre 2005, les frais de R & D immobilisés au bilan s'élèvent à 410 KEUR.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur 3 ans. Le montant des amortissements s'élève à 153 KEUR au 31 décembre 2005.

## **XI.2 Brevets et licences**

Le Groupe n'est détenteur d'aucun brevet.

Heurtey Petrochem a concédé des licences à la société espagnole INTECSA UHDE et à sa filiale indienne Heurtey Petrochem EQUIPMENT PRIVATE Ltd.

La licence accordée à la société INTECSA UHDE est un accord de coopération par lequel Heurtey Petrochem autorise cette société à utiliser des procédés qu'elle a développés, en contrepartie d'une rémunération et d'un engagement de confidentialité.

## XII Information sur les tendances

---

### **Tendances constatées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006**

Au 31 mars 2006, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'inscrit en progression de 68% par rapport au premier trimestre 2005. Cette tendance ne constitue cependant pas un indicateur avancé de l'évolution qui pourrait apparaître sur l'exercice 2006.

Le début d'année est marqué par le démarrage de la filiale indienne avec le lancement du recrutement d'une équipe d'une vingtaine de personnes.

### **Tendances anticipées pour l'exercice 2006**

Le marché est très dynamique. La Société a pour objectif de poursuivre sa politique de développement notamment en Inde et au Moyen-Orient. La Société bénéficie d'une bonne visibilité sur son chiffre d'affaires compte tenu des 68 MEUR d'enregistrements de commandes du premier trimestre 2006. Le carnet de commandes atteint 134 MEUR au 31 mars 2006, laissant entrevoir un chiffre d'affaires pour l'exercice 2006 en très forte progression.

La Société a pour objectif d'atteindre un triplement de son chiffre d'affaires d'ici 2010 et une marge d'exploitation d'au moins 4% dans trois ans.

## XIII Prévisions ou estimations du bénéfice

---

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

La Société publiera son chiffre d'affaires semestriel au plus tard le 14 août 2006 et ses résultats semestriels au plus tard le 30 octobre 2006.

## XIV Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

---

### XIV.1 Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

Initialement constituée sous forme de société par actions simplifiée, la Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2006. Jusqu'à cette date, la Société était représentée, dirigée et administrée par son Président, Monsieur Michel PINGEOT.

Dans sa séance du 16 mai 2006, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Michel PINGEOT à la fonction de Président Directeur Général, et Monsieur Jacques MOULIN à la fonction de Directeur Général Délégué.

*Composition du Conseil d'Administration de la Société à la date du présent document de base :*

<b>Nom</b>	<b>Age</b>	<b>Fonctions dans la Société</b>
Michel PINGEOT	66 ans	Président Directeur Général
Jacques MOULIN	44 ans	Directeur Général Délégué
Gemmes Venture		Administrateur
François THUAULT*	46 ans	Administrateur
Eugène Michel POUTCHNINE	73 ans	Administrateur

\* Administrateur indépendant

<b>Nom</b>	<b>Autres Mandats</b>	<b>Mandats expirés exercé au cours des cinq dernières années</b>
Michel PINGEOT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Président de Heurtey Petrochem South Africa</li><li>- Président de Heurtey Petrochem Asia</li><li>- Président de Heurtey Petrochem Equipment Private Ltd</li><li>- Président de Petro-Chem Heurtey Ltd</li><li>- Administrateur Unique de Heurtey Petrochem Romania Srl</li><li>- Co-Gérant de Heurtey Petrochem GmbH</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Président de Heurtey Kenward Ltd</li></ul>
Jacques MOULIN	<ul style="list-style-type: none"><li>- Administrateur de Petro-Chem Heurtey Ltd</li></ul>	
Gemmes Venture	<ul style="list-style-type: none"><li>- Administrateur de Linkeo.com</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Administrateur de MALT</li></ul>

	– Membre du Conseil de surveillance de 21S Ingénierie	
François THUAULT	– Administrateur de SOFRESID SA	N/A
Eugène Michel POUTCHNINE	N/A	N/A

- Monsieur Michel PINGEOT, Monsieur Jacques MOULIN, et Monsieur Eugène Michel POUTCHNINE ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.
- Le siège social de la société GEMMES VENTURE est sis 20, avenue de Wagram, 75008 Paris. La société GEMMES VENTURE est représentée au sein du Conseil d'Administration de Heurtey Petrochem par Monsieur Thierry GARRET (Directeur Général délégué de la société GEMMES VENTURE).
- L'adresse professionnelle de Monsieur François THUAULT est 1-7 Avenue San Fernando - 78884 St Quentin en Yvelines Cedex.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercé et/ou qu'elles continuent à exercer au sein d'autres sociétés au sein d'organismes divers.

Il n'existe aucun lien familial entre les personnes figurant dans le tableau ci-dessus.

Au cours des cinq dernières années, aucune de ces personnes :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

A la date du présent document de base, la Société dispose d'un comité de direction composé comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Fonctions dans la Société</b>
Michel PINGEOT	Président Directeur Général
Jacques MOULIN	Directeur Général Délégué
Pierre-Marie DELCOURT	Finance – contrôle de gestion
Valérie DELACOURT	Filiales
Daniel GONNET	Procédé
Alain LECOMTE	Commercial

## **Biographie des membres du comité de direction et collaborateurs clés**

### **Michel Pingeot – 66 ans**

Michel Pingeot est Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de HEURTEY PETROCHEM.

Diplômé de l'E.N.S.E.E.G et licencié es sciences, Michel PINGEOT entame sa carrière en 1966 au sein de Heurtey Petrochem où il occupe le poste d'ingénieur. En 1983, il quitte l'entreprise jusqu'en 1986 date à laquelle il reprend l'activité d'Heurtey Petrochem et crée avec le Groupe Sofresid, la société Heurtey

Petrochem Engineering dont il devient le Directeur Général, puis le Président en 1992. Très vite, il met en place une stratégie de diversification et développe l'entreprise sur les marchés étrangers. De 1986 à 1992, la société Heurtey Petrochem Engineering rencontre de nombreux succès commerciaux, qui lui permettent d'acquérir une renommée mondiale et de dégager une excellente rentabilité.

Les problèmes liés aux difficultés rencontrées par Sofresid, à partir du début des années 90, ont conduit à des changements importants dans son actionnariat passant ainsi successivement sous le contrôle de John Brown, puis de Trafalgar House puis du Groupe Kvaerner. Ce dernier pour faire face à ses difficultés s'est recentré sur son métier de base et a cédé sa participation dans Sofresid à Bouygues Off Shore. Cette cession s'est réalisée à l'exception de Heurtey Petrochem qui a été cédée en juillet 2002 à Michel Pingeot, accompagné d'autres cadres de la société, associés avec une société de capital risque, Gemmes Venture. Après une phase de recentrage de l'activité sur les fours, le Groupe HEURTEY PETROCHEM sous la conduite de Michel Pingeot a atteint la taille d'une PME internationale qui affiche un chiffre d'affaires de plus 50 M€.

#### **Jacques Moulin – 44 ans**

Jacques Moulin est membre du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué d'Heurtey Petrochem.

Jacques Moulin est diplômé de L'INSA de Toulouse (ingénieur) et de l'Esipsoi Marseille (ingénieur - spécialisation en Management).

Jacques Moulin commence sa carrière en 1988 au sein de la société Guigues SA, ingénierie du groupe Technip à vocation « Environnement », puis oeuvre pendant une quinzaine d'années au sein de Foster Wheeler France, ingénierie pétrolier, où il acquiert une expérience variée et généraliste dans la conduite de grands projets, l'international (plusieurs expatriations), l'animation commerciale et le management de succursales. Il rejoint Heurtey Petrochem fin 2002 pour occuper le poste de Directeur Général Adjoint. Ses premiers objectifs ont été d'accompagner la restructuration de la société après la sortie du groupe Kvaerner, de participer à l'élaboration de la stratégie avec le Président, de gérer le Département Exécution des contrats et contribuer à l'action commerciale.

#### **Pierre-Marie Delcourt – 55 ans**

Pierre-Marie Delcourt est membre du Comité de Direction et Directeur Financier.

Entré dans le Groupe Heurtey en 1973, il a successivement occupé chez Heurtey Petrochem les fonctions de Chef comptable puis de contrôleur de gestion. En 1981, il prend chez Caliqua (société du Groupe Heurtey/Sofresid) le poste de Directeur Financier. A compter de 1986, il partage ses fonctions de Directeur Financier entre Caliqua et Heurtey Petrochem Engineering. Il quitte Caliqua en 1989 pour se consacrer entièrement à Heurtey Petrochem, et aux filiales Heurtey.

#### **Daniel Gonnet – 62 ans**

Daniel Gonnet est membre du Comité de Direction et Directeur Procédé d'Heurtey Petrochem.

Diplômé de l'E.N.S.E.E.G., Daniel Gonnet débute sa vie professionnelle en 1970 au sein de Foster Wheeler France, ingénierie pétrolier, où il acquiert une solide expérience en matière de procédé dans le raffinage et l'industrie pétrochimique. Il se spécialise dans les fours métallurgiques à partir de 1985 et devient le Directeur procédé de la Division Fours de Foster Wheeler France en 1990. En 1995 il rejoint Heurtey Petrochem pour prendre en charge le département procédé et contribue au fort développement des outils de conception des fours.

#### **Alain Lecomte – 57 ans**

Alain Lecomte est membre du Comité de Direction et Directeur Commercial de Heurtey Petrochem.

Titulaire d'un BTS bureaux d'études, Alain LECOMTE a débuté en 1972 au sein d'Heurtey Petrochem une carrière pendant laquelle il a occupé différents postes techniques et commerciaux jusqu'à la fonction de Directeur de Projet.

Son activité s'est orientée vers l'international et a occupé le poste de Directeur Technique de la filiale anglaise de 1989 à 1992.

A son retour, il est venu renforcer le Département commercial « grands projets export », dont il est devenu le Directeur en 1998.

**Valérie Delacourt – 34 ans**

Valérie Delacourt est membre du Comité de Direction et Responsable financier des filiales d'Heurtey Petrochem.

Diplômée d'Expertise Comptable, Valérie Delacourt a acquis en 12 années passées au sein de Cabinets de Commissariat aux Comptes en tant que Directeur de Mission, une solide expérience en expertise comptable et en audit auprès d'une clientèle très diversifiée.

En janvier 2006, elle rejoint Heurtey Petrochem pour prendre en charge le contrôle de gestion des filiales. Elle assure aussi des responsabilités juridiques et financières au niveau du Groupe, notamment l'établissement des comptes consolidés.

**Bruce Callanan – 50 ans**

Bruce Callanan est Directeur Général de Heurtey Petrochem Afrique du Sud.

Diplômé de l'Université de Witwatersrand – Johannesburg (BSC de Mechanical Engineering), Bruce Callanan a démarré sa carrière en 1981 au sein d'International Combustion Africa Ltd, société réalisant des chaudières industrielles. Après dix années passées à la réalisation de projets, il rejoint Heurtey Petrochem Africa et y occupe les fonctions successives de Directeur Ingénierie, puis Directeur Technique, puis Directeur Général, jusqu'à la fermeture en 1997 de cette filiale décidée par le Groupe Kvaerner. Il prend alors la Direction de Turnmill Proquip, société spécialisée dans la fabrication de fours de procédé, partenaire de Heurtey Petrochem en Afrique du Sud. Lors de la création de Heurtey Petrochem South Africa en 2003, conformément à la stratégie de développement du Groupe, il en devient naturellement le Directeur Général.

**Meenak Shishundaram Suresh – 40 ans**

Meenak Shishundaram Suresh est Directeur Général de Heurtey Petrochem Equipment Private Ltd.

Meenak Shishundaram Suresh a rejoint Heurtey Petrochem en 2006, lors de la structuration de la filiale indienne.

Diplômé du Coimbatore Institute of Technology, il démarre sa carrière professionnelle en 1987 comme ingénieur de projet au sein de Indian Rare Earth, avant de rejoindre en 1993 Sanmar Engineering Corp, société spécialisée dans le matériel de sécurité industriel, où il occupe une fonction plus commerciale.

En 1994, il entre chez Larsen and Toubro Ltd, grande société industrielle indienne intervenant dans le raffinage et la pétrochimie et notamment dans la fabrication des fours de procédé. Il y occupe successivement les fonctions de Chef de Projet, Directeur des Projets et Directeur du Département Exécution des Contrats.

**XIV.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale. Aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

## XV Rémunération et avantages

---

### XV.1 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les rémunérations perçues par les mandataires sociaux ont été versées par la société Heurtey Petrochem France SA avant son absorption par Heurtey Petrochem.

<b>Exercice 2005 Mandataires sociaux</b>	<b>Salaires bruts</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Autre Rémunération</b>	<b>Jetons de présence attribués</b>
Michel PINGEOT	181 332 €	Néant	Néant	2 091 €
Jacques MOULIN	108 422 €	Néant	Néant	1 046 €
Pierre-Marie DELCOURT	79 837 €	Néant	Néant	2 091 €
Michel POUTCHNINE	NA	Néant	68 145 €	2 091 €

- Michel PINGEOT : rémunération perçue au titre de Président du conseil d'administration et directeur général de Heurtey Petrochem France SA avant fusion et au titre de ses fonctions dans les filiales.
- Jacques MOULIN : rémunération perçue au titre de ses fonctions de Directeur Général Adjoint de Heurtey Petrochem France SA avant fusion.
- Pierre-Marie DELCOURT : rémunération perçue au titre de ses fonctions de Directeur Financier.
- Michel POUTCHNINE : en sa qualité de consultant, Monsieur POUTCHNINE réalise pour le Groupe depuis 1995 des prestations de conseils dans les domaines juridiques (droit des sociétés) et de gestion administrative. Il assure la préparation de l'ensemble des actes et documents sociaux de la Société et participe aux négociations contractuelles. Monsieur POUTCHNINE est également en charge des relations d'Heurtey Petrochem avec ses conseils juridiques, tant au plan national qu'international. La rémunération de ces prestations est déterminée en fonction des heures réalisées à un taux horaire de 77 EUR.

En date du 16 mai 2006, le Conseil d'Administration de la Société a décidé que la révocation du président de la Société, le cas échéant, donnera lieu en l'absence de motif grave établi au versement d'une indemnisation équitable au profit de ce dernier, dans la limite d'une fois et demie sa rémunération brute annuelle.

Il n'existe pas de régime de retraite complémentaire supplémentaire ou particulier au sein de la Société.

La Société n'a consenti aucun prêt ni accordé aucune garantie en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la société.

### XV.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers

Le 29 juin 2004, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société et les assemblées d'obligataires ont autorisé l'octroi de 800 options de souscriptions d'actions de la Société au bénéfice des salariés de la Société et de ceux de ses filiales et sous-filiales.

En date du 29 octobre 2004 le Président de Heurtey Petrochem a décidé d'attribuer à Monsieur Jacques MOULIN, alors salarié de Heurtey Petrochem et nommé administrateur en date du 16 mai 2006, 800 options de Souscription en Actions de la Société et a fixé les conditions et modalités applicables pour leur exercice.

Après augmentation de capital par incorporation de réserve et diminution de la valeur nominal des actions de la Société, les caractéristiques desdites options ont été ajustées et sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Information sur les options de souscription d'actions	
Date de l'assemblée générale ayant autorisé l'attribution d'options de souscription :	29 juin 2004
Date de la décision de l'organe de direction ayant décidé l'attribution des options de souscription:	29 octobre 2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par - les mandataires sociaux : - les dix premiers attributaires salariés :	40 000* 0
Point de départ d'exercice des options :	30 juin 2004
Date d'expiration :	30 juin 2008
Prix de souscription :	3,75 € *
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document de base :	0
Options de souscription annulées durant l'exercice :	0
Options de souscription d'actions restantes :	800

\*Ces données tiennent compte d'un ajustement intervenu après l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 16 mai 2006 ayant décidé (i) une augmentation de capital par incorporation de réserves et (ii) la réduction de la valeur nominale des actions de la Société.

### **XV.3 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages**

Les dirigeants d'Heurtey Petrochem ne bénéficient d'aucune pension, retraite complémentaire, ni d'aucun avantage de quelque nature que ce soit.

En conséquence, aucune somme n'a été provisionnée à cet effet.

## XVI Fonctionnement des organes d'administration et de direction

### **XVI.1 Direction de la Société**

#### *XVI.1.1 Direction de la Société jusqu'au 16 mai 2006*

Initialement constituée sous forme de société par actions simplifiée, la Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2006. Jusqu'au 16 mai 2006, la Société (dans sa forme de société par actions simplifiée) était représentée, dirigée et administrée par son Président Monsieur Michel PINGEOT.

En date du 16 mai 2006, La société Heurtey Petrochem France SA a fait l'objet d'une fusion absorption par Heurtey Petrochem. Jusqu'à cette date, Heurtey Petrochem France SA était également dirigée par Monsieur Michel PINGEOT, en qualité de Président Directeur Général.

#### *XVI.1.2 Direction de la Société à compter du 16 mai 2006*

En date du 16 mai 2006, la Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration. Dans sa séance du 16 mai 2006, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Michel PINGEOT à la fonction de Président Directeur Général, et Monsieur Jacques MOULIN à la fonction de Directeur Général Délégué.

*Composition du Conseil d'Administration de la Société à la date du présent document de base :*

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'Administration de la Société à la date du présent document de base, ainsi que les principales informations relatives aux administrateurs :

Nom	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat social
Michel PINGEOT	Président du Conseil d'Administration, Directeur Général	16 mai 2006	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2008
Jacques MOULIN	Administrateur, Directeur Général Délégué	16 mai 2006	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2008
Gemmes Venture	Administrateur	16 mai 2006	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2008
François THUAULT	Administrateur	16 mai 2006	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2008
Eugène Michel POUTCHNINE	Administrateur	16 mai 2006	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2008

### **XVI.2 Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration et la Société**

A la date du présent document de base, il n'existe pas de contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages particuliers liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société à cette dernière ou à l'une quelconque de ses filiales.

### **XVI.3 Les comités spécialisés**

Le Conseil d'Administration a décidé de créer un comité d'audit et un comité des nominations et rémunérations dont il fixe la composition et les attributions.

Les activités de ces comités sont exercées sous la responsabilité du Conseil d'Administration, et consistent à étudier les questions que le Conseil d'Administration ou son Président soumettent à leur examen, préparer les travaux du Conseil d'Administration relativement à ces questions, et à lui rapporter leurs conclusions sous forme de comptes-rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations. A cet égard, chaque comité peut faire appel à tout conseil et expert extérieur qu'il juge nécessaire.

Le rôle des comités est consultatif, et les suites que le Conseil d'Administration entend donner à leurs conclusions sont appréciées souverainement par ce dernier.

#### **– Comité d'audit**

Il est prévu dans un premier temps que le Conseil d'Administration de la Société constitue un comité d'audit, composé de trois membres choisis par le Conseil d'Administration en son sein, dont un membre indépendant au moins. Ils sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter.

Le comité d'audit a pour principales missions :

- l'évaluation de l'existence, de la permanence et de la pertinence des procédures de contrôle financier;
- la vérification des procédures internes de collecte et de contrôle des informations ; et
- l'examen des comptes avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il peut rencontrer, hors la présence des mandataires sociaux et des administrateurs ayant un rôle actif dans la Société, les membres de la direction financière et les commissaires aux comptes. Il intervient également dans le processus de sélection des commissaires aux comptes de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, s'assure de leur indépendance et de leur compétence.

Le comité d'audit se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige et au moins deux fois par an.

La composition du comité d'audit a été arrêtée par le Conseil d'Administration en date du 16 mai de la manière suivante :

- Monsieur Eugène Michel POUTCHNINE;
- la société GEMMES VENTURE;

#### **– Comité des nominations et rémunérations**

Le Conseil d'Administration a également décidé de mettre en place un comité des nominations et rémunérations. Ce comité est composé de trois membres désignés par le Conseil d'Administration en son sein, dont un membre indépendant. Ils sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter. Le Président Directeur Général peut participer aux débats du comité des nominations et rémunérations, sauf lorsque la question le concerne à titre personnel, directement ou indirectement.

Le comité des nominations et rémunérations a pour responsabilité de faire des recommandations au Conseil d'Administration sur :

- sa composition ;
- la sélection des candidats ; et
- la rémunération des dirigeants et membres du Conseil d'Administration.

Ce comité intervient également dans le processus de mise en place de plans d'accès au capital en faveur des dirigeants. Il exerce sa mission de manière à favoriser le respect par la Société des règles de gouvernement d'entreprise en vigueur.

Le comité des nominations et rémunérations se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige et au moins deux fois par an.

La composition du comité des nominations et rémunérations a été arrêtée par le Conseil d'Administration en date du 16 mai de la manière suivante :

- Monsieur François THUAULT;
- La société GEMMES VENTURE ;

#### **XVI.4 Gouvernement d'entreprise**

A la date du présent document de base, les efforts de la Société en matière de gouvernement d'entreprise se concrétisent par la création du comité d'audit et du comité des nominations et rémunérations.

En plus de ces comités, le gouvernement d'entreprise repose sur les comités suivants :

**Le Comité de Direction (« Management Committee »)** a lieu deux à trois fois par an au siège social de la Société, réunit le Président, le Directeur Général Délégué, le Directeur Commercial, le Directeur Financier, le Directeur du Service procédé et le Contrôleur de gestion des filiales. L'ordre du jour porte sur la situation financière générale et les résultats, les prévisions, les questions en matière de stratégie commerciale, technologie, ressources humaines, et relations avec les filiales.

Une réunion du Comité de Direction s'intitule la **Revue de Direction** conformément à la politique qualité d'Heurtey Petrochem selon la norme ISO 9001 (Heurtey Petrochem est certifié ISO 9001 par la Lloyds depuis janvier 1997)

**Le Comité Vente et Marketing** a lieu chaque lundi matin au siège social de la Société. Il réunit le Président, le Directeur Général Délégué, le Directeur Commercial, le Directeur des Ventes et du Marketing et les responsables du service proposition-estimation. L'ordre du jour porte sur l'action commerciale et marketing : et notamment relation client, propositions à émettre, choix des partenaires et des sous-traitants.

**Le Comité Contrôle de Gestion** a lieu chaque trimestre et réunit le Directeur Général Délégué, les Contrôleurs de Gestion du siège et des filiales ainsi que les chefs de projet. L'ordre du jour porte sur la revue de la situation et du budget de chaque affaire. Ce comité se tient mensuellement pour les affaires d'une taille importante.

La réunion de Trésorerie a lieu chaque lundi après-midi et réunit le Directeur Général Délégué, le Directeur Financier et le Responsable du Service Comptabilité. L'ordre du jour porte sur la revue de la situation financière : relation avec les banques, Besoins en Fonds de Roulement, lignes de cautions, Dailly, financements divers.

La Société souhaite en outre se conformer aux recommandations applicables en matière de gouvernement d'entreprise en France. A cet égard, elle souhaite notamment mettre en place, postérieurement à l'admission de ses actions aux négociations sur Alternext d'Euronext, un ensemble de procédures de contrôle interne visant à prévenir et à maîtriser les risques provenant de son activité, à garantir la fiabilité des informations comptables et financières, et à s'assurer du respect de la réglementation applicable à la Société.

## XVII Salariés

### XVII.1 Effectifs

Les effectifs du Groupe ont évolué comme suit au cours des trois dernières années (en nombre de personnes) :

Catégorie de personnel	2003	2004	2005
Ingénieurs et cadres	78	55	74
Employés	34	45	37
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>111</b>

La répartition par filiale est la suivante sur les trois dernières années (en nombre de personnes) :

Filiale	2003	2004	2005
HP France	65	65	74
HP Roumanie	21	28	32
HP South Africa	7	7	5
HP Gmbh (Allemagne)	-	-	-
HP Italiana (*)	19	-	-
HP Asia (Singapour) (**)	NA	NA	-
HPEP (Inde) (**)	NA	NA	-
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>111</b>

(\*) Filiale sortie du périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

(\*\*) Filiales créées en 2004.

A titre d'information :

- La filiale Heurtey Petrochem GmbH (Allemagne) n'emploie pas de personnel ;
- La filiale Heurtey Petrochem Equipement Private Ltd (Inde) a été créée en 2004. Début 2006, la société a commencé à constituer son équipe et a atteint un effectif de 6 personnes au 31 mars 2006. Une projection à la fin du premier semestre 2006 conduit à un chiffre de 20 personnes environ.
- Le nombre de CDD chez Heurtey Petrochem France au 31 décembre 2005 était de 4 personnes.

### XVII.2 Participation et stock options

#### XVII.2.1 Participation

Heurtey Petrochem a mis en place un accord de participation correspondant aux obligations légales en la matière.

Compte tenu des reports déficitaires dont disposait la Société cet accord est devenu applicable en 2005.

Une provision pour la participation des salariés aux fruits de l'expansion a été constituée au titre de l'exercice 2005 pour un montant de 143 KEUR.

A ce jour aucun accord de participation au résultat n'existe pour les filiales.

### ***XVII.2.2 Stock Options***

Cf. paragraphe XV.2 du présent document de base.

### **XVII.3 Participations des salariés dans le capital de la Société**

Lors de la création de la société en Juillet 2002, Monsieur Pingot a cédé aux salariés et collaborateurs de la Société qui le souhaitent 8.000 actions à leur valeur nominale.

## XVIII - Principaux actionnaires

### XVIII.1 Actionnaires significatifs non représentés au sein du conseil d'administration

Le Crédit Agricole Private Equity, agissant au nom et pour le compte du fonds « Fonds Secondaire 1 » détient une participation de 20,00% dans le capital de la Société et n'est pas représenté au sein de son Conseil d'Administration.

### XVIII.2 Répartition des droits de vote des principaux actionnaires

A la date du présent document de base, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de DDV	En %
Pingeot Michel	586 300	586 300	29,32%
Cojocarú Cristina	83 750	83 750	4,19%
<b>Famille Pingéot</b>	<b>670 050</b>	<b>670 050</b>	<b>33,50%</b>
Gemmes Venture SA	559 950	559 950	28,00%
Crédit Lyonnais Fonds	400 000	400 000	20,00%
<b>Investisseurs financiers</b>	<b>959 950</b>	<b>959 950</b>	<b>48,00%</b>
Delcourt Pierre-Marie	30 500	30 500	1,53%
Garnier Stéphane	19 100	19 100	0,96%
Gonnet Daniel	30 500	30 500	1,53%
Hanuisse Danièle	30 500	30 500	1,53%
Lavieu Hervé	30 500	30 500	1,53%
Lecomte Alain	30 500	30 500	1,53%
Patry Gérard	30 500	30 500	1,53%
<b>Salariés</b>	<b>202 100</b>	<b>202 100</b>	<b>10,11%</b>
Bonnardot Christian	19 100	19 100	0,96%
Carozzi Emilio	19 100	19 100	0,96%
Homo Armand	30 500	30 500	1,53%
Hsu Antoine	30 500	30 500	1,53%
Lelong Janine	19 100	19 100	0,96%
Morin Jacques	19 100	19 100	0,96%
Poutchnine Michel	30 500	30 500	1,53%
<b>Salariés retraités et consultants</b>			<b>8,40%</b>
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>100,00%</b>

Les principaux actionnaires de la Société à la date du présent document de base, à savoir la Famille Pingéot, la société Gemmes Venture, et la société Crédit Agricole Private Equity, comme tous les actionnaires dont les actions ont été entièrement libérées et ont fait l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au 16 mai 2006, bénéficieront, sous condition suspensive d'une admission des titres de Heurtey

Petrochem aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext, d'un droit de vote double institué par l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 mai 2006.

Le tableau ci-dessous présente une simulation de la mise en application des droits de vote double :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Nombre de DDV</b>	<b>En %</b>
Pingeot Michel	586 300	1 172 600	29,32%
Cojocarú Cristina	83 750	167 500	4,19%
<b><i>Famille Pingéot</i></b>	<b><i>670 050</i></b>	<b><i>1 340 100</i></b>	<b><i>33,50%</i></b>
Gemmes Venture SA	559 950	1 119 900	28,00%
Crédit Lyonnais Fonds	400 000	800 000	20,00%
<b><i>Investisseurs financiers</i></b>	<b><i>959 950</i></b>	<b><i>1 919 900</i></b>	<b><i>48,00%</i></b>
Delcourt Pierre-Marie	30 500	61 000	1,53%
Garnier Stéphane	19 100	38 200	0,96%
Gonnet Daniel	30 500	61 000	1,53%
Hanuisse Danièle	30 500	61 000	1,53%
Lavieu Hervé	30 500	61 000	1,53%
Lecomte Alain	30 500	61 000	1,53%
Patry Gérard	30 500	61 000	1,53%
<b><i>Salariés</i></b>	<b><i>202 100</i></b>	<b><i>404 200</i></b>	<b><i>10,11%</i></b>
Bonnardot Christian	19 100	38 200	0,96%
Carozzi Emilio	19 100	38 200	0,96%
Homo Armand	30 500	61 000	1,53%
Hsu Antoine	30 500	61 000	1,53%
Lelong Janine	19 100	38 200	0,96%
Morin Jacques	19 100	38 200	0,96%
Poutchnine Michel	30 500	61 000	1,53%
<b><i>Salariés retraités et consultants</i></b>			<b><i>8,40%</i></b>
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>100,00%</b>

### **XVIII.3      Contrôle de la Société**

A la date du présent document de base, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la société.

### **XVIII.4      Accords pouvant entraîner un changement de contrôle**

Il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

## XIX - Opérations avec des apparentés

---

Sont présentés ci-après les rapports spéciaux des commissaires aux comptes indiquant les conventions réglementées pour les trois derniers exercices.

### **XIX.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005**

Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 18 avril 2006  
Les Commissaires aux Comptes

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE  
Commissariat aux comptes

Jean-François NADAUD

Edouard PINCON

### **XIX.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004**

Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 15 des statuts, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 15 des statuts, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIETE GEMMES VENTURE

#### **Associé concerné**

La société GEMMES VENTURE dispose d'une fraction des droits de vote de la société HEURTEY PETROCHEM EUROPE supérieure à 10%.

**Nature et objet**

Avance en compte courant

*Modalités*

Par décision du 25 mai 2004, il a été décidé de rémunérer les avances en compte courant des associés au taux de 5% l'an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004. Il est prévu que le règlement des intérêts interviendra le 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 31 décembre 2005 et en tout état de cause au plus tard à la date du remboursement des avances.

*Au 31 décembre 2004, l'avance consentie en compte courant par la société GEMMES VENTURE s'élève à 112 100 euros et la société a comptabilisé sur l'exercice au titre de cette convention une charge d'intérêts de 2 802 euros.*

Fait à Paris, le 14 juin 2004  
Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE  
Jean-François NADAUD

Edouard PINCON

**XIX.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003**

Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 14 juin 2004

Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE  
Jean-François NADAUD

Edouard PINCON

## XX - informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

---

### XX.1 Informations financières historiques

Un complément d'informations à l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 est inséré au paragraphe XX.1.4 du présent document de base.

#### XX.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2005

### **BILAN ACTIF**

	Montants	Montants
En milliers d'Euros	31/12/2005	31/12/2004
<b>Immobilisations incorporelles</b>	915	313
<b>Immobilisations corporelles</b>	687	494
<b>Immobilisations financières</b>	897	2 018
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	2 499	2 825
<b>Stocks et en cours</b>	0	719
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	18 939	10 770
<b>Autres créances</b>	1 813	1 378
<b>Compte de régularisation</b>	43	77
<b>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</b>	5 025	2 838
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	25 820	15 782
<b>TOTAL ACTIF</b>	28 319	18 607

**BILAN PASSIF**

	<b>Montants</b>	<b>Montants</b>
En milliers d'Euros	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Capital	40	40
Réserves et résultat consolidés	2 957	2 439
<b>Capitaux propres- Part du Groupe</b>	<b>2 997</b>	<b>2 479</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>415</b>	<b>439</b>
Emprunts et dettes bancaires	4 618	4 354
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 375	9 042
Dettes fiscales et sociales	1 921	1 528
Autres dettes et comptes de régularisation	4 983	760
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>24 897</b>	<b>15 684</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 319</b>	<b>18 607</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'Euros	Exercice 2005	Exercice 2004
Chiffre d'affaires	44 697	32 764
Autres produits d'exploitation	493	891
Achats consommés	-37 964	-28 011
Charges de personnel	-5 729	-4 693
Impôts et taxes et versements assimilés	-322	-236
Autres charges d'exploitation	-9	
Dotations aux amortissements et provisions	-471	-543
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>695</b>	<b>172</b>
Charges et produits financiers	96	-75
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>791</b>	<b>97</b>
Charges et produits exceptionnels	-2	-445
Impôt sur les résultats	-281	28
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>508</b>	<b>-320</b>
Reprises des écarts d'acquisition négatifs		263
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>508</b>	<b>-57</b>
Intérêts minoritaires	-3	2
<b>RESULTAT NET PART GROUPE</b>	<b>511</b>	<b>-59</b>
Résultat par action	12,78	-1,47
Résultat dilué par action	9,97	-0,59

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement du comité de la réglementation comptable n° 99-02 du 29 avril 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'Euros.

L'exercice social a eu une durée de 12 mois.

### 1. Présentation du groupe

Le groupe est spécialisé dans la réalisation de fours dans le domaine du raffinage, de la chimie et de la pétrochimie.

### 2. Faits marquants de l'exercice

#### Litige avec Polimeri Europa :

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont impactés par les conséquences du litige avec Polimeri Europa qui a fait l'objet d'un accord entre les parties au début du mois d'avril 2006.

Pour mémoire :

- HPF et Polimeri ont signé un contrat en juin 2002 pour la modification de deux fours d'éthylène pour le site de Priolo en Sicile,
- La phase de construction sur site a été perturbée par de nombreux facteurs et jugés par HPF de la responsabilité de Polimeri,
- N'ayant pas réussi à obtenir un dédommagement pour un montant important de coûts supplémentaires, HPF a adressé à Polimeri un mémoire de réclamation en juillet 2004,
- En réponse, Polimeri a appliqué en octobre 2004 des pénalités de retard à HPF pour un montant de 1 824 K€, et bloqué le paiement du solde de la commande,
- Heurtey Petrochem a contesté cette décision et lancé une action en justice auprès du tribunal de Milan, visant à annuler les pénalités de retard et obtenir la compensation financière des travaux supplémentaires,
- En septembre 2005, HPF a été contrainte de payer à Polimeri les pénalités de retard pour 1 824 K€.

A la suite de plusieurs audiences au Tribunal de Milan, un expert a été nommé pour approfondir les thèmes majeurs de la réclamation d'HPF, démarche favorable à HPF.

Néanmoins, au vu des délais de la procédure qui risquait de s'étendre sur plusieurs années, HPF a mené dès 2005 des tentatives de négociation amiable.

Celles-ci ont finalement abouti en avril 2006 par la signature d'un accord transactionnel final entre les parties. Cet accord prévoit le versement par Polimeri :

- du solde dû sur la commande initiale, d'un montant de 800 K€,
- le remboursement partiel des pénalités de retard et l'acceptation de certains suppléments pour un montant total de 1 000 K€.

Ce litige est donc définitivement soldé et représente une charge de 1 400 K€ qui a été entièrement prise en compte dans le résultat de l'exercice 2005, et n'aura plus aucun impact sur les exercices ultérieurs.

### Conséquences de la fermeture de la filiale italienne

Les comptes d'HP France intègrent 922 K€ de frais résultant de la fermeture de HPI, comptabilisés en charges d'exploitation, dont 700 K€ de pénalités qui sont comprises dans la charge de 1 400 K€ évoquée ci-dessus.

### 3. Périmètre de consolidation

#### Liste des entreprises consolidées

Sociétés	Forme juridique	Siège social	31 décembre 2005		Méthode de consolidation (*)
			Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	
HEURTEY PETROCHEM EUROPE	SAS	8 cours Louis Lumière - 94306 Vincennes RCS Créteil B 442 861 191	Société mère	Société mère	IG
HEURTEY PETROCHEM FRANCE	SA	8 cours Louis Lumière - 94306 Vincennes RCS Créteil B 338 523 665	100,00%	100,00%	IG
HEURTEY PETROCHEM GMBH	GmbH	Hemslingen (Allemagne)	90,00%	90,00%	IG
HEURTEY PETROCHEM ROMANIA		Bucarest (Roumanie)	100,00%	100,00%	IG
HEURTEY PETROCHEM SOUTH AFRICA		Johannesburg (Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	IG
HEURTEY PETROCHEM ASIA		Singapour	100,00%	100,00%	IG
HEURTEY PETROCHEM EQUIPMENT PRIVATE Ltd		Kolkata (Inde)	60,00%	60,00%	IG

(\*) IG = Intégration Globale

#### Liste des entreprises non consolidées

Le 1<sup>er</sup> septembre 2005, HP France a participé à la création d'une filiale commune avec Petro-chem Development Corporation Inc (USA), la société Petro-chem Heurtey, dans laquelle HP France détiendra 50% du capital. Cette société n'a pas été consolidée du fait de l'absence totale d'activité sur l'exercice 2005. Cette société ne détient aucune ressource en matière de personnel et moyens (bureaux). Petro-chem Heurtey n'a réalisé aucune transaction au cours de l'exercice écoulé.

HP France détient les titres HP Italiana, détenue à 82,5% pour une valeur nette comptable nulle (dépréciation à 100% des titres).

#### **4. Règles et méthodes comptables**

##### **4.1. Généralités**

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 sont présentés selon les mêmes règles et méthodes comptables que l'an passé.

La consolidation est réalisée à partir des comptes sociaux des sociétés du groupe arrêtés au 31 décembre 2005.

##### **4.2. Méthode de consolidation**

Les sociétés du groupe ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100 % poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Une entreprise contrôlée (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable n'intégrera le périmètre de consolidation du groupe que si elle présente, seule ou avec d'autres, un intérêt significatif par rapport à l'image fidèle que doivent donner les comptes consolidés.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie le cas échéant avec les principes comptables retenus par le groupe. Les comptes sociaux des entreprises consolidées sont tous d'une durée de 12 mois.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe.

##### **4.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

##### **4.4. Retraitements et éliminations**

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes comptables exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins values résultant d'opérations entre les sociétés du groupe sont éliminées.

##### **4.5. Conversion des comptes des filiales étrangères**

Les postes du bilan des filiales étrangères consolidées sont convertis sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

#### **4.6. Immobilisations incorporelles**

##### **4.6.1. Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont inscrits à l'actif lorsqu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- 1 le projet en cause est nettement individualisé,
- 2 le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- 3 le coût du projet peut être distinctement établi.

Les frais de recherche et de développement sont amortis sur une durée de 3 ans (linéaire).

##### **4.6.2. Autres immobilisations incorporelles**

Les fonds de commerce et les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels sont amortis sur une durée de trois ans.

#### **4.7. Immobilisations corporelles**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le groupe applique les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et 2004-06. En raison de la nature des immobilisations corporelles détenues par le groupe, aucune n'a été jugée décomposable. Les règlements n'ont donc aucun impact sur les comptes du groupe.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés en mode linéaire ou dégressif, selon la durée normale d'utilisation des immobilisations. Les durées les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

Matériel industriel :	5 ans (linéaire)
Matériel de reprographie :	5 ans (dégressif)
Agencements et installations :	10 ans (linéaire)
Matériel de bureau et informatique :	5 ans (dégressif) hors ordinateurs portables 3 ans (dégressif) ordinateurs portables
Mobilier :	10 ans (linéaire)

#### **4.8. Crédit-bail**

Les opérations de crédit-bail d'un montant significatif sont traduites dans les comptes comme un achat à crédit.

L'amortissement est effectué sur la durée habituellement appliquée aux immobilisations de même nature. Le loyer payé est réparti entre intérêts et capital, selon un tableau d'amortissement établi par l'organisme de crédit-bail.

#### **4.9. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de perte de valeur durable.

#### **4.10. *Ecart d'acquisition***

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et passifs à la date d'acquisition) est inscrit :

- sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'il est positif,
- sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition d'un montant non significatif sont amortis sur l'exercice.

Les écarts d'acquisition négatifs sont amortis sur une durée de 3 ans.

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis sur une durée de 15 ans.

#### **4.11. *Stocks et travaux en cours***

Les encours de production sont constitués de matériel stocké en vue de la réalisation d'affaires non encore commencées.

#### **4.12. *Créances d'exploitation***

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

#### **4.13. *Valeurs mobilières de placement***

La comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire fait apparaître des plus values ou des moins values. Les moins values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

#### **4.14. *Provisions pour risques et charges***

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour pertes à terminaison sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque opération.

#### **4.15. *Indemnités de départ à la retraite***

Les engagements du groupe au titre des indemnités de départ à la retraite ont été calculés conformément aux normes comptables et figurent en provisions pour risques et charges au passif du bilan.

Ces engagements concernent exclusivement HPF, les engagements des autres filiales étant considérés comme non significatifs à la clôture.

La provision dans les comptes consolidés a été évaluée en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4%
- Taux de progression des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de mortalité : tableau INSEE n°68
- Taux de départ des salariés :
  - o De moins de 30 ans : 40%
  - o De 30 à 40 ans : 30%
  - o De 40 à 50 ans : 15%
  - o De plus de 50 ans : 1%

#### **4.16. Résultat exceptionnel**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

#### **4.17. Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'impositions, des retraitements de consolidation ou de la constatation de déficits reportables. L'enregistrement des impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur des bénéfices futurs est très probable.

#### **4.18. Prise en compte du chiffre d'affaires**

HEURTEY PETROCHEM a adopté la détermination du résultat sur affaires proportionnellement à l'avancement des coûts, c'est-à-dire en tenant des coûts comptabilisés (coûts correspondants aux factures des fournisseurs et sous-traitants sur l'affaire ainsi que les coûts correspondants aux services réalisés en interne) ramenés au coût final de l'affaire tel que réestimé.

Le résultat des affaires est comptabilisé proportionnellement à l'avancement tel que calculé ci-dessus.

Pour les affaires déficitaires, une provision pour pertes futures est dotée, anticipant la perte à venir sur le ou les exercices futurs.

Les travaux à facturer sont évalués au prix de vente et représentent la partie des coûts comptabilisés et non encore facturés aux clients. Parallèlement lorsque la facturation client excède l'avancement des coûts, cet excédent est retraité en produits constatés d'avance.

#### **4.19. Résultat par action et résultat dilué par action**

Le résultat par action (12,78 Euros) est obtenu en divisant le résultat net revenant à Heurtey Petrochem Europe (511 K Euros) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (40 000 actions).

Le résultat dilué par action (9,97 Euros) est obtenu en divisant :

- le résultat net revenant à Heurtey Petrochem Europe augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisés en cas de conversion des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact maximal de la conversion en actions ordinaires des obligations convertibles en actions, des stocks-options et des bons de souscription d'actions.

<b>(en Euros)</b>	<b>Nb actions</b>	<b>Résultat net</b>	<b>Résultat par actions</b>
Résultat net (Part du groupe)	40 000	511 000	12,78
<b>Obligations convertibles</b>	4 500		
Intérêts et primes de non conversion nets d'impôts		20 371	
<b>Stocks options</b>	800		
<b>BSA</b>	8 000		
<b>Résultat dilué par actions</b>	<b>53 300</b>	<b>531 371</b>	<b>9,97</b>

#### **4.20. Comptabilisation des instruments financiers**

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier pour une entreprise et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre.

La société HP France a recours à des contrats de change à terme, afin de couvrir les risques liés aux fluctuations des devises.

#### **4.21. Levée des stocks-options accordés aux salariés**

Aucune option liée aux « stocks options » n'a été levée.

## **5. Compléments d'information relatifs aux comptes consolidés**

### **5.1. Notes relatives au bilan**

**5.1.1.*****Immobilisations incorporelles***

Les variations des immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Rubriques	Solde début de période	Périmètre et Conversion	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
<b>Montant Brut</b>	748	0	771	-73	1 446
dont :					
- Logiciels	474		58	-73	459
- Frais établissement	0		25		25
- Frais R&D	255		155		410
- Fonds commerciaux	19		533		552
<b>Amortissements</b>	-435	0	-169	73	-531
dont :					
- Logiciels	-393		-58	73	-378
- Frais établissement					0
- Frais R&D	-42		-111		-153
- Fonds commerciaux					
<b>Montant Net</b>	<b>313</b>	<b>0</b>	<b>602</b>	<b>0</b>	<b>915</b>

Le montant brut des immobilisations incorporelles concerne principalement des logiciels pour 459 K€, des frais de recherche et développement pour le projet « P2R » pour 410 K€ et les fonds de commerce HPF (19 K€) et HPI (533 K€).

**5.1.2.*****Immobilisations corporelles***

Les variations des immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Rubriques	Solde début de période	Périmètre et conversion	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
<b>Montant Brut</b>	1 270	0	348	-28	1 590
Dont :					
- Matériel industriel	141				141
- Matériel reprographie	6				6
- Agencements	315		38		353
- Véhicules	39				39
- Matériel bureau & informat (*)	525		298	-28	795
- Mobilier	244		12		256
<b>Amortissements</b>	-776	0	-155	28	-903
Dont :					
- Matériel industriel	-27		-14		-41
- Matériel reprographie	-6				-6
- Agencements	-185		-9	1	-193
- Véhicules	-14		-8		-22
- Matériel bureau & informat (*)	-388		-84	27	-445
- Mobilier	-156		-40		-196
<b>Montant Net</b>	<b>494</b>	<b>0</b>	<b>193</b>	<b>0</b>	<b>687</b>

(\*) Dont crédit bail informatique HPF pour 144 K€ en valeur brute (amortissements 2005 : 4 K€).

### 5.1.3. Immobilisations financières

Rubriques	Solde début de période	Périmètre et conversion	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Titres de participations					
Dépôt de garantie	111		11		122
Valeurs mobilières de placement bloquées au profit des banques	1 872			-1 132	740
Autres immobilisations financières	35				35
<b>TOTAL</b>	<b>2 018</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>-1 132</b>	<b>897</b>

### 5.1.4. Stocks et travaux en cours

Rubriques	2005	2004
	Montant Brut	Montant Brut
Stocks et travaux en cours	0	719
<b>Stocks</b>	<b>0</b>	<b>719</b>

Les stocks étaient constitués en 2004 de matériel stocké chez les fournisseurs.

**5.1.5. Clients et comptes rattachés**

	2005	2005	2004
Rubriques	Montant	Echéance à	Montant
	Brut	un an au plus	Brut
Clients bruts	19 185	19 185	11 170
Dépréciation	-246	-246	-400
<b>Clients Nets</b>	<b>18 939</b>	<b>18 939</b>	<b>10 770</b>

**5.1.6. Autres créances**

	2005	2005	2004
Rubriques	Montant	Echéance à	Montant
	Brut	un an au plus	Brut
Avances fournisseurs	68	68	41
Avances et acomptes (personnel)	10	10	0
Demande de report de déficits	146	146	146
Autres Créances fiscales	1 039	1 039	914
Débiteurs divers	329	329	144
Impôts différés actifs	221	221	133
<b>TOTAL</b>	<b>1 813</b>	<b>1 813</b>	<b>1 378</b>

**5.1.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement**

Sont regroupés sous cette rubrique les valeurs mobilières de placement, les soldes de caisses et les comptes bancaires, pour un total de 5 025 K€.

Les placements de dépôts sont des SICAV à taux monétaire.

La valeur liquidative des VMP évaluées au coût historique est de 751 K€.

**5.1.8. Comptes de régularisation**

Rubriques	2005	2005	2005	2004
	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an	Montant brut
Charges à répartir	0	0	0	45
Charges constatées d'avance	43	43	0	32
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>77</b>

**5.1.9. Capitaux propres consolidés**

Au 31 décembre 2005, le capital est de 40 000 Euros divisé en 40 000 actions au nominal de 1 Euro, entièrement libérées.

La variation des capitaux propres consolidés du groupe s'analyse comme suit :

Evolution des capitaux propres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
• Situation à la clôture au 31 décembre 2004	40	0	2 498	-59	2 479
• Mouvements					
- Affectation du résultat			-59	59	0
- Résultat de l'exercice				511	511
- Réserve de conversion			7		7
• Situation à la clôture au 31 décembre 2005	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>2 446</b>	<b>511</b>	<b>2 997</b>

La société ne détient aucune de ses propres actions et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

Bons de souscription autonomes

La société a procédé en octobre 2003 à l'émission 8000 de bons de souscription autonomes (BSA) anti-dilutifs au prix unitaire d'émission de 0,01 € qui ont été entièrement souscrits et versés.

Stocks-options

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 juin 2004 a institué un plan de souscription en actions portant sur 800 actions au profit des dirigeants et salariés de la société ou de ses filiales.

Le Président a par décision en date du 29 octobre 2004 octroyé la totalité des 800 bons de souscription à un cadre dirigeant de la société au prix unitaire de souscription de 187,50 €.

A ce jour aucune option n'a été levée.

**5.1.10.****Provisions pour risques et charges**

Rubriques	Solde début de période	Variation périmètre	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Provision pour retraite	160		70		230
Provision pour risques	100		0		100
Provision pour charges	179		51	-145	85
<b>TOTAL</b>	<b>439</b>	<b>0</b>	<b>121</b>	<b>-145</b>	<b>415</b>

Provision pour retraite :

Une dotation complémentaire de 70 K€ a été comptabilisée en 2005.

Provisions pour risques et charges

Elles comprennent à la clôture :

- Une provision pour risques sur contrats pour 100 K€, qui concerne principalement le risque pour pénalités de retard sur un contrat en cours,
- *Une provision pour pertes futures de 51 K€, afin d'enregistrer les pertes attendues non encore comptabilisées sur les affaires réestimées en perte.*
- *Une provision pour prime de non conversion des obligations de 34 K€.*

La diminution des provisions pour risques et charges en 2005 concerne principalement les provisions pour pertes futures (121 K€) et un litige salarié solutionné au cours de l'exercice (15 K€).

Une reprise de provision non utilisée de 9 K€ au titre de la non conversion des obligations a été enregistrée en 2005.

**5.1.11.****Dettes financières**

Rubriques	2005	2005	2005	2004
	Montant total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Montant total
Emprunts obligataires convertibles	1 000	0	1 000	1 000
Dettes liées au crédit bail	140	46	94	
Dettes financières diverses	3 478	3 478	0	3 354
<b>TOTAL</b>	<b>4 618</b>	<b>3 524</b>	<b>1 094</b>	<b>4 354</b>

Emprunts obligataires convertibles :

La société a procédé en octobre 2003 à l'émission de deux emprunts obligataires de 500 000 € chacun :

- Le premier constitué de 4 500 obligations convertibles en actions. Le prix unitaire d'émission s'élevant à 111,111 €. L'échéance de cet emprunt est fixée au plus tard au 31 décembre 2007. Son coût annuel est de 7 %. Cet emprunt obligataire est assorti d'une prime de non conversion de 3 % capitalisable annuellement.

- Le deuxième constitué de 4 500 obligations convertibles en actions. Le prix unitaire d'émission s'élevant à 111,111 €. L'échéance de cet emprunt est fixée au plus tard au 31 décembre 2007. Son coût annuel est de 3 %. Cet emprunt obligataire est assorti d'une prime de non conversion de 7 % capitalisable annuellement.

#### Dettes financières diverses :

Les dettes financières représentent :

- une dette liée au retraitement du crédit-bail informatique de HP France pour 144 K€, remboursée à hauteur de 4 K€ en 2005. Le taux d'emprunt appliqué est de 4,45%,
- des soldes créditeurs de banques pour 3 478 K€, qui se compensent par des avances Dailly sur créances clients. Occasionnellement, à titre de sûreté réelle accordée en garantie, une cession du contrat client est réalisée à la banque.

#### **5.1.12. Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales**

	2005	2005	2005	2005	2004
Rubriques	Montant total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans	Montant total
Fournisseurs	13 375	13 375	0	0	9 042
Dettes fiscales et sociales	1 921	1 921	0	0	1 528
<b>TOTAL</b>	<b>15 296</b>	<b>15 296</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 570</b>

#### **5.1.13. Autres dettes et comptes de régularisation**

	2005	2005	2005	2005	2004
Rubriques	Montant total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans	Montant total
Clients, avoirs à établir	1 555	1 555	0	0	0
Dette / Concordato	1 217	1 217	0	0	0
Dettes diverses	210	210	0	0	467
Produits constatés d'avance	2 001	2 001	0	0	293
<b>TOTAL</b>	<b>4 983</b>	<b>4 983</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>760</b>

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel à la quote-part des factures de prestations relative à une période postérieure au 31 décembre 2005.

**5.1.14.****Fiscalité latente**

Les actifs d'impôts différés comptabilisés sont détaillés comme suit :

Catégories	2005
Différences temporaires	170
Dont principalement :	
Organic	21
Retraite	77
Participation des salariés	47
Provisions non déductibles	17
Autres	8
Reports fiscaux déficitaires	51
<b>IMPOTS DIFFERES ACTIF</b>	<b>221</b>

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération jugée peu probable s'élève à 74 K€ et concernent les déficits de la société mère HPE.

## 5.2. Notes relatives au Compte de résultat

### 5.2.1. *Chiffres d'affaires*

Le chiffre d'affaires représente l'ensemble des facturations émises envers les clients au cours de l'exercice, complété par le montant des factures à établir calculées en fonction de l'avancement des affaires.

Ces factures sont établies selon les conditions définies aux contrats, et de manière générale au fur et à mesure de l'avancement des travaux ou prestations réalisés.

#### Par zone géographique

Chiffre d'affaires par zone géographique	2005	2004
France	3 723	10 304
Europe	11 492	14 467
Moyen Orient	2 439	1 033
Inde/Asie sud est	23 956	783
Afrique	3 087	3 862
Amérique du Sud et autres	0	2 315
<b>TOTAL</b>	<b>44 697</b>	<b>32 764</b>

#### Par Secteurs

Chiffre d'affaires par secteurs	2005	2004
Raffinage	21 582	26 212
Pétrochimie	22 812	3 058
Hydrogène	196	3 494
Autres	107	0
<b>TOTAL</b>	<b>44 697</b>	<b>32 764</b>

### 5.2.2. *Ventilation du résultat d'exploitation*

Le résultat d'exploitation par zone géographique se décompose comme suit au titre de l'exercice :

Résultat d'exploitation	2005	2004
France	37	113
Europe	200	167
Moyen Orient	39	15
Inde / Asie du sud est	345	11
Afrique	74	-167
Amérique du sud et autres	0	33
<b>TOTAL</b>	<b>695</b>	<b>172</b>

### 5.2.3. *Charges de personnel*

Les charges de personnel comprennent 143 K€ de participation des salariés due au titre de l'exercice 2005. En effet, un accord de participation des salariés a été conclu chez HP France, et suit la formule légale.

#### 5.2.4. *Amortissements et provisions*

Les amortissements et provisions se décomposent en :

Rubriques	2005	2004
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>341</b>	<b>267</b>
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>130</b>	<b>276</b>
Dont Provision retraite	70	0
Provision charges à répartir sur emprunts	9	0
Provision dépréciation créances clients	0	155
Provision pertes futures et autres	51	121
<b>Reprises de provisions et transferts de charges</b>	<b>293</b>	<b>891</b>
Dont Transferts de charges	174	302

#### 5.2.5. *Résultat financier*

Le résultat financier s'élève à 96 K€.

Les produits et les charges financières correspondent :

- aux intérêts courus ou versés par les banques sur les dépôts à terme.
- aux différences de change constatées sur les règlements des dettes et créances et sur leur évaluation au 31 décembre 2005 pour la partie non réglée. La différence de conversion est de 291 K€ en 2005.

#### 5.2.6. *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -2 K€ ne présente pas de caractère significatif.

#### 5.2.7. *Impôts sur les résultats*

Détail des impôts sur les résultats :	2005
Impôts sur les bénéfices	-368
Impôts différés	87
<b>TOTAL</b>	<b>-281</b>

**5.2.8. Preuve d'impôt**

<b>Résultat net consolidé</b>	<b>508</b>	
Impôts différés	87	
Impôt sur les bénéfices	-368	
Résultat net consolidé avant IS	789	
<b>Impôt réel</b>	<b>-281</b>	<b>-35,61 %</b>
<b><u>Preuve d'impôt</u></b>		
<b>Impôt théorique</b>	<b>-267</b>	<b>-33,83 %</b>
Effet différences permanentes	-8	-1,01%
Effet des taux réduits	3	0,38%
Effet des changements de taux	-4	-0,51%
Effet impôt différé non constaté	-13	-1,65%
Impôts sans bases	8	1,01%
<b>Impôt réel</b>	<b>-281</b>	<b>-35,61 %</b>

**5.2.9. Rémunération des dirigeants**

L'information n'est pas divulguée en raison de son caractère confidentiel

**5.2.10. Ventilation de l'effectif moyen**

L'effectif moyen du groupe est composé ainsi :

<b>Catégories</b>	<b>31 décembre 2005</b>
Ingénieur et Cadres	74
Employés	37
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>

**5.2.11. Engagements hors bilan**

<b>Nature des engagements reçus</b>	<b>31/12/05</b>
• Cautions des fournisseurs (HPF)	868
<b>Nature des engagements donnés</b>	<b>31/12/05</b>
• Cautions aux clients (HPF)	11 665

Heurtey Petrochem France

La société bénéficie de lignes de cession de créances auprès de ses banques non confirmées pour un montant global de 5 100 K€. Elle bénéficie également de lignes de cautions à hauteur de 20 620 K€, utilisées pour 11 665 K€ au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, ces lignes sont garanties par des valeurs mobilières de placements bloquées pour un montant de 740 K€ au 31 décembre 2005.

Engagements filiales

Néant

Effets escomptés non échus et autres engagements donnés ou reçus :

Néant

**5.2.12.**

***Evènements postérieurs à la clôture***

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2005.

## 6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31.12.2005	31.12.2004
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	511	-57
Elimination des charges et produits sans incidence sur la Trésorerie		
- Amortissements et provisions	312	-402
- Variation des impôts différés	-86	29
- Moins-values de cessions, nettes d'impôt	0	6
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 159	-4 118
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>1 896</b>	<b>-4 542</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions – cessions d'immobilisations	-969	-192
Créances sur cessions d'immobilisations non encaissées		
Incidence des variations de périmètre		-509
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-969</b>	<b>-701</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés		
Augmentation de capital en numéraire	8	
Emissions d'emprunts		-11
Remboursements d'emprunts	-4	
Dépôts de garantie au profit des banques	1 131	434
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>1 135</b>	<b>423</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>2 062</b>	<b>-4 820</b>
Trésorerie à l'ouverture	-456	4 382
Trésorerie à la clôture	1 606	-456
Incidence des variations de cours de devises	0	18

XX.1.2 Comptes consolidés au 31 décembre 2004

**BILAN ACTIF**

En milliers d'Euros	Montants 31/12/2004	Montants 31/12/2003
<b>Immobilisations incorporelles</b>	313	102
<b>Immobilisations corporelles</b>	494	542
<b>Immobilisations financières</b>	2 018	2409
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 825</b>	<b>3053</b>
<b>Stocks et en cours</b>	719	11932
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	10 770	12901
<b>Autres créances</b>	1 378	1019
<b>Capital souscrit et appelé, non versé</b>		
<b>Compte de régularisation</b>	77	39
<b>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</b>	2 838	4382
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>15 782</b>	<b>30273</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>18 607</b>	<b>33326</b>

**BILAN PASSIF**

En milliers d'Euros	Montants 31/12/2004	Montants 31/12/2003
Capital	40	40
Réserves et résultat consolidés	2439	1769
Résultat antérieur		724
<b>Capitaux propres- Part du Groupe</b>	<b>2 479</b>	<b>2 533</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>5</b>	<b>119</b>
<b>Ecart d'acquisition négatif</b>		<b>567</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>439</b>	<b>757</b>
Emprunts et dettes bancaires	4 354	1 027
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 042	24 688
Dettes fiscales et sociales	1 528	1 763
Autres dettes et comptes de régularisation	760	1 872
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>15 684</b>	<b>29 350</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>18 607</b>	<b>33 326</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'Euros	Exercice 2004	Exercice 2003
Chiffre d'affaires	32 764	51 041
Autres produits d'exploitation	891	551
Achats consommés	-28 011	-43 590
Charges de personnel	-4 693	-5 117
Impôts et taxes et versements assimilés	-236	-226
Autres charges d'exploitation		-7
Dotations aux amortissements et provisions	-543	-458
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>172</b>	<b>2 194</b>
Charges et produits financiers	-75	-969
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>97</b>	<b>1 225</b>
Charges et produits exceptionnels	-445	458
Impôt sur les résultats	28	-349
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>-320</b>	<b>1 334</b>
Reprises des écarts d'acquisition négatifs	263	916
Reprises antérieures des écarts d'acquisition négatifs		266
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>-57</b>	<b>2 516</b>
Intérêts minoritaires	2	18
<b>RESULTAT NET PART GROUPE</b>	<b>-59</b>	<b>2 498</b>
Résultat par action	-1,47	62,45
Résultat dilué par action	-0,59	61,09

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement du comité de la réglementation comptable n° 99-02 du 29 avril 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'Euros.

### Préambule

Il est rappelé que la 1ère consolidation du Groupe Heurtey Petrochem Europe a été effectuée à fin décembre 2003.

#### 1. Présentation du groupe

Le groupe est spécialisé dans la réalisation de fours dans le domaine du raffinage, de la chimie et de la pétrochimie.

#### 2. Faits marquants de l'exercice

L'exercice a eu une durée de 12 mois du 01/01/2004 au 31/12/2004.

La mise en liquidation de la filiale Heurtey Petrochem Italiana a conduit à extraire en 2004 cette société de la consolidation.

#### 3. Périmètre de consolidation

Liste des entreprises consolidées

Sociétés	Forme juridique	Siège social	31 décembre 2004		Méthode de consolidation (*)
			Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	
HEURTEY PETROCHEM EUROPE	SAS	Vincennes	Société mère	Société mère	IG
HEURTEY PETROCHEM FRANCE	SA	Vincennes	100,00%	100,00%	IG
HEURTEY PETROCHEM GMBH		Hemslingen (Allemagne)	90,00%	90,00%	IG
HEURTEY PETROCHEM ROMANIA		Bucarest (Roumanie)	100,00%	100,00%	IG
HEURTEY PETROCHEM SOUTH AFRICA		Johannesburg (Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	IG

(\*) IG = intégration globale

#### 4. Règles et méthodes comptables

##### 4.1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 sont présentés avec en comparatif les comptes consolidés de l'exercice 2003, lesquels tenaient compte de Heurtey Petrochem Italiana. Par conséquent, les variations entre 2004 et 2003 ne peuvent donner lieu à aucun enseignement comparatif pertinent.

##### 4.2. Méthode de consolidation

Les sociétés du groupe ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100 % poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Une entreprise contrôlée (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable n'intégrera le périmètre de consolidation du groupe que si elle présente, seule ou avec d'autres, un intérêt significatif par rapport à l'image fidèle que doivent donner les comptes consolidés.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie le cas échéant avec les principes comptables retenus par le groupe. Les comptes sociaux des entreprises consolidées sont tous d'une durée de 12 mois.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe.

##### 4.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Le groupe a adopté la détermination du résultat sur affaires proportionnellement à l'avancement des coûts (précédemment avancement de la facturation).

La différence induite par cette modification d'évaluation représente une sous-évaluation du résultat 2004 de 34 K€.

##### 4.4. Retraitements et éliminations

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes comptables exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins values résultant d'opérations entre les sociétés du groupe sont éliminées.

##### 4.5. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les postes du bilan des filiales étrangères consolidées sont convertis sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

#### 4.6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement fonds de commerce et logiciels, sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels sont amortis sur une durée de un an.

#### 4.7. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et passifs à la date d'acquisition) est inscrit :

- sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'il est positif,
- sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition négatifs constatés sont réintégrés de façon linéaire calculée sur une période de deux ans, soit sur les exercices 2003 et 2004.

#### 4.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés en mode linéaire ou dégressif, selon la durée normale d'utilisation des immobilisations. Les durées les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

Matériel industriel :	5 ans (linéaire)
Matériel de reprographie :	5 ans (dégressif)
Agencements et installations :	10 ans (linéaire)
Matériel de bureau et informatique :	5 ans (dégressif)
Mobilier :	10 ans (linéaire)

#### 4.9. Stocks et travaux en cours

Les encours de production concernent les travaux sur affaires en cours non facturés au 31 décembre 2004 exprimés en valeur nette.

Des stocks pour 161 K€ représentant la valeur du matériel stocké chez les fournisseurs et des encours de production pour 271 K€, relatifs au contrat ESSAR avaient été précédemment dépréciés en totalité et sortis du bilan.

La valeur brute de ces stocks et en cours a été réintégrée au bilan d'ouverture avec la provision pour dépréciation correspondante, le contrat ESSAR étant redevenu actif.

La provision qui n'est plus justifiée a été reprise dans le résultat de l'exercice.

#### 4.10. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de perte de valeur durable.

#### 4.11. Les dettes et les créances

Les dettes et créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement éventuelles.

#### 4.12. Autres provisions

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

#### 4.13. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements du groupe au titre des indemnités de départ à la retraite ont été calculés conformément aux normes comptables et figurent en provisions pour risques et charges au passif du bilan. Ces provisions ont été calculées conformément aux conventions applicables.

#### 4.14. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Par ailleurs, la reprise du résultat accumulé fin 2003 par les filiale Heurtey Petrochem Italiana a été effectuée en résultat exceptionnel pour 433 K€.

#### 4.15. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'impositions, des retraitements de consolidation ou de la constatation de déficits reportables. L'enregistrement des impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur des bénéfices futurs est très probable.

#### 4.16. Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action (-1,47 Euros) est obtenu en divisant le résultat net revenant à Heurtey Petrochem Europe (-59 K Euros) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (40 000 actions).

Le résultat dilué par action (-0,59 Euros) est obtenu en divisant :

- le résultat net revenant à Heurtey Petrochem Europe augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisés en cas de conversion des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact maximal de la conversion en actions ordinaires des obligations convertibles en actions.

### 5. Compléments d'information relatifs aux comptes consolidés

#### 5.1. Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Rubriques	solde début de période	Périmètre et Conversion	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Montant Brut	472	2	302	-28	748
Amortissements	-370	-7	-86	28	-435
<b>Montant Net</b>	<b>102</b>	<b>-5</b>	<b>216</b>	<b>0</b>	<b>313</b>

Le montant brut des immobilisations incorporelles concerne principalement des logiciels pour 474 K€ et des frais de recherche et développement pour 255 K€.

### 5.2. Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Rubriques	Solde début de période	Périmètre et conversion	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Montant Brut	1633	-282	208	-289	1 270
Amortissements	-1091	217	-172	270	-776
<b>Montant Net</b>	<b>542</b>	<b>-65</b>	<b>36</b>	<b>-19</b>	<b>494</b>

### 5.3. Immobilisations financières

Rubriques	Solde début de période	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Titres de participations			-	-	-
Dépôt de garantie	113	-7	5		111
Valeurs mobilières de placement bloquées au profit des banques	2 261			-389	1 872
Autres immobilisations financières	35				35
<b>TOTAL</b>	<b>2 409</b>	<b>-7</b>	<b>+5</b>	<b>-389</b>	<b>2 018</b>

5.4. Clients et comptes rattachés

Nature de la créance	Montant Brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'an
Clients Nets	10 770	10 770	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 770</b>	<b>10 770</b>	<b>-</b>

5.5. Autres créances

Nature des autres créances	Montant Brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'an
Avances fournisseurs	41	41	
Avances sur frais et acomptes			
Demande de report de déficits	146	146	
Crédit impôt recherche	200	200	
Autres Créances fiscales	712	712	
Débiteurs divers	146	146	
Impôts différés actifs	133	133	
<b>TOTAL</b>	<b>1 378</b>	<b>1 378</b>	

5.6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Sont regroupés sous cette rubrique les valeurs mobilières de placement, les soldes de caisses et les comptes bancaires, pour un total de 2 838 K€.

5.7. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont détaillés comme suit :

Nature	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Charges à répartir	45	27	18
Charges constatées d'avance	30	30	
Autres comptes de régularisation	2	2	
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>59</b>	<b>18</b>

Les charges à répartir sur plusieurs exercices concernent principalement les frais liés à la mise en place des emprunts, s'élevant à 45 K€. Après amortissement au taux linéaire de 20 %, le montant net de ce poste ressort à 27 K€ à la fin de l'exercice.

5.8. Capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2004, le capital est de 40 000 Euros divisé en 40 000 actions au nominal de 1 Euro, entièrement libérées.

La variation des capitaux propres consolidés du groupe s'analyse comme suit :

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
• Situation à la clôture au 31 décembre 2003	40		-4	2 497	2 533
• Mouvements					
- Affectation du résultat			2 497	-2 497	
- Résultat de l'exercice				-59	-59
- Réserve de conversion			5		5
• Situation à la clôture au 31 décembre 2004	40		2 498	-59	2 479

5.9. Provisions pour risques et charges

Rubriques	Solde début de période	Variation périmètre	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Provision pour retraite	364	-204			160
Provision pour risques	320	-200		-20	100
Provision pour charges	73		106		179
<b>TOTAL</b>	<b>757</b>	<b>-404</b>	<b>106</b>	<b>-20</b>	<b>439</b>

5.10. Dettes financières

Nature de la dette	Montant total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 000		1 000	
Dettes financières diverses	3 354	3 354		
<b>TOTAL</b>	<b>4 354</b>	<b>3 354</b>	<b>1 000</b>	

**Emprunts obligataires convertibles :**

Ce poste s'élève à 1 000 K€, dont :

Ces emprunts ont été souscrits en octobre 2003, et expireront au plus tard le 31 décembre 2007.

Les autres dettes financières représentent principalement des avances Dailly sur créances clients pour 1 371 K€, et une avance bancaire de préfinancement de contrat pour 1 903 K€.

5.11. Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

Nature de la dette	Montant total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Fournisseurs	9 042	9 042	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 528	1 528	-	-
			-	-
			-	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 570</b>	<b>10 570</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

5.12. Autres dettes et comptes de régularisation

Nature de la dette	Montant total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Dettes diverses	467	467	-	-
Produits constatés d'avance	293	293	-	-
			-	-
<b>TOTAL</b>	<b>760</b>	<b>760</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel à la quote-part des factures de prestations relative à une période postérieure au 31 décembre 2004.

### 5.13. Fiscalité latente

Les actifs d'impôts différés comptabilisés sont détaillés comme suit :

Catégories	31 décembre 2004
Différences temporaires	80
Reports fiscaux déficitaires	53
<b>IMPOTS DIFFERES ACTIF</b>	<b>133</b>

### 5.14. Impôts sur les résultats

Détail des impôts sur les résultats :	31 décembre 2004
Impôts sur les bénéfices	- 30
Crédit impôt recherche	87
Impôts différés	- 29
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

Le crédit d'impôt recherche est relatif aux dépenses de recherche et de développement constatées au cours de l'exercice 2004, et concerne les domaines suivants :

- analyse qualitative d'un procédé de traitement de résidu de nettoyage des cuves de navires,
- études de perfectionnement de brûleurs en matière d'économies d'énergie et de réduction des oxydes d'azote,
- développement des procédés des fours de traitement de gaz.

### 5.15. Preuve d'impôt

En K€		
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-57</b>	
Impôts différés	-29	
Impôt sur les bénéfices	57	
Résultat net consolidé avant IS	-85	
<b>Impôt réel</b>	<b>28</b>	<b>-33,63%</b>
<b>Preuve d'impôt</b>		
<b>Impôt théorique</b>	<b>29</b>	<b>-34,33%</b>
Effet différences permanentes	-60	71,81%
Effet des taux réduits	-13	15,43%
Effet impôt différé non constaté	-33	39,74%
Impôts sans bases	105	-126,28%
<b>Impôt réel</b>	<b>28</b>	<b>-33,63%</b>

#### 5.16. Résultat financier

Le résultat financier – 75 K€ est composé essentiellement des intérêts sur avances bancaires à court terme.

#### 5.17. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 445 K€ correspond principalement à la reprise des résultats et réserves de Heurtey Petrochem Italiana , qui s'élevaient à 433 K€ au 31 décembre 2003.

#### 5.18. Rémunération des dirigeants

L'information n'est pas divulguée en raison de son caractère confidentiel.

#### 5.19. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen du groupe est composé ainsi :

Catégories	31 décembre 2004
Ingénieur et Cadres	55
Employés	45
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

L'effectif du groupe au 31 décembre 2004 est de 100 personnes.

5.20. Chiffres d'affaires par zone géographique

En K€	2004
France	10 304
Europe	14 467
Moyen Orient	1 033
Inde/Asie sud est	783
Afrique	3 862
Amérique du Sud et autres	2 315
<b>TOTAL</b>	<b>32 764</b>

5.21. Engagements hors bilan

Nature des engagements reçus	31/12/04
• cautions des fournisseurs	2 059

Nature des engagements donnés	31/12/04
• cautions aux clients	9 703

Autres engagements donnés :

La société HPE a pris l'engagement envers les obligataires du paiement sous certaines conditions d'une prime de non conversion des obligations en actions.

L'engagement total maximum à échéance du 31 décembre 2007 s'élève à 232 252 €, sur lesquels 43 413 € ont été provisionnés dans les comptes de l'exercice 2004.

## 6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31.12.2004	31.12.2003
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	-57	2 516
Elimination des charges et produits sans incidence sur la Trésorerie		
- Amortissements et provisions	-402	-828
- Variation des impôts différés	29	278
- Moins-values de cessions, nettes d'impôt	6	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-4 118	3 058
<b>FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>-4 542</b>	<b>5 024</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions – cessions d'immobilisation	-192	-361
Incidence différence de change		
Créances sur cessions d'immobilisations non encaissées		
Incidence des variations de périmètre	-509	933
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-701</b>	<b>572</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés		
Augmentation de capital en numéraire		6
Emissions d'emprunts	-11	1 011
Remboursements d'emprunts		
Dépôts de garantie au profit des banques	434	-2 261
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>423</b>	<b>-1 244</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-4 820</b>	<b>4 352</b>
Trésorerie à l'ouverture	4 382	45
Trésorerie à la clôture	-456	4 382
Incidence des variations de cours de devises	18	15

XX.1.3 Comptes consolidés au 31 décembre 2003

**BILAN ACTIF**

En milliers d'Euros	Montants 31/12/2003	Montants 31/12/2002
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>102</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>542</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 409</b>	<b>120</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 053</b>	<b>120</b>
<b>Stocks et en cours</b>	<b>11 932</b>	
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>12 901</b>	<b>24</b>
<b>Autres créances</b>	<b>1 019</b>	<b>1</b>
<b>Capital souscrit et appelé, non versé</b>		<b>20</b>
<b>Compte de régularisation</b>	<b>39</b>	
<b>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</b>	<b>4 382</b>	<b>45</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>30 273</b>	<b>90</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>33 326</b>	<b>210</b>

**BILAN PASSIF**

En milliers d'Euros	Montants 31/12/2003	Montants 31/12/2002
Capital	40	40
Réserves et résultat consolidés	1 769	-7
Résultat antérieur	724	
<b>Capitaux propres- Part du Groupe</b>	<b>2 533</b>	<b>33</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>119</b>	
<b>Ecart d'acquisition négatif</b>	<b>567</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>757</b>	
Emprunts et dettes bancaires	1 027	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 688	32
Dettes fiscales et sociales	1 763	
Autres dettes et comptes de régularisation	1 872	145
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>29 350</b>	<b>177</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>33 326</b>	<b>210</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'Euros	Exercice 2003	Exercice 2002
Chiffre d'affaires	51 041	24
Autres produits d'exploitation	551	
Achats consommés	-43 590	-31
Charges de personnel	-5 117	
Impôts et taxes et versements assimilés	-226	
Autres charges d'exploitation	-7	
Dotations aux amortissements et provisions	-458	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 194</b>	<b>-7</b>
Charges et produits financiers	-969	
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>1 225</b>	<b>-7</b>
Charges et produits exceptionnels	458	
Impôt sur les résultats	-349	
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>1 334</b>	<b>-7</b>
Reprises des écarts d'acquisition négatifs	916	
Reprises antérieures des écarts d'acquisition négatifs	266	
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>2 516</b>	<b>-7</b>
Intérêts minoritaires	18	
<b>RESULTAT NET PART GROUPE</b>	<b>2 498</b>	<b>-7</b>
Résultat par action	62,45	0,17
Résultat dilué par action	61,09	0,17

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement du comité de la réglementation comptable n° 99-02 du 29 avril 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'Euros.

### Préambule

Il s'agit de la 1ère consolidation du Groupe Heurtey Petrochem Europe compte tenu du dépassement durant deux exercices de deux des trois critères légaux retenus en la matière.

#### 1. Présentation du groupe

Le groupe est spécialisé dans la réalisation de fours dans le domaine du raffinage, de la chimie et de la pétrochimie.

#### 2. Faits marquants de l'exercice

L'exercice a eu une durée de 12 mois du 01/01/2003 au 31/12/2003, à l'exception de la société Heurtey Petrochem South Africa qui a été créée au cours de l'exercice.

#### 3. Périmètre de consolidation

Liste des entreprises consolidées

Sociétés	Forme juridique	Siège social	31 décembre 2003		Méthode de consolidation (*)
			Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	
HEURTEY PETROCHEM EUROPE	SAS SA	Vincennes	Société mère	Société mère	IG
HEURTEY PETROCHEM FRANCE		Vincennes	100,00%	100,00%	IG
HEURTEY PETROCHEM GMBH		Hemslingen (Allemagne)	90,00%	90,00%	IG
HEURTEY PETROCHEM ROMANIA		Bucarest (Roumanie)	100,00%	100,00%	IG
HEURTEY PETROCHEM ITALIANA		Milano (Italie)	87,50%	87,50%	IG
HEURTEY PETROCHEM SOUTH AFRICA		Johannesburg (Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	IG

(\*) IG = intégration globale

## 4. Règles et méthodes comptables

### 4.1 Comptes consolidés

Les comptes au 31 décembre 2003 sont présentés avec en comparatif les comptes sociaux de l'exercice 2002 de la société Heurtey Petrochem Europe SAS. Par conséquence, les variations entre 2003 et 2002 ne peuvent donner lieu à aucun enseignement comparatif pertinent.

### 4.2 Méthode de consolidation

Les sociétés du groupe ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100 % poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Une entreprise contrôlée (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable n'intégrera le périmètre de consolidation du groupe que si elle présente, seule ou avec d'autres, un intérêt significatif par rapport à l'image fidèle que doivent donner les comptes consolidés.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie le cas échéant avec les principes comptables retenus par le groupe. Les comptes sociaux des entreprises consolidées sont tous d'une durée de 12 mois sauf pour la société Heurtey Petrochem South Africa qui a été créée le 27 mars 2003. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe.

### 4.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

### 4.4 Retraitements et éliminations

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes comptables exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins values résultant d'opérations entre les sociétés du groupe sont éliminées.

### 4.5 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les postes du bilan des filiales étrangères consolidées sont convertis sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

#### 4.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement fonds de commerce et logiciels, sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels sont amortis sur une durée de un an.

#### 4.7 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et passifs à la date d'acquisition) est inscrit :

- sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'il est positif,
- sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition négatifs constatés sont réintégrés de façon linéaire calculée sur une période de deux ans.

#### 4.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés en mode linéaire ou dégressif, selon la durée normale d'utilisation des immobilisations. Les durées les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

Matériel industriel :	5 ans (linéaire)
Matériel de reprographie :	5 ans (dégressif)
Agencements et installations :	10 ans (linéaire)
Matériel de bureau et informatique :	5 ans (dégressif)
Mobilier :	10 ans (linéaire)

#### 4.9 Travaux en cours

Les encours de production concernent les travaux sur affaires en cours non facturés au 31 décembre 2003 exprimés en valeur nette.

#### 4.10 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de perte de valeur durable.

#### 4.11 Les Dettes et les Créances

Les dettes et créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement éventuelles.

#### 4.12 Autres provisions

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

#### 4.13 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements du groupe au titre des indemnités de départ à la retraite ont été calculés conformément aux normes comptables et figurent en provisions pour risques et charges au passif du bilan. Ces provisions ont été calculées conformément aux conventions applicables.

#### 4.14 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Par ailleurs, les résultats accumulés par les filiales depuis la prise de contrôle par Heurtey Petrochem Europe sont constatés en résultat exceptionnel.

#### 4.15 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'impositions, des retraitements de consolidation ou de la constatation de déficits reportables. L'enregistrement des impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur des bénéfices futurs est très probable.

#### 4.16 Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action (62,45 Euros) est obtenu en divisant le résultat net revenant à Heurtey Petrochem Europe (2 498 K Euros) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (40 000 actions).

Le résultat dilué par action (61,09 Euros) est obtenu en divisant :

- le résultat net revenant à Heurtey Petrochem Europe augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisés en cas de conversion des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact maximal de la conversion en actions ordinaires des obligations convertibles en actions.

### 5. Compléments d'information relatifs aux comptes consolidés

#### 5.1 Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Rubriques	solde début de période	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Montant Brut		388	84		472
Amortissements		-340	-30		-370
<b>Montant Net</b>		<b>48</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>102</b>

Le montant brut des immobilisations incorporelles concerne des logiciels à hauteur de 438 K€

## 5.2 Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Rubriques	Solde début de période	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Montant Brut		1 396	237		1 633
Amortissements		-912	-179		-1 091
<b>Montant Net</b>		<b>484</b>	<b>58</b>		<b>542</b>

## 5.3 Immobilisations financières

Rubriques	Solde début de période	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Titres de participations	120	-120	-	-	-
Dépôt de garantie		110	5	1	113
Valeurs mobilières de placement bloquées au profit des banques			2 261		2 261
Autres immobilisations financières			35		35
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>-10</b>	<b>2 301</b>	<b>1</b>	<b>2 409</b>

## 5.4 Clients et comptes rattachés

Nature de la créance	Montant Brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'an
Clients Nets	12 901	12 901	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 901</b>	<b>12 901</b>	<b>-</b>

## 5.5 Autres créances

Nature des autres créances	Montant Brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'an
Avances fournisseurs	50	50	
Avances sur frais et acomptes	32	32	
Demande de report de déficits	146	146	
Crédit impôt recherche	113	113	
Autres Créances fiscales	470	470	
Débiteurs divers	46	46	
Impôts différés actifs	162	162	
<b>TOTAL</b>	<b>1 019</b>	<b>1 019</b>	

#### 5.6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Sont regroupés sous cette rubrique les valeurs mobilières de placement, les soldes de caisses et les comptes bancaires. Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 1 410 K€ au 31 décembre 2003.

#### 5.7 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont détaillés comme suit :

Nature	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Charges à répartir	36	9	27
Charges constatées d'avance	2	2	
Autres comptes de régularisation	1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>12</b>	<b>27</b>

Les charges à répartir sur plusieurs exercices concernent les frais liés à la mise en place des emprunts, s'élevant à 45 K€. Après amortissement au taux linéaire de 20 %, le montant net de ce poste ressort à 36 K€ à la fin de l'exercice.

#### 5.8 Capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2003, le capital est de 40 000 Euros divisé en 40 000 actions au nominal de 1 Euro, entièrement libérées.

La variation des capitaux propres consolidés du groupe s'analyse comme suit :

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
• Situation à la clôture au 31 décembre 2002	40			-7	33
•Mouvements					
Résultat antérieur (1 <sup>ère</sup> consolidation)				724	724
Résultat de l'exercice				1 773	1 773
Mise en réserve			-7	7	
Réserves consolidées			3		3
Réserve de conversion					
•Situation à la clôture au 31 décembre 2003	40		-4	2 497	2 533

#### 5.9 Provisions pour risques et charges

Rubriques	Solde début de période	Variation périmètre	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Provision pour retraite		404		40	364
Provision pour risques		675		355	320
Provision pour charges		9	64		73
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1088</b>	<b>64</b>	<b>395</b>	<b>757</b>

#### 5.10 Dettes financières

Nature de la dette	Montant total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 011	11	1 000	
Dettes financières diverses	16	-	16	
<b>TOTAL</b>	<b>1 027</b>	<b>11</b>	<b>1 016</b>	

#### Emprunts obligataires convertibles :

Ce poste s'élève à 1 011 K€, dont :

- emprunts obligataires convertibles : 1 000 K€

Ces emprunts ont été souscrits en octobre 2003, et expireront au plus tard le 31 décembre 2007.

- intérêts sur emprunts (période octobre à décembre 2003) : 11 K€

#### 5.11 Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

Nature de la dette	Montant total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus s/cdes	10 775	10 775	-	-
Fournisseurs	13 913	13 913	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 763	1 763	-	-
			-	-
<b>TOTAL</b>	<b>26 451</b>	<b>26 451</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 5.12 Autres dettes et comptes de régularisation

Nature de la dette	Montant total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Dettes diverses	767	767	-	-
Produits constatés d'avance	1 105	1 105	-	-
			-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 872</b>	<b>1 872</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel à la quote-part des factures de prestations relative à une période postérieure au 31 décembre 2003.

#### 5.13 Fiscalité latente

Les actifs d'impôts différés comptabilisés sont détaillés comme suit :

Catégories	31 décembre 2003
Différences temporaires	78
Reports fiscaux déficitaires	101
Retraitement à l'avancement	-17
<b>IMPOTS DIFFERES ACTIF</b>	<b>162</b>

#### 5.14 Impôts sur les résultats

Détail des impôts sur les résultats :	31 décembre 2003

Impôts sur les bénéfices	- 183
Crédit impôt recherche	113
Impôts différés	- 279
<b>TOTAL</b>	<b>- 349</b>

Le crédit d'impôt recherche est relatif aux dépenses de recherche et de développement constatées au cours de l'exercice 2003, et concerne les domaines suivants :

- analyse qualitative d'un procédé de traitement de résidu de nettoyage des cuves de navires,
- études de perfectionnement de brûleurs en matière d'économies d'énergie et de réduction des oxydes d'azote,
- études d'unités de fabrication d'hydrogène destinées aux véhicules urbains.

#### 5.15 Preuve d'impôt

En K€		
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>1 791</b>	
Impôts différés	-279	
Impôt sur les sociétés	-70	
Résultat net consolidé avant IS	2 141	
<b>Impôt réel</b>	<b>-349</b>	<b>-16,32%</b>
<b>Preuve d'impôt</b>		
<b>Impôt théorique</b>	<b>-735</b>	<b>-34,33%</b>
Effet différences permanentes	314	14,69%
Effet des taux réduits	-56	-2,62%
Effet impôt différé non constaté	33	1,55%
Impôts sans bases	94	4,39%
<b>Impôt réel</b>	<b>-349</b>	<b>-16,32%</b>

#### 5.16 Résultat financier

Le résultat financier – 969 K€ est composé essentiellement des intérêts sur emprunts obligataires et bancaires.

#### 5.17 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 458 K€ correspond au résultat antérieur de la société Heurtey Petrochem France depuis sa prise de contrôle par la société Heurtey Petrochem Europe.

#### 5.18 Dotations antérieures aux amortissements d'écart d'acquisition

Ce poste qui s'élève à 266 K€ correspond aux dotations constatées depuis l'entrée dans le périmètre des sociétés consolidées.

#### 5.19 Rémunération des dirigeants

L'information n'est pas divulguée en raison de son caractère confidentiel

#### 5.20 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen du groupe est composé ainsi :

<b>Catégories</b>	<b>31 décembre 2003</b>
Ingénieur et Cadres	78
Employés	34
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>

L'effectif du groupe au 31/12/03 est de 112 personnes.

#### 5.21 Chiffres d'affaires par zone géographique

<b>En K€</b>	<b>2003</b>
France	2 912
Europe	26 120
Moyen Orient	6 843
Inde/Asie sud est	1 565
Afrique	11 455
Amérique du Sud et autres	2 146
<b>TOTAL</b>	<b>51 041</b>

#### 5.22 Engagements hors bilan

<b>Nature des engagements reçus</b>	<b>31/12/03</b>
• cautions des fournisseurs (France uniquement - information non communiquée au titre des autres pays)	2 047
<b>Nature des engagements donnés</b>	<b>31/12/03</b>
• cautions aux clients	9 858

6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	<b>31.12.2003</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	
Résultat net des sociétés intégrées	2 516
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	
- Amortissements et provisions	-828
- Variation des impôts différés	278
- Moins-values de cessions, nettes d'impôt	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 058
<b>FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>5 024</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
Acquisition d'immobilisation	-361
Cessions d'immobilisations	
Créances sur cessions d'immobilisations non encaissées	
Incidence des variations de périmètre	933
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>572</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	
Augmentation de capital en numéraire	6
Emissions d'emprunts	1 011
Remboursements d'emprunts	
Dépôts de garantie au profit des banques	-2 261
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 244</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>4 352</b>
Trésorerie à l'ouverture	45
Trésorerie à la clôture	4 382
Incidence des variations de cours de devises	15

#### **XX.1.4 Complément d'informations concernant l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2005**

En complément de la Note 4.16 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, il est précisé que (i) l'effet de la dilution 2004 est présenté pour information et (ii) le résultat net étant négatif, par application de l'avis OEC n°27, le résultat dilué est égal au résultat de base.

En complément de la Note 4.20 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, il est précisé qu'au 31 décembre 2005, les ventes à terme de devises représentent 3 021 milliers de dollars américains à un taux moyen de 1,1826.

En complément de la Note 5.1.13 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, il est précisé qu'une dette liée au Concordato Preventivo est enregistrée dans les comptes d'Heurtey Petrochem France pour 1,2 MEUR. Cette dette fait suite à la liquidation amiable de la filiale italienne et correspond à l'engagement de payer le passif de la filiale italienne ainsi que la reprise de certains actifs.

En complément de la Note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, il est précisé que l'information sectorielle est répartie de façon primaire par zone géographique. La majorité des actifs sont localisés en France.

En complément de la Note 5.2.9 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, il est précisé que la rémunération des dirigeants pour l'année 2005 s'est élevée de façon globale à 370 KEUR.

En complément de la Note 6 relative aux tableaux de flux de trésorerie de l'annexe aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2003, 2004 et 2005, il convient de lire à la place de « Résultat net des sociétés intégrées » les termes « résultat net de l'ensemble consolidé ». Par ailleurs, la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité se ventile comme suit :

en K€	2003	2004	2005
Stocks	-11 932	11 213	719
Créances d'exploitation	-14 133	1 734	-8 574
Dettes d'exploitation	29 123	-17 065	9 014
<b>Variation BFR</b>	<b>3 058</b>	<b>-4 118</b>	<b>1 159</b>

#### **XX.2 Informations financières pro forma**

Néant.

#### **XX.3 Etats financiers**

N/A

#### **XX.4 Vérification des informations financières historiques**

##### **XX.4.1 Exercice clos le 31 décembre 2005**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2005

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société HEURTEY PETROCHEM EUROPE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints aux pages 5 à 23 du présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 18 avril 2006  
Les Commissaires aux Comptes

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Jean-François NADAUD

Edouard PINCON

### ***XX.4.2 Exercice clos le 31 décembre 2004***

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2004

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Heurtey Petrochem EUROPE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints aux pages 5 à 18 du présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le paragraphe « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe qui expose un changement dans les modalités d'application de la méthode de détermination du résultat sur affaires ;
- le paragraphe 4.9 « Stocks et travaux en cours » de l'annexe concernant la correction au bilan d'ouverture (1<sup>er</sup> janvier 2004) de la valeur des stocks et encours de production relatifs au contrat ESSAR et la constatation d'une provision dépréciant totalement ces valeurs.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement dans les modalités d'application de la méthode de détermination du résultat sur affaires, et de la correction du bilan d'ouverture liée au contrat ESSAR, mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels, pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 14 juin 2005  
Les commissaires aux comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Paris

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE  
Jean-François Nadaud

Edouard PINCON

### ***XX.4.3 Exercice clos le 31 décembre 2003***

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2003

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société HEURTEY PETROCHEM EUROPE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints aux pages 5 à 19 du présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

## **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 14 juin 2004  
Les Commissaires aux Comptes  
Membre des Compagnies Régionales de Paris

CONSEIL AUDIT ET SYNTHÈSE  
Jean-François NADAUD

Edouard PINCON

## **XX.5 Date des dernières informations financières**

Le dernier exercice pour lequel les informations financières de la Société ont été vérifiées par ses contrôleurs légaux est l'exercice clos au 31 décembre 2005.

## **XX.6 Informations financières intermédiaires**

Voir le chiffre d'affaires trimestriel pour l'exercice 2006 au paragraphe III.1 du présent document de base.

## **XX.7 Politique de distribution de dividendes**

Au titre des exercices 2003, 2004 et 2005, la Société n'a pas distribué de dividendes.

Sous réserve des besoins spécifiques liés au développement de son activité, la Société envisage de mettre en place une politique de distribution de dividendes. Le niveau de distribution sera fonction du niveau des résultats, de la situation financière et des projets d'investissements de la Société et devrait représenter entre 20 et 30 % du résultat net consolidé.

## **XX.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

### **XX.8.1 Actions en cours**

Les procédures suivantes ont été engagées à l'encontre de la Société et n'ont pas à ce jour fait l'objet de décisions des juridictions concernées.

#### **- Litige client Polimeri**

Dans le cadre de sa commande du 30 juin 2002 pour la fourniture clés en main de fours Polimeri Europa S.p.a a appelé les cautions remises par la Société en garantie du bon achèvement du contrat. Appel effectué pour couvrir les pénalités contractuelles de retard qu'il jugeait applicables et que la Société contestait.

La Société, jugeant cet appel de caution à première demande abusif, a assigné Polimeri en date du 30 novembre 2004 devant le Tribunal de Milan.

Parallèlement, les parties ont engagé des négociations en vue de parvenir à un accord amiable.

En avril 2006, ces négociations ont abouti à la signature d'un accord transactionnel final entre les parties.

Les comptes 2005 de la Société ayant été arrêtés sur la base de cet accord, son exécution n'aura aucun effet financier sur les exercices à venir (voir la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2005 au paragraphe XX.1 du présent document de base).

#### **- Litige avec un sous-traitant italien**

En date du 8 mars 2006, Heurtey Petrochem a reçu notification par le Tribunal de Syracuse d'une injonction de payer la somme de 203 KEUR à ce sous-traitant en application d'un accord transactionnel antérieur.

La Société estime ne rien devoir et n'a rien provisionné dans les comptes au 31 décembre 2005.

La Société a formé opposition pour obtenir l'annulation de l'ordonnance d'injonction et d'annuler le montant à payer.

#### **- Litige avec un actionnaire minoritaire de la filiale italienne**

Un actionnaire, ancien administrateur de cette filiale, a demandé par assignation en date du 4 janvier 2006 auprès du Tribunal de Milan que la direction de la filiale concernée, son conseil d'administration, ses commissaires aux comptes ainsi que la Société Heurtey Petrochem, actionnaire majoritaire, soient condamnées au paiement solidaire de dommages et intérêts pour un montant qu'il estime à 2 MEUR au bénéfice de la filiale en liquidation.

Cette action a été initiée consécutivement à la liquidation de la société Heurtey Petrochem Italiana, décidée par le Tribunal de Milan du 25 novembre 2005 autorisant l'admission de cette dernière à la procédure dite de « Concordato Preventivo » après approbation par un vote de plus de la majorité légale des créanciers concernés.

A cet effet, un mandataire liquidateur a été préalablement nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 novembre 2004 selon la loi Italienne et sans qu'il soit fait opposition par aucun des actionnaires, tous représentés.

L'ensemble de ces opérations de liquidation a été mené conformément aux lois italiennes et sous le contrôle du Tribunal de Milan.

La Société estime que la demande de l'actionnaire minoritaire est dénuée de fondement et un mémoire de réponse en ce sens sera déposé auprès du Tribunal de Milan le 30 mai 2006 au plus tard.

Aucune audience n'a été fixée à la date du présent document de base.

A ce jour, la Société estime ne rien devoir et n'a rien provisionné dans les comptes au 31 décembre 2005.

**- Contentieux Dailly / fournisseur**

Ce contentieux initié en 2003 porte sur 135 KEUR, ce montant figurant dans les dettes fournisseurs au bilan de la Société. La décision du Tribunal n'aura donc aucune conséquence sur ses résultats.

Le Tribunal a renvoyé son audience de procédure au 1er juin 2006.

**XX.8.2 Autres procédures**

Il n'y a pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont la Société a connaissance, en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou les résultats du Groupe.

**XX.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Dans le but de simplifier la structure de son groupe et de permettre à la Société d'envisager l'admission de ses titres aux négociations sur Alternext d'Euronext, Heurtey Petrochem Europe a décidé la fusion absorption de sa filiale à 100%, Heurtey Petrochem France SA, lors de son assemblée générale en date du 16 mai 2006. Lors de la même assemblée, Heurtey Petrochem Europe, alors société par actions simplifiée, a également décidé de transformer sa forme juridique en société anonyme à conseil d'administration et d'adopter la dénomination sociale « Heurtey Petrochem ».

## XXI - Informations complémentaires

---

### XXI.1 Capital social

#### *XXI.1.1 Montant du capital social*

Au 31 décembre 2005, le capital social était d'un montant de 40 000 euros, divisé en 40 000 actions de 1 euro de nominal.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 mai 2006, il a été procédé à une augmentation de capital social par incorporation de réserve, portant le capital social d'un montant de 40.000 euros à 240.000 €.

En date du 16 mai 2006, l'assemblée générale extraordinaire de la société a également décidé de diviser la valeur nominale des actions par 50. En conséquence, à la date du présent document de base, le capital social de la Société s'élève à un montant de 240.000 euros, divisé en 2 millions d'actions, chacune d'une valeur nominale de 0,12 euros.

#### *XXI.1.2 Titres non représentatifs du capital*

Néant

#### *XXI.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société elle-même, en son nom, ou par ses filiales*

A la date du présent document de base, la Société ne détient aucune de ses propres actions et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

#### *XXI.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription*

La Société a procédé en octobre 2003 à l'émission de deux emprunts obligataires convertibles en actions de 500 000 euros chacun :

- Le premier, souscrit par Crédit Lyonnais Private Equity, est constitué de 4 500 obligations convertibles en actions à raison de cinquante\* actions par obligation convertible. Le prix unitaire d'émission s'élevant à 111,111 euros. L'échéance de cet emprunt est fixée au plus tard au 31 décembre 2007. Son coût annuel est de 7 %. Cet emprunt obligataire est assorti d'une prime de non conversion de 3 % capitalisable annuellement. La conversion de ces obligations en actions est subordonnée à plusieurs conditions cumulatives, à savoir un changement de contrôle de la Société, et des critères de valorisation de cette dernière. En fonction de ces derniers critères, les porteurs auront la faculté soit de convertir en totalité leurs obligations, soit de les convertir partiellement, soit d'obtenir le remboursement en espèces de celles-ci.
- Le deuxième, souscrit par Gemmes Venture et la famille Pinget, est constitué de 4 500 obligations convertibles en actions à raison de cinquante\* actions par obligation convertible. Le prix unitaire d'émission s'élevant à 111,111 euros. L'échéance de cet emprunt est fixée au plus tard au 31 décembre 2007. Son coût annuel est de 3 %. Cet emprunt obligataire est assorti d'une prime de non conversion de 7 % capitalisable annuellement. La conversion de ces obligations en actions est subordonnée à plusieurs conditions cumulatives, à savoir un changement de contrôle de la Société, et des critères de valorisation de cette dernière. En fonction de ces derniers critères, les porteurs auront la faculté soit de convertir en

totalité leurs obligations, soit de les convertir partiellement, soit d'obtenir le remboursement en espèces de celle-ci.

Les conditions de conversion limitent la création d'actions nouvelles à un maximum de 225 000, la conversion d'un emprunt obligataire étant exclusive de la conversion de l'autre. A échéance, si les obligations convertibles n'étaient pas converties, elles seraient remboursées pour un montant unitaire égal à la somme du prix de souscription de chaque obligation auquel s'ajouterait la prime de non conversion mentionnée ci-dessus.

La société a également procédé en octobre 2003 à l'émission 8.000 de bons de souscription autonomes (BSA) au prix unitaire d'émission de 0,01 euro qui ont été entièrement souscrits par le Crédit Agricole Private Equity (agissant au nom et pour le compte du fonds Crédit Lyonnais Fonds Secondaires 1. Ces BSA pourront être exercés à tout moment pendant une durée de 5 ans à compter de leur émission, dans l'hypothèse où (i) la société émettrait de nouvelles valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité de son capital, ou réaliserait une fusion ou toute autre opération analogue, et (ii) la valeur d'une action de la Société retenue afin de réaliser une opération visée au (i) ci-avant s'établirait à un niveau inférieur à un seuil défini dans le contrat d'émission. En date du 3 mai 2006, le Crédit Agricole Private Equity s'est irrévocablement engagé auprès de la Société, sous la condition suspensive de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext, à renoncer à exercer les huit mille (8.000) BSA qu'elle détient.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 juin 2004 a institué un plan d'options de souscription en actions portant sur 40 000\* actions au profit des salariés de la société ou de ses filiales. Cette décision a été dûment approuvée par les Assemblées d'Obligataires réunies le même jour.

Le Président, conformément aux autorisations données par l'Assemblée, a par décision en date du 29 octobre 2004 octroyé la totalité des 800 options de souscription d'actions à Monsieur Jacques Moulin, cadre dirigeant de la société, au prix unitaire de souscription de 3,75\* euros.

La levée de ces options de souscription d'actions est subordonnée notamment à des conditions d'objectifs et de présence de leur titulaire au sein de la Société. A ce jour aucune option n'a été levée.

(\*Ces données tiennent compte d'un ajustement intervenu après l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 16 mai 2006 ayant décidé (i) une augmentation de capital par incorporation de réserves et (ii) la réduction de la valeur nominale des actions de la Société)

#### ***XXI.1.5 Informations relatives aux conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital***

Néant.

#### ***XXI.1.6 Options ou accords portant sur le capital de la Société***

Il existe, à la date du présent document de base, un pacte d'actionnaires qui deviendra caduc au jour de l'admission des titres de la société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext.

#### ***XXI.1.7 Evolution du capital social***

Le capital constitué à la création de la société en juillet 2002 par apport en numéraire est resté inchangé.

A la souscription, l'actionnariat de la société était composé comme suit :

Monsieur Michel Pingeot	24 001 actions soit 60% du capital
GEMMES VENTURE SA	15 999 actions soit 40% du capital

Depuis la création de la Société, les mouvements ayant affecté la répartition du capital sont les suivantes :

- Le 18 juillet 2002 Monsieur Michel Pingeot cède 10 000 actions à leur valeur nominale aux personnes physiques dont 8 000 au personnel de la société qui pour des raisons de calendrier n'avait pu souscrire à la création de la société. A savoir :

- Cession à Mme Cristina Cojocarur de 2 000 actions pour un montant de 2 000 euros
- Cession à chacune des personnes suivantes : Christian Bonnardot, Emilio Carozzi, Stéphane Garnier, Janine Lelong , Jacques Morin, de 412 actions pour un montant de 412 euros
- Cession à chacune des personnes suivantes : Pierre-Marie Delcourt, Daniel Gonnet, Daniele Hanuise, Armand Homo, Antoine Hsu, Hervé Lavieu, Alain Lecomte, Gérard Patry et Michel Poutchnine, de 660 actions pour un montant de 660 euros

- Le 10 octobre 2003 les actionnaires cèdent 20% du capital de la Société au Crédit Lyonnais Fonds Secondaire 1, proportionnellement à leur part dans le capital .

L'évolution de l'actionnariat depuis la création de la Société est la suivante (la colonne « Division du nominal » est relative à la réduction de la valeur nominale des actions de la Société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Heurtey Petrochem en date du 16 mai 2006) :

Actionnaire	A la Création 17/07/02		Après cession du 18/7/02		Après cession du 10/10/03		Après division du nominal	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Michel Pingeot	24 001	60%	14 001	35%	11 726	29,32%	586 300	29,32%
Gemmes Venture SA	15 999	40%	15 999	40%	11 199	28,00%	559 950	28,00%
Cristina Cojocarur			2 000	5,00%	1 675	4,19%	83 750	4,19%
Christian Bonnardot			412	1,03%	382	0,96%	19 100	0,96%
Emilio Carozzi			412	1,03%	382	0,96%	19 100	0,96%
Pierre-Marie Delcourt			660	1,65%	610	1,53%	30 500	1,53%
Stéphane Garnier			412	1,03%	382	0,96%	19 100	0,96%
Daniel Gonnet			660	1,65%	610	1,53%	30 500	1,53%
Daniele Hanuise			660	1,65%	610	1,53%	30 500	1,53%
Armand Homo			660	1,65%	610	1,53%	30 500	1,53%
Antoine Hsu			660	1,65%	610	1,53%	30 500	1,53%
Hervé Lavieu			660	1,65%	610	1,53%	30 500	1,53%
Alain Lecomte			660	1,65%	610	1,53%	30 500	1,53%
Janine Lelong			412	1,03%	382	0,96%	19 100	0,96%
Jacques Morin			412	1,03%	382	0,96%	19 100	0,96%
Gérard Patry			660	1,65%	610	1,53%	30 500	1,53%
Michel Poutchnine			660	1,65%	610	1,53%	30 500	1,53%
Ct Lyonnais Fonds Secondaire 1					8 000	20,00%	400 000	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>	<b>100%</b>	<b>40 000</b>	<b>100%</b>	<b>40 000</b>	<b>100%</b>	<b>2 000 000</b>	<b>100,00%</b>

## XXI.2 Acte constitutif et statuts

Les statuts décrits ci-dessus sont ceux qui seront en vigueur au jour de l'admission des actions aux négociations de la Société sur Alternext d'Euronext Paris.

### XXI.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- la détention et la gestion de sociétés industrielles notamment celles spécialisées dans, toutes études, prestations, missions de conseil et d'assistance, suivies ou non de réalisation, concernant les fours tubulaires, échangeurs thermiques et les incinérateurs, et plus généralement, tous appareils, équipements ou installations destinés aux diverses industries et notamment aux industries pétrolières, chimiques ou pétrochimiques, et en relation avec les fours industriels auprès des industries chimiques et pétrochimiques.

- dans le monde entier, toutes études, prestations, missions de conseil et d'assistance, suivies ou non de réalisation, concernant les fours tubulaires, les échangeurs thermiques et les incinérateurs, et plus généralement, tous les appareils, équipements ou installations destinés aux diverses industries et notamment aux industries pétrolières, chimiques ou pétrochimiques

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, minières, agricoles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en permettre ou d'en faciliter la réalisation ou le développement.

#### ***XXI.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance***

##### **Article 13 : Composition du Conseil**

13.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant de trois à dix-huit membres, sauf dérogation prévue par la loi, notamment en cas de fusion. Les administrateurs sont nommés dans les conditions légales.

Le nombre d'administrateurs et des représentants permanents d'administrateurs personne morale ayant dépassé l'âge de 80 ans ne peut être supérieur au tiers (arrondi au chiffre entier immédiatement inférieur) des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, l'administrateur ou le représentant le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il est survenu le dépassement.

13.2. La durée du mandat des administrateurs nommés ou renouvelés dans leurs fonctions est de trois années. Le mandat de chaque administrateur est toujours renouvelable, il prend fin effectivement à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits administrateurs.

Le Conseil d'Administration peut pourvoir, conformément aux dispositions légales, au remplacement des administrateurs dont le poste est devenu vacant en cours de mandat ; les nominations ainsi faites sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée ordinaire.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas arrivé à expiration ne demeure en fonction que pendant le temps qui reste à courir du mandat de son prédécesseur.

13.3. Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4. Sous réserve des dérogations prévues par la loi, chaque administrateur doit être propriétaire dans les délais prévus par la loi d'au moins une action.

13.5. Les personnes morales qui sont administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent dans les conditions prévues par la loi.

13.6. L'acceptation du mandat d'administrateur et son entrée en fonction entraînent l'engagement pour chaque intéressé d'affirmer à tout moment qu'il satisfait aux conditions émises par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à l'exercice de ce mandat.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions réglementaires ou statutaires est nulle ; toutefois, et sauf dispositions différentes de la loi, cette nullité n'entraîne pas celles des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

De même, dans le cas de nominations faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration, conformément au paragraphe 13.2 ci-dessus, et à défaut de ratification par l'assemblée des actionnaires, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil d'Administration demeurent valables.

13.7 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération qui peut être fixe et/ou variable. L'acceptation et l'exercice des fonctions de Président entraînent l'engagement pour l'intéressé d'affirmer qu'il satisfait aux limitations prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en ce qui concerne le cumul de mandats de Président et d'administrateur de sociétés anonymes.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission. Le Président préside les réunions des assemblées générales et établit les rapports prévus par la loi. Il peut également assumer la direction générale de la Société en qualité de Directeur général si le Conseil d'Administration a choisi le cumul de ces deux fonctions lors de sa nomination ou à toute autre date.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président est fixée à 80 ans. Lorsque le Président atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

#### **Article 14 : Délibérations du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur la convocation de son Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit.

En cas d'indisponibilité du Président, la convocation peut être faite par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président, ou le cas échéant par un vice-président.

Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins de ses membres peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le Directeur général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens, et même verbalement.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Sous réserve des seules exceptions prévues par la loi, pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

Un administrateur peut donner par écrit mandat à un autre administrateur de le représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs participant à la séance, et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par voie de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. La justification du nombre des administrateurs en exercice, de leur présence, y compris, par moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, ou de leur représentation, résulte suffisamment vis-à-vis des tiers des énonciations du procès-verbal de chaque réunion.

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par l'administrateur qui aurait pu être délégué provisoirement dans ces fonctions, par un vice-président ou encore par tout autre administrateur désigné par ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou éventuellement réputés tels ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et signalées comme telles par le président de séance.

#### **Article 15 : Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

#### **Article 16 : Rémunération des administrateurs**

L'assemblée générale fixe un montant annuel maximum à allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Il peut également être alloué aux administrateurs, par le Conseil d'Administration, des rémunérations exceptionnelles dans les cas et les conditions prévus par la loi.

#### **Article 17 : Direction générale**

##### **◆ Directeur général**

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration, administrateur ou non, portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale à tout moment et, au moins, à chaque expiration du mandat de Directeur général ou du mandat de Président du Conseil d'Administration lorsque ce dernier assume également la Direction générale de la Société. Il en informe les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction générale n'entraîne pas une modification des statuts

Le Conseil d'Administration procède à la nomination du Directeur général. Il fixe la durée de son mandat sans pouvoir excéder, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, il fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération (qui peut être fixe ou variable), et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 80 ans.

L'acceptation et l'exercice des fonctions de Directeur général entraînent l'engagement pour l'intéressé d'affirmer qu'il satisfait aux limitations prévues par la loi en ce qui concerne le cumul de mandats de Directeur général et d'administrateur de sociétés anonymes.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

#### ◆ **Directeurs généraux délégués**

Sur proposition du Directeur général, que cette fonction soit assurée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physique, administrateurs ou non, chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs généraux délégués. Toutefois lorsqu'un Directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le ou les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur général.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs généraux délégués qui peut être fixe et/ou variable.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur général, les Directeurs généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général.

La limite d'âge pour exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à 80 ans.

### **Article 18 : Censeurs**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires peut nommer un ou plusieurs censeurs pour une durée de six ans.

Les fonctions du censeur prennent fin de plein droit lors de la réunion de la première assemblée générale tenue après que le censeur ait atteint l'âge de 80 ans.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes de censeurs, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs sont chargés de veiller à la stricte exécution des statuts. Ils assistent aux conseils d'administration avec voix consultative. Ils examinent les inventaires et les comptes annuels et présentent à ce sujet leurs observations à l'assemblée générale lorsqu'ils le jugent à propos.

La rémunération des censeurs est fixée par l'assemblée générale ordinaire.

### ***XXI.2.3 Transmission des actions, droits et obligations attachés aux actions de la Société (articles 9, 10 et 12 des statuts)***

#### **Article 9 : Transmission des Actions**

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

La transmission des actions quelle que soit leur forme, nominative ou au porteur, s'opère à l'égard de la Société et des tiers par virement de compte à compte, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

#### **Article 10 : Droits patrimoniaux et obligations attachés aux actions**

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'ils représentent.

Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Sous réserve des dispositions légales, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements.

Les droits et obligations attachés à chaque action, y compris les droits à dividendes ou les droits à une part des réserves, appartiennent ou incombent à son propriétaire, à compter de leur inscription en compte à son nom ou à son profit.

La propriété d'une action emporte soumission aux présents statuts, et à toutes décisions des assemblées générales des actionnaires de la Société.

#### **Article 12 : Droits de vote attachés aux actions**

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, et sauf le droit de vote double prévu ci-après, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Toutefois, un droit de vote double est attribué dans les conditions légales à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ou au nom d'une personne aux droits de laquelle il se trouve, par succession ab intestat ou testamentaire, par partage de communauté de biens entre époux, ou par donation entre vifs consentie par cette personne à son conjoint ou à un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement au titre d'actions anciennes en bénéficiant déjà.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double, qui peut être exercé au sein de la société absorbante, s'il a été institué par ses statuts.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

#### ***XXI.2.4 Assemblées générales d'actionnaires***

##### **Article 20 : Tenue des Assemblées Générales**

20.1 Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, et le cas échéant les assemblées spéciales, sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

L'assemblée se réunit obligatoirement dans l'Ile de France.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

20.2 Tous les actionnaires ont vocation à participer aux assemblées. Leur participation à l'assemblée est cependant subordonnée :

pour les propriétaires d'actions nominatives, à leur inscription en compte nominatif dans les livres de la Société au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, au dépôt du siège social ou au lieu fixé par les avis de réunion et de convocation publiés au BALO, ou à la réception effective par la Société à son siège social ou au lieu fixé par ces mêmes avis, au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée, d'un

certificat de dépôt délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions inscrites en compte.

20.3 Tout actionnaire peut aussi se faire représenter, dans les conditions prévues par la Loi, à la condition d'avoir rempli l'une des conditions prévues par l'article 20.2 ci-dessus.

20.4 Tout actionnaire peut encore voter par correspondance, dans les conditions prévues par la Loi. Les formulaires de vote par correspondance ne sont retenus que s'ils ont été reçus effectivement par la Société, à son siège social ou au lieu fixé par les avis de réunion et de convocation publiés au BALO, au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée.

Le bulletin de vote par correspondance doit comporter toutes les mentions prescrites par l'article 131-3 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, dont notamment, sur le bulletin lui-même ou en un document annexe, soit l'indication que l'actionnaire est propriétaire d'actions nominatives, qui ont été inscrites en compte à son nom au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée, soit le certificat d'un intermédiaire habilité constatant, au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée, l'indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée des actions inscrites en compte.

Article 21 : Pouvoirs des assemblées

Les assemblées générales, et le cas échéant, les assemblées spéciales, ont les pouvoirs définis par la Loi.

Article 22 : Procès-verbaux

Les procès-verbaux des assemblées sont établis, et leurs copies sont délivrées et certifiées dans les conditions prévues par la Loi.

#### ***XXI.2.5 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société***

Les statuts ne contiennent pas de clauses permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### ***XXI.2.6 Franchissement de seuils statutaires (article 8.3 des statuts)***

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, un pourcentage au moins égale à trois pour cent (3 %) du capital, de droits de vote, ou de titres donnant accès au capital de la Société, est tenue de déclarer à la Société qu'elle a atteint ou franchi ce seuil, dans les cinq jours de ce franchissement, en indiquant la date à laquelle ce seuil a été atteint ou franchi ainsi que le nombre d'actions, de droits de vote, et éventuellement de titres donnant accès à terme au capital de la Société, qu'elle détient ou contrôle.

Pour la détermination des pourcentages de détention prévus à l'alinéa précédent, il sera tenu compte des actions ou droits de vote possédés ainsi que ces termes sont définis par les dispositions des articles L. 233-3, L. 233-9 et L. 233-10 du Code de commerce.

Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de la transaction en Bourse ou hors marché, indépendamment de la livraison des titres.

Cette déclaration doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la Société, à son siège social.

La même déclaration doit être faite chaque fois que, à la hausse ou à la baisse, un actionnaire agissant seul ou de concert franchit ce même seuil de trois pour cent (3 %), ou un seuil constitué par un multiple de trois pour cent (3 %).

A défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit aux alinéas précédents, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarées sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par la loi si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été contresigné dans un procès verbal et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

## XXII - Contrats importants

---

La Société n'a conclu aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, au cours des deux années précédant la date du présent document de base.

## XXIII - Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

---

Néant.

## XXIV - Documents accessibles au public

---

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais auprès de la société ainsi qu'en version électronique sur son site Internet ([www.heurtey.com](http://www.heurtey.com)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'ensemble des documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable peut être consulté au siège social 8 Cours Louis Lumière 94300 VINCENNES.

Peuvent notamment être consultés:

(a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur;

(b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base;

(c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

## XXV - Informations sur les participations

---

Hormis les filiales mentionnées aux chapitres VII et XX du présent document de base, le Groupe Heurtey Petrochem ne détient aucune autre participation.

## GLOSSAIRE

« EPC (Engineering Procurement Construction) » : entreprise d'ingénierie spécialisée dans la réalisation d'études, ainsi que dans la conception et la fourniture de matériel industriel.

«EPCM (Engineering Procurement Construction Management)»: entreprise d'ingénierie spécialisée dans le management de projets pour le compte de clients.

« Slop » : rejet d'hydrocarbure.

« Sludge » : rejet d'hydrocarbure.

« P2R Petroleum Residue Recycling Unit » : unité de recyclage des résidus de pétrole.

« Fluid Catalytic Cracking »: procédé de craquage thermique.

« GasToLiquid » : technologie spécifique de transformation de gaz en fuels.

« Degré API » : mesure de densité du brut établi selon l'échelle de l'American Petroleum Institute (API).

« Web remote control » : système de contrôle à distance de la performance des fours installés par la Société.